L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1641 - VENDREDI 06 AOÛT 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



À l'écoute du terrain

Des préfets aux champs



Ces dernières semaines, dans l'Yonne et la Nièvre notamment, les préfets sont allés à la découverte des réalités agricoles. Gestion de l'eau, mise en œuvre du Plan de relance, santé économique de la filière bovine, Projets alimentaires territoriaux… les sujets n'ont pas manqué pour informer au mieux les représentants de l'État sur les priorités.

Pages 08, 09 et 11.

Côte d'Or

› Production de cassis

Le coup de massue



Nièvre

› « J'veux du local 58 »

Le réseau s'ouvre aux artisans



Yonne

› Cumul RSA - vendanges

Le dispositif est reconduit



fendt.fr FENDT



MORTE SAISON MAXI
sur toute la gamme fenaison

Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company

PLUS D'INFOS



Sommaire

Côte d'Or

04 • MSA Services : Au service des territoires
05 • Élevage de poules pondeuses : Un nouvel abattage qui pose question
06 • Cassis : Le coup de massue

Nièvre

07 • « J'veux du local 58 » : La plateforme s'ouvre aux artisans
08-09 • Visite du préfet de Région : Plan de relance dans la Nièvre

Yonne

10 • Plan de relance : Les agriculteurs participent à l'amélioration de la qualité des eaux
11 • Emploi saisonnier : Le cumul RSA - vendanges reconduit pour la troisième année consécutive
12 • Agriculture : On s'icaunais, le nouveau drive d'Appoigny

Région et ailleurs

13 • Filière bois : Pour un chauffage au bois plus propre
14-15 • Projet Go Meat : mélanger expérience et imagination pour faciliter la vie des éleveurs

Filières

16 • Élevage Bien-être animal : De l'eau pour les porcs de petit-lait
17 • Cultures Fourrage : Que faire de ses mauvais foins ?

Infos Services

18 • Équipement
19 • Petites annonces
20-21 • Cours et marchés
22-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Concours

Votez pour votre jeune agriculteur préféré !

Le vote du public est ouvert jusqu'à début septembre dans le cadre du concours Graine d'agriculteurs, dédié aux jeunes qui viennent de s'installer.

Depuis le début de la crise sanitaire, les jeunes agriculteurs ont multiplié les actions de solidarité et d'entraide envers les personnes dans le besoin et/ou isolées. Ces opérations de « circuit court » ont contribué à rapprocher le monde agricole du grand public dans un élan général d'entraide. Un rappel du rôle de l'agriculture comme ciment de la société. La solidarité et l'entraide, c'est justement l'axe thématique de l'édition 2021 du concours Graines d'agriculteurs qui vise à récompenser des agriculteurs nouvellement installés. L'édition 2021 récompensera les jeunes talents sur le thème de la solidarité et de l'entraide. Elle s'adresse à tous les agriculteurs installés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2019 et depuis plus d'un an dans toute la France. Après avoir reçu une cinquantaine de candidatures, le jury a sélectionné 10 finalistes à découvrir sur le site http://www.demainjeseraipaysan.fr/grainesagriculteurs/finalistes. Ces candidats ont été sélectionnés selon des critères économiques, de qualité et de cohérence du projet. Le public peut voter en ligne pour son jeune agriculteur préféré, jusqu'au 2 septembre. Début septembre interviendra ensuite le jury final qui déterminera le ou les lauréats : élection par un système de notation qui prend en compte pour 50 % le vote du public et pour 50 % celui du jury. Les lauréats remporteront une dotation de 3 000 euros pour les aider dans leur projet. La remise des prix se tiendra à Corbières dans les Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion des Terres de Jim du 10 au 12 septembre. Le concours est organisé par Terres Innovantes, le fonds de dotation de Jeunes Agriculteurs, en lien avec les partenaires historiques de l'agriculture : le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), Crédit Agricole, Groupama, Total, la Confédération Nationale de l'Élevage, la Fondation Avril, Nestlé France et l'Académie d'agriculture de France.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

en bref

Philatélie La Poste édite un timbre qui rend hommage au lien entre la terre et les hommes

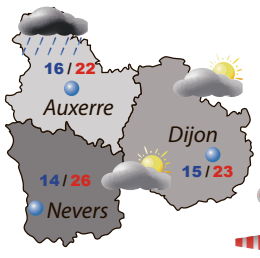
Le 20 septembre, La Poste va émettre un bloc de timbres de la série « La Terre et les Hommes » sur le thème « La Terre nous nourrit, protégeons-la ». Il sera vendu dans certains bureaux de poste, par abonnement ou par correspondance à Philaposte Service Clients Commercial ZI avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 Périgueux Cedex 09, par téléphone au 05 53 03 19 26 et par mail sav-phila.philaposte@laposte.fr sur réservation auprès de votre buraliste et sur le site Internet www.laposte.fr/boutique



la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 6 Août

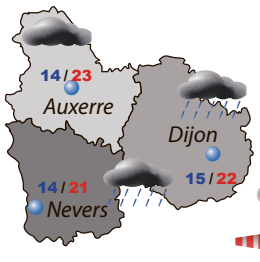


Mitigé
Le soleil sera bien timide et quelques précipitations sont attendues localement.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 21 à 23°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Octavien
Soleil : 06h33 - 21h21
Lune : 03h45 - 20h39

Samedi 7 Août



Maussade
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 22 à 24°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

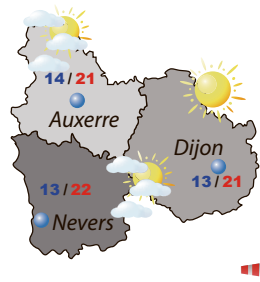
Saint Gaétan
Soleil : 06h34 - 21h20
Lune : 04h46 - 21h18

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 8 Août



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 20 à 22°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Dominique
Soleil : 06h36 - 21h18
Lune : 05h55 - 21h50

Prévisions à 7 jours

Lundi 9 Août au Mercredi 11 Août

Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 25 à 27°C

Du Jeudi 12 Août au Dimanche 15 Août

De belles éclaircies sont attendues pour cette période.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 21 à 23°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Tribune

« Faisons entendre notre voix! »

La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, participait, fin juillet, au pré-sommet des Nations Unies consacré aux systèmes alimentaires, organisé dans la capitale italienne.



Christiane Lambert était présente au pré-sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, organisé les 26 et 27 juillet à Rome.

« Les agriculteurs sont au cœur des systèmes alimentaires durables mondiaux! Le pré-sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu à Rome les 26 et 27 juillet, s'inscrit dans un contexte international très particulier. L'actuelle pandémie mondiale a remis sous le feu des projecteurs, parfois cruellement, les inégalités d'accès à une alimentation disponible en quantité, comme en qualité. Si la sécurité alimentaire demeure problématique dans de nombreuses régions du monde, nous avons, en Europe et en France, la chance de ne pas souffrir de pénuries alimentaires. Nous disposons des filières agricoles efficaces avec des agriculteurs engagés qui, au-delà du simple enjeu de quantité, ont fourni des efforts considérables pour rendre leurs productions durables, limitant les impacts sur l'environnement et apportant des solutions dans la lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, nous sommes prêts à aller encore plus loin : les enjeux climat, carbone et biodiversité nous y invitent avec une certaine urgence. Les objectifs sont clairement identifiés dans les stratégies européennes « Biodiversité 2030 », « De la Ferme à la Fourchette » et dans le paquet Climat « Objectif 55 ». En France, la reconquête de la souveraineté alimentaire, la place accordée à l'agriculture dans le Plan de relance, l'ambition de la Stratégie Nationale Bas Carbone balisent le chemin. »

« Des politiques cohérentes et lisibles »

« Une chose est sûre : le financement de l'accompagnement de ces nouveaux efforts est la pierre angulaire. Nous réussirons avec, d'une part, le soutien de politiques publiques cohérentes et lisibles, qui nous donneront les moyens et le temps de l'adaptation et, d'autre part, l'acceptation des consommateurs à payer le « juste prix » de l'alimentation. Les innovations techniques, technologiques, numériques et organisationnelles sont les meilleurs leviers pour apporter des solutions à la carte, en fonction des territoires et des agricultures. Ces demandes, la FNSEA les porte au quotidien. Nous comptons sur la présidence française de l'Union Européenne au 1er janvier 2022 : elle sera déterminante pour que s'impose une vision mondiale partagée vers des systèmes alimentaires durables, notamment à travers les clauses miroir ou le mécanisme de compensation carbone aux frontières. Car nous ne relèverons pas seuls les défis d'avenir! C'est pourquoi, via le Copa Cogeca et le Ceja (jeunes agriculteurs européens), plusieurs conditions de réussite ont été portées lors du pré-sommet. Tout d'abord : que tous les continents s'y engagent, avec des politiques publiques adaptées et des financements dédiés. Ensuite : qu'ils appliquent, dans les échanges commerciaux internationaux, des règles harmonisées et équitables. Enfin : que les agriculteurs, insuffisamment sollicités lors du pré-sommet, soient davantage présents et écoutés dans les instances de décision internationales. Car, comme l'a dit le ministre de l'Agriculture italien, pays hôte : « N'oublions pas que notre santé est le fruit du travail quotidien de milliers d'agriculteurs dans le monde ». Ces messages, je les porterai au nom de la FNSEA et du Copa Cogeca lors du sommet plénier à New York en septembre, mais aussi lors de la 15e conférence des parties prenantes à la convention sur la diversité biologique en Chine en octobre et de la COP26 à Glasgow en novembre. Nous, agriculteurs, sommes au cœur des systèmes alimentaires durables : faisons entendre notre voix! »

AGRAPRESSE

en bref

Commerce De la viande hachée hybride en supermarchés en Allemagne

Le discounter Netto, filiale d'Edeka, le n° 1 de la distribution alimentaire allemande, met en vente dans ses 4 260 magasins de la viande hachée *« hybride »* avec une part de 34 % de légumes dans la préparation. Il vise avec le label Less Meat (moins de viande) des clients qui veulent diminuer leur consommation de viandes, sans y renoncer complètement. Le mélange est fait de viandes bovines certifiées, de poivrons, de carottes, d'oignons… avec une teneur en matières grasses de 10 %. La barquette de 400 grammes est vendue par le discounter à 2,99 euros. Tout le groupe Edeka se prépare à étendre ce type d'offre.

Grains Légère baisse de la production, toujours attendue à un niveau record

Le 29 juillet, le Conseil international des céréales (CIC) a révisé à la baisse de 6 millions de tonnes (Mt) ses prévisions pour la production mondiale 2021-2022. Toutes céréales confondues, le CIC prévoit une production de 2 295 Mt, contre 2 301 Mt attendues fin juin. L'ajustement à la baisse est principalement dû aux *« récoltes sapées par la sécheresse en Amérique du Nord, notamment dans le cas du blé, de l'orge et de l'avoine »*, précise le CIC dans son rapport mensuel. Malgré cette révision, la production céréalière mondiale semble bien partie pour battre, comme attendu, un *« record absolu »*. Record prévu aussi du côté de la consommation, à 2 295 Mt, malgré une prévision abaissée de 4 Mt en un mois. Le CIC confirme également la tension sur les stocks, qui reculent de 3 Mt par rapport à son précédent rapport (à 594 Mt). Quant aux échanges mondiaux, ils devraient connaître en 2021-2022 une baisse de 7 Mt par rapport à la campagne précédente, à 419 Mt (+1 Mt par rapport aux prévisions de juin). Comme le note le CIC, *« de plus grosses expéditions à certains pays (notamment au Proche-Orient) pourraient ne pas compenser entièrement des volumes moindres importés par la Chine (volumes qui restent néanmoins à des niveaux historiquement élevés) »*.

Social Versement de l'allocation de rentrée scolaire le 17 août

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) destinée à financer les dépenses générées par la scolarité des enfants, âgés de 6 à 18 ans sera versée le 17 août, annonce la MSA. En 2020, 170 556 enfants du régime agricole ont bénéficié de cette allocation pour un montant total de 82,9 millions d'euros. L'allocation sera versée automatiquement sur les comptes bancaires. Son montant dépend de l'âge de l'enfant et du revenu des parents. Au maximum, il est fixé à 370,31 euros pour les enfants de 6 à 10 ans, à 390,74 euros pour les 11-14 ans et à 404,28 euros pour les 15-18 ans. Le plafond de ressources en deçà duquel les familles ont droit à l'ARS varie en fonction du nombre d'enfants à charge au 31 juillet 2021. Lorsque les ressources de la famille dépassent légèrement le plafond, celle-ci bénéficie d'une allocation de rentrée scolaire à taux réduit, dégressive en fonction de ses revenus. Les familles qui n'ont pas encore effectué la déclaration de situation de leurs enfants âgés de 16 à 18 ans pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire peuvent le faire après le 17 août. Un service en ligne est disponible sur « Mon espace privé MSA ».

Solidarité Une septième campagne de dons agricoles en septembre

L'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) organise, pendant tout le mois de septembre, sa septième campagne de dons agricoles au profit des plus démunis. De nombreux évènements sont prévus à cette occasion, avec le lancement, le 4 septembre, de Solaal Grand Est à l'occasion du salon de Châlons-en-Champagne. Le 9 septembre verra le lancement du comité de pilotage pour l'étude de gisement de Brest Métropole et deux jours plus tard, 180 kg de pommes de terre seront donnés conformément à une promesse de don lors d'une étape du Tour de France. Un glanage solidaire et une journée de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la solidarité alimentaire se tiendra à Bernières d'Ailly (Calvados). Le 27 septembre sera créée Solaal Bretagne. Cette septième campagne vise toujours à lutter contre le gaspillage alimentaire, avec l'objectif de *« mobiliser les acteurs du monde agricole, sur tout le territoire, autour d'une démarche de solidarité »*. Les agriculteurs, coopératives, les membres de Solaal ainsi que tout acteur de la filière agricole sont invités à participer à cette vaste opération.



TRIAGE ET TRAITEMENT DE SEMENCES à la FERME

Chantier autonome avec groupe électrogène

ÉBARBEUSE



EFC SEMENCES
Jean-Louis Courtot 21 - Arc sur Tille
Tel. 03 80 37 23 40 - Mobile 06 73 87 95 01
email:contact@efcsemences.fr
Agrément N° BO 10763 Application en prestation de service de produits phytosanitaires

Point de vue

Augmentation des charges et baisse des prix: Ce n'est plus tenable !

Alors que nous espérions une année normale, elle s'annonce décevante pour les plus chanceux et catastrophique pour les plus touchés par les intempéries. Cette situation ne fait qu'accentuer le contexte déjà extrêmement tendu que nous vivons depuis de nombreux mois. Nous sommes confrontés à une situation qui ne pourra pas tenir longtemps.
D'un côté, des charges qui augmentent sans cesse pour tenir compte de l'augmentation des matières premières, des taxes, du coût de la main-d'œuvre… Nos concessionnaires, fournisseurs, vétérinaires, conseillers divers, appliquent sans complexe la loi du marché. Il faut bien maintenir les marges !
De l'autre, nous vendons nos animaux sur un marché complètement opaque, régi par aucune loi de marché cohérente et justifiée, sans pouvoir répercuter l'augmentation des charges que nous subissons. On nous explique, à coups de faux arguments, que le marché est ainsi, que les consommateurs ne peuvent pas payer plus et qu'il faut bien maintenir les marges !
Et nos marges, notre revenu, qui s'en préoccupe ?
Nous avions espéré que la loi Égalim impose aux acheteurs de prendre en compte nos coûts de production mais la désillusion a vite pris le dessus. Non seulement elle n'est pas appliquée mais il faut une loi Égalim 2 pour consolider la première.
Nous sommes pris entre ces deux positions qui ne semblent pas vouloir évoluer. On nous demande d'assurer un revenu stable à la fois à nos fournisseurs et à nos acheteurs sans jamais se soucier du nôtre. L'ensemble du système repose donc sur nous et nous fragilise. Cela est-il durable ? Comme on le dit souvent, nous sommes la variable d'ajustement. Mais pour combien de temps encore ?

JEAN-LUC GERBRON,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION BOVINS VIANDE DE LA FDSEA

MSA Services

Au service des territoires

MSA Services dresse un très bon bilan de ses onze premières années de fonctionnement. L'association a notamment œuvré dans la création de dix-neuf maisons de santé.



Bernard Virely (entouré de Nicolas Régnard et Dominique Bossong) quitte la présidence qu'il assurait depuis 2010.

On ne présente plus la MSA, tout le monde la connaît. En revanche, pour MSA Services, c'est un peu moins évident. Cette association loi 1901 a été créée dans chaque région française afin de compléter l'offre de services de la MSA. *« Nous intervenons dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, dans le prolongement de la mission de service public de la MSA. MSA Services répond aux besoins des territoires ruraux et travaille en étroite collaboration avec les acteurs existants »*, mentionne Bernard Virely, président de cette entité régionale depuis 2010.

Partis de rien

L'agriculteur d'Époisses vient de passer la main dans ses fonctions et profite de l'occasion pour retracer ses onze années à la tête de l'association : *« il a fallu partir de zéro et tout créer. En compagnie de notre directeur Nicolas Régnard, nous avons multiplié les rencontres auprès des communes, des communautés de communes, des Pays, des Conseils départementaux et autres collectivités pour présenter notre structure et exposer nos différents services. Je le rappelle ici : nous avons trois volets d'interventions : l'ingénierie, la formation et l'animation. Aujourd'hui, ce sont nos interlocuteurs qui nous appellent et non plus l'inverse, cela démontre le succès de nos services et leur utilité sur les territoires »*.

De belles réalisations

MSA Services travaille sur une vingtaine de projets chaque année : *« en termes d'ingénierie, nous proposons nos études auprès de différentes structures. S'il ne fallait retenir qu'une seule chose depuis 2010, ce serait sans doute celle-ci : nous avons aidé les collectivités à créer 19 maisons de santé en Bourgogne, c'est un franc succès. Bien d'autres actions ont été menées en faveur des personnes âgées sur tout le territoire de Bourgogne Franche-Comté »*. Le domaine de la formation a lui aussi été imaginé de A à Z, comme poursuit l'ancien président : *« dans un premier temps, nous nous sommes exclusivement consacrés aux salariés du monde agricole. Une formation a été mise en place pour les salariés d'OPA qui rencontrent des agriculteurs en difficultés, ce rendez-vous marche très bien. En ce moment, nous travaillons avec la Chambre d'agriculture pour imaginer une autre formation, celle-ci se dédierait aux exploitants qui prendront leur retraite sans successeur. Grâce à Nicolas, nous avons progressivement élargi notre offre de formation aux salariés des Ehpad et des centres hospitaliers. MSA Services s'intéresse à tout ce qui touche à la santé et la sécurité au travail »*.

Cap sur l'animation

Le troisième volet d'intervention se dédie à l'animation. *« Des ateliers sont proposés depuis 2016 aux personnes âgées »*, informe Nicolas Régnard, *« c'est assez original pour être relevé : nous avons mis en place des activités d'escrime en Ehpad et dans les résidences autonomie. Le but est d'entretenir l'amplitude articulaire, la stimulation cognitive, la motricité et plus globalement, l'ensemble des gestes de la vie quotidienne. Pas moins de 38 Ehpad proposent ces animations adaptées à chacun. Bien sûr, il ne s'agit pas de l'escrime que l'on peut s'imaginer, nous proposons des formes alternatives. Notre plus ancienne adepte est âgée de 99 ans »*. Le directeur de MSA Services cite un autre atelier, cette fois-ci dédié aux objets connectés : *« cette activité a été arrêtée à cause à la crise sanitaire, nous espérons reprendre très rapidement. L'objectif est d'initier les personnes âgées à l'usage du numérique avec ses multiples possibilités et avantages »*.

AG

De fil en aiguille…

De son passage à la tête de MSA Services, Bernard Virely retient tout particulièrement le partenariat signé en 2019 avec la Chambre de commerce et d'industrie : *« Travailler avec elle nous paraissait impossible à nos débuts. Cette signature a été vécue comme un aboutissement. En effet, l'intérêt de travailler ensemble est plus qu'essentiel, le volet économique qu'elle représente est très important. Nous additionnons ainsi nos forces au profit des territoires. J'ai un autre souvenir qui me tient à cœur, dans le cadre d'un partenariat de 10 ans entre la gendarmerie, la préfecture, le Conseil départemental et MSA Services : il s'agit de la remise des ordres de mission aux gendarmes de Côte-d'Or, en lien avec les violences familiales. Cet évènement s'est déroulé en présence du général Kim et d'une centaine de gendarmes appartenant aux cinq compagnies du département »*. Bernard Virely a toujours été animé par les défis à relever avec cette jeune association : *« c'était vraiment passionnant. Nous nous sommes fixés des objectifs un peu fous pendant toutes ces années. MSA Services recherche constamment l'innovation et tente d'anticiper les besoins du terrain. Nous sommes toujours à l'écoute et tentons de répondre à des demandes latentes »*. L'ancien président est d'autant plus satisfait que MSA Services est restée très connectée à la MSA : *« c'était le but recherché. Le tout, avec un fonctionnement pleinement autonome. MSA Services est passée de 0 à 350 000 euros de chiffres d'affaires annuel, sans la moindre subvention. L'entité compte aujourd'hui trois salariés. La MSA profite des actions de MSA Services et inversement »*. Dominique Bossong, président de la MSA, succède aux fonctions de Bernard Virely depuis plusieurs semaines et tient à le féliciter pour son implication : *« Bernard a joué un rôle d'ambassadeur, il a fallu convaincre nos interlocuteurs et développer sans cesse nos partenariats, la charge était est lourde pour lui. MSA Services est vraiment sur de bons rails aujourd'hui »*.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Élevage de poules pondeuses

Un nouvel abattage qui pose question

Une éleveuse du canton d'Arnay-le-Duc vient de faire abattre ses 870 volailles. La cause : une analyse positive à la salmonelle dans un seul de ses trois lots d'animaux.



Rappelez-vous : il y a plusieurs semaines, dans notre édition du 30 avril, Gaëlle Picard exprimait sa colère et son incompréhension dans nos colonnes, suite à l'abattage de toutes ses poules dans son élevage bio situé à Noidan. L'histoire se répète cet été chez une autre éleveuse côte-d'orienne : Élise Jarlot, installée depuis 2018 à Saint-Prix-lès-Arnay.

Du déjà lu

Le 6 juillet, la gérante des Œufs du Nanteux reçoit un résultat d'analyses qui déclare la présence de salmonelles sur la litière d'un de ses trois poulaillers. La DDPP prend la décision de faire abattre l'ensemble des poules présentes sur la ferme. Élise Jarlot tente de convaincre l'administration qu'il n'est pas nécessaire d'euthanasier les poules des deux autres bâtiments, car ces derniers possèdent des parcours différents. Rien ne change malheureusement, par principe de précaution : 870 poules et près de 10 000 œufs sont jetés à l'équarrissage.

Réaction

Élise Jarlot exprime beaucoup d'indignation et d'incompréhension face à cette décision : *« Il est tout à fait normal de surveiller la présence de salmonelles, il en va de la sécurité alimentaire et de la sérénité de l'éleveur qui vend ses produits. Mais la réglementation doit changer et surtout s'adapter à la taille des petites exploitations. Avec le nouvel arrêté de 2018, lorsqu'une salmonelle est détectée sur la litière, l'élevage est immédiatement déclaré foyer d'infection. Or, auparavant, un second prélèvement était réalisé pour confirmer la présence de salmonelles. Très souvent, des élevages sont détruits pour rien. En plus, les prélèvements ne sont réalisés que sur la litière : rien n'est fait sur les œufs pour confirmer ou infirmer la présence de ces bactéries ».*

Conséquences économiques

L'éleveuse fait remarquer que les petites exploitations comme la sienne sont systématiquement « perdantes » car *« les poules et les œufs contaminés sont consommables après traitement thermique ou cuisson »* : *« en filière industrielle, il existe un débouché pour ces produits qui sont valorisés en ovoproduits. Mais pour ma production, ce débouché est impossible car trop coûteux pour de petites quantités. Les élevages comme le mien subissent de grosses conséquences économiques car il n'y a pas de prise en charge pour les pertes. Il en existe une, mais il faut adhérer à une charte sanitaire qui demande la mise en place de plusieurs moyens de biosécurité très souvent coûteux et difficiles à adapter à la taille de nos élevages ».*

Du stress chaque mois

Un élevage comme celui des Œufs du Nanteux est contrôlé très régulièrement : chaque poulailler l'est quatre semaines après sa mise en place, puis toutes les 15 semaines. *« En fonctionnant avec plusieurs poulaillers, nous sommes donc contrôlés environ tous les mois »*, fait remarquer Élise Jarlot, *« à l'avenir, nous vivrons avec beaucoup de stress en attendant les résultats. Il faut que la réglementation et les prises de décisions des services vétérinaires changent, nous ne pouvons pas tout perdre encore une fois. Les éleveurs ont la volonté de changer les choses pour le bien-être animal et la valorisation de leurs produits mais la réglementation pour la lutte contre les salmonelles est inadaptée pour nos types de production et nous décourage pour l'avenir de notre filière ».*

AG

Production ovine

Zoom sur une bergerie bio

Vincent Bizouard élève 300 brebis en agriculture biologique dans le canton d'Arnay-le-Duc.



L'éleveur de Châtellenot, avec l'un de ses agneaux né deux semaines plus tôt.

Seule une poignée d'élevages ovins ont déjà fait le choix de l'agriculture biologique. La Ferme de Comme Aisé en fait partie, avec à sa tête Vincent Bizouard. Cet homme de 36 ans exprimait le souhait de travailler sans le moindre produit phytosanitaire, dans un profond respect de la nature, de l'environnement, de sa santé et de celle de ses animaux. C'est chose faite depuis 2018 et la construction d'une bergerie de 700 m² entre Arnay-le-Duc et Pouilly-en-Auxois. Vincent Bizouard y élève aujourd'hui 300 brebis croisées Grivette et Île-de-France. Son exploitation s'étend sur 78 hectares, les deux tiers sont en prairies.

Objectif vente directe

Le jeune Côte-d'Orien produit entre 400 et 450 agneaux chaque année et travaille avec la coopérative Sicarev, qui lui achète les trois quarts de ses ovins. L'autre partie est écoulée dans six épiceries fines et magasins bios du département, avec des prix nettement plus attractifs : *« ce marché est porteur, il y a peu de concurrence. Je livre des agneaux toutes les deux semaines à ces établissements. Cinq périodes d'agnelages dans mon élevage me permettent de proposer des produits toute l'année, après un abattage réalisé à Autun »*. Vincent Bizouard exerce également une activité de vente directe auprès de particuliers : *« le bouche-à-oreille fonctionne très bien lui aussi, les clients viennent chercher leurs colis ou j'effectue des livraisons. Je compte bien développer davantage ce mode de commercialisation dans un avenir proche, tout en conservant et en élargissant mes contacts avec les magasins bios et les épiceries ».*

En pleine forme

Vincent Bizouard vient de réaliser de belles récoltes en fourrages et entrevoit l'avenir sereinement. Le producteur tente d'ailleurs d'être autonome sur le poste alimentaire. L'une de ses rares dépenses reste la luzerne déshydratée, achetée à l'usine de Baigneux-les-Juifs. Dans sa conduite d'élevage, cet hors cadre familial n'utilise aucun antiparasitaire chimique même si la loi lui autorise, même en bio : *« je reste fidèle à mes principes en utilisant des produits à base de plantes pour favoriser la défense immunitaire de mes ovins. Je me fournis à Symbiopole à Précy-sous-Thil, cela marche très bien »*. En plus du développement de la vente directe, la Ferme de Comme Aisé espère valoriser plusieurs de ses productions à court ou moyen terme : *« il y a beaucoup de choses à faire malgré la petite taille de l'exploitation, je pense notamment à la laine agréée bio, j'espère qu'un marché beaucoup plus porteur émergera prochainement en France. Pour l'instant, la mienne est vendue à un tondeur, une autre personne vient de temps en temps pour en faire des pelotes. Il y a aussi des projets à mener dans la partie végétale : celles et ceux qui se lancent dans la fabrication de farines et de pâtes artisanales s'en sortent bien. Cela pourrait être une piste pour mon blé. Affaire à suivre ! ».*

AG

Contact : 06 25 36 88 13, fermedecommeaise@gmail.com, page Facebook « Ferme de Comme Aisé ».

▸ *À noter*

Emploi Un salarié d'Agri Ressources 21 disponible en emploi partagé

Le groupement d'employeurs cherche un exploitant sur les secteurs de Saulieu, Liernais, Pouilly-en-Auxois ou Précy-sous-Thil ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles. Le salarié disponible est actuellement mis à disposition sur deux structures en polyculture élevage allaitant. Il est expérimenté dans toutes les tâches afférentes à ce type d'exploitation.
Le groupement d'employeurs se charge de la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…), accompagne les adhérents dans la relation avec le salarié (management, gestion des conflits…) et leur apporte des conseils pour être en conformité avec la législation sociale.

Pour toute information complémentaire, contacter le groupement d'employeurs. Pascaline Ginet : 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com

Cassis

Le coup de massue

Un agriculteur de Corberon enregistre une perte de production de près de 90 % dans son cassis bio, faute à une tempête de grêle.

Elle fait tous les ans des ravages et anéantit plusieurs mois de travail en une poignée de secondes. La grêle, les agriculteurs s'en passeraient bien volontiers. Pour cette campagne 2021, l'un des sinistrés côte-d'oriens se nomme Franck Faivre, agriculteur à Corberon entre Beaune et Seurre. Et c'est dans son cassis bio que les grêlons ont sévi le 19 juin.

Juste avant la récolte

« Cela a duré à peine cinq minutes, cette tempête très violente semblait pourtant interminable. De gros morceaux de glace de toutes les formes n'arrêtaient pas de tomber, on aurait dit des boules de pétanque », décrit l'exploitant agricole de 51 ans, en compagnie de son épouse Aurélie. Une fois le déluge terminé, le couple s'est aussitôt rendu dans sa culture de cassis attenant à leur habitation. *« Il n'y avait plus rien ou presque, tous les fruits étaient par terre, alors que la récolte allait débuter dans les quinze jours. Les cassissiers sont fracassés, fendus et hachés par les impacts de grêle. Outre les dégâts de cette année, il y aura certainement des conséquences pour les prochaines campagnes »*. La récolte de fruits, à l'issue de la dernière cueillette du 19 juillet, s'élève à 800 kg sur 10 ha, alors qu'au moins 6 tonnes étaient espérées sur cette même surface. *« Nous avons une autre parcelle située un peu plus loin : sans elle, nous n'aurions rien récolté. Notre cassis bourgeons est lui aussi impacté, il était en pleine pousse »*, indique Aurélie Faivre, qui estime la perte totale à plus de 15 000 euros.

L'idée de la TV

Les chaînes de TF1 et France 2 s'étaient emparées du sujet lors de leurs journaux télévisés. Au cours d'une discussion avec les journalistes, une idée avait été suggérée à Franck Faivre : celle de lancer un financement participatif sur internet. Après avoir longtemps hésité, le producteur s'est finalement inscrit sur Miimosa, site de financement participatif de l'agriculture et de l'alimentation. La cagnotte mise en ligne pourrait lui permettre de combler les pertes de l'année et aider à donner vie à un atelier de transformation. Les dons sont possibles jusqu'au 12 août à l'adresse suivante : miimosa.com/fr/projects/au-secours-de-ma-recolte-de-cassis-bourguignons.

AG





Franck Faivre, la semaine dernière dans l'une de ses parcelles. Ladite tempête est la même que celle évoquée dans notre édition 1636, dans laquelle Samuel Allexant, agriculteur à Marigny-lès-Reullée, déplorait de nombreux dégâts dans ses grandes cultures.

Cultures de maïs

Silence, ça pousse

De beaux maïs sont observés un peu partout dans le département. C'est notamment le cas près de Liernais.



Florent Guyomard et ses plantes de trois mètres de haut, la semaine dernière à Censerey.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. Alors qu'il avait du mal à dépasser 1,50 m l'an dernier à la même époque, le maïs de Florent Guyomard en impose cet été avec une taille deux fois plus importante. *« Il a bien profité depuis les semis de début mai. Le cumul de précipitations atteint ici les 180 mm en juin et juillet, tout a presque été parfait pour cette culture, à l'exception d'un manque d'ensoleillement à une certaine période »*, indique l'éleveur d'une centaine de vaches charolaises. Une telle pousse n'avait jamais été observée par ce jeune agriculteur de 33 ans, installé en 2008 à Sussey, dans le hameau de Chelsey : *« les plantes ont pris 30 cm dans la semaine très ensoleillée du 19 au 25 juillet, c'est rare dans notre secteur. Oui, c'est de bon augure pour l'ensilage mais maintenant, il faut que les panouilles suivent ! Il serait bien d'en avoir deux par pied. La floraison va justement commencer, elle a environ deux semaines de retard par rapport à 2020 »*. Seule la grêle pourrait désormais compromettre la récolte, estime Florent Guyomard : *« l'eau, il y a eu ce qu'il faut. De très fortes températures seraient à craindre mais il y a encore de la marge. Dans le pire des cas, il y aura beaucoup d'ombre pour protéger la culture »*.

Bons fourrages

Cette récolte de bon niveau, si celle-ci se confirme, s'ajouterait à celles du foin et de la paille déjà satisfaisantes pour le Côte-d'orien. Un rendement de 5 t/ha a été enregistré en foin à partir de début juin : *« à cause des sécheresses à répétition, cela faisait bien longtemps que nous n'en n'avions pas récolté autant, et en aussi bonne qualité. Faute à une panne mécanique, je n'avais malheureusement pas pu terminer tous les foins avant le retour des pluies, c'est dommage, mais le bilan restera positif. C'est une bonne année aussi en paille, avec des rendements estimés entre 4 et 5 t/ha, soit deux fois plus qu'en 2020. Ce sera l'occasion de refaire des stocks, il y en avait bien besoin »*. Satisfait de ses fourrages, Florent Guyomard l'est beaucoup moins pour ses moissons d'orge, de colza, de blé et de triticale qui n'étaient pas encore terminées la semaine dernière : *« les difficultés au semis, le gel et les pluies n'ont pas été sans conséquences sur le rendement et la qualité des graines. Je termine avec du triticale germé. J'en vends une partie chaque année : une chose est sûre, ce ne sera pas le même prix cette année avec cette qualité »*.

AG

Réseau « *J'veux du local 58* »

La plateforme s'ouvre aux artisans

Le 26 juillet, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Sébastien Thomas, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Nièvre ont signé une convention intégrant les artisans dans la plateforme « *J'veux du local 58* »



Didier Ramet et Sébastien Thomas ont signé la convention pour que les artisans apparaissent sur la plateforme « J'veux du local », le 26 juillet dernier.

Créée pour donner de la visibilité aux producteurs locaux, la plateforme « J'veux du local - Le goût de ma Nièvre » s'élargit pour accueillir les artisans. « *Cela nous semblait tout à fait normal qu'ils apparaissent sur un site mettant en avant un savoir-faire et une qualité du territoire* » explique Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la signature de la convention avec la délégation Nièvre de la Chambre des métiers et de l'artisanat de région Bourgogne Franche-Comté (CMAR-BFC). Cette action a d'ailleurs été saluée par Thierry Guyot, délégué à l'agriculture et l'alimentation de proximité auprès du Conseil départemental et présent lors de l'événement.

Se recentrer

De son côté, Sébastien Thomas, président de la délégation Nièvre de la CMAR-BFC insiste : « *C'est devenu une évidence de s'associer pour investir localement afin de proposer une nouvelle visibilité à des artisans ou des producteurs qui ont une certaine valeur ajoutée* ». Pour lui, il y a aussi un enjeu économique derrière tout cela : « *cette nouvelle manière de consommer permet aux artisans et producteurs d'obtenir un juste prix pour leur labeur et de créer un tissu marchand dans les campagnes ; indispensable à la vie* ». Émilie Salerno, responsable du pôle économique à la CMA ajoute : « *c'est indispensable de se recentrer sur la production de proximité afin de valoriser un savoir-faire particulier* » et Nathalie Trontin, directrice de la délégation Nièvre de la CMAR-BFC poursuit : « *consommer local, c'est aussi retrouver le plaisir du goût du travail bien fait, de l'artisanat de proximité, donc du contact humain. C'est également un bon moyen de préserver les savoir-faire des entreprises que nous représentons et qui participent à l'économie et à l'attractivité de notre département* ». Thierry Guyot en a profité pour rappeler que la marque La Belle Nièvre, est aussi complémentaire à cette visée puisque lancée pour « *offrir une nouvelle renommée aux produits nivernais* ».

Un contrat de confiance

« *Il y a 593 entreprises alimentaires de la CMA qui pourraient profiter de cette visibilité offerte par J'veux du local* », souligne Nathalie Trontin. Même si pour le moment aucun artisan n'est référencé sur la plateforme, ils sont invités à remplir le formulaire nécessaire et à le transmettre à la CMA. Elle rappelle également que « *la charte mise en place pour les producteurs a été adaptée pour les artisans. Ainsi deux critères principaux sont à respecter : avoir 50 % de matière venant de la Nièvre ou des départements limitrophes (comme le Cher ou l'Yonne) et être affiliés à la CMA* ». Sans moyen de contrôle de vérification, la CMA se base sur la bonne foi des demandeurs pour la véracité des informations communiquées. « *C'est un contrat de confiance avec les artisans* ». Pour toute demande de renseignement sur les inscriptions des artisans, contacter la CMA : 03 86 71 80 60 et pour les inscriptions des producteurs, contacter la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 20.

Chloé Monget

Qu'est-ce que « J'veux du local » ?

C'est une plateforme web permettant de promouvoir l'alimentation de proximité, en référençant tous les producteurs en circuits courts, ainsi que les points de vente tels que les marchés, les magasins de producteurs et drives, les Amap. Désormais les artisans, respectant une charte stricte sur la provenance locale des matières premières utilisées peuvent y figurer. Cet outil a été lancé en début d'année 2021 pour favoriser l'accès aux produits locaux. Aujourd'hui, le réseau compte environ 180 producteurs nivernais.

Exposition

Les Tourbières du Morvan en photo

Sur les sentiers extérieurs de la Maison du Parc de Saint Brisson, une exposition photographique met en lumière 12 sites de tourbière sous l'objectif du photographe Toine du Morvan. Classées en réserve naturelle régionale ces tourbières représentent 266 ha répartis sur la partie centrale du Morvan, et constituent des écrins sensibles et regorgeant d'une certaine biodiversité. L'exposition (libre et gratuite) est visible jusqu'au 3 octobre. Informations : Maison du Tourisme Tél. : 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org



Photo : Parc naturel régional du Morvan

L'inauguration de l'exposition a eu lieu le 21 juillet en présence du président du Parc, Sylvain Mathieu, Mme Guénon, présidente du groupe de travail Biodiversité, Gilbert Darroux, élu en charge des activités de pleine nature (absent du cliché ici) et du photographe Toine du Morvan.

En bref

Plantes invasives Des crédits à revoir

Le 21 juillet dernier, Nadia Essayan (Modem, Cher) et Patrice Perrot (LREM, Nièvre) ont présenté les conclusions de la mission d'information sur la prolifération des plantes invasives. Nadia Essayan a insisté : « *la suppression de ces plantes (ambroisie, renouée du Japon ou encore jussie) n'est plus à l'ordre du jour, il s'agit de les contenir* ». Les députés recommandent de financer un second programme de recherche d'action (comme celui d'InvaBio, terminé en 2006) dédié à ces plantes invasives. Ils ont aussi préconisé de renforcer les moyens de contrôle des douanes de même que le système de détection et de surveillance. Selon les députés, tout ceci nécessitera de multiplier par dix les crédits publics dédiés à la « *connaissance et à la préservation de la biodiversité* ». Patrice Perrot a tout de même précisé : « *Il n'est pas question de réintroduire les phytos* » pour remédier à cela, il a évoqué des expériences d'écopâturage, ou de lutte biologique.
En Savoie, des essais seraient en train de se faire pour exploiter certains composants de la renouée du Japon dans le domaine cosmétique.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

▸ Agenda

11/08 Démonstration et interventions techniques

Le 11 août, à Les Bouillots (Limanton), à partir de 14 h 30, le GIEE Paill'Ôbois fera une présentation de la litière plaquette suivie d'un déchiquetage orchestré par la Cuma Terr'eau. Inscription et renseignements : Auguste Pacaud : Fédération des Cuma BFC – antenne de la Nièvre : 03 86 93 40 29.

14-15/08 Guérigny - Nevers - Guérigny en autorail

Les Amis du Vieux Guérigny organisent un aller-retour sur la ligne Nevers-Guérigny en autorail X 2900 prêté par l'AAATV Auvergne (Amicale des anciens et Amis de la Traction à Vapeur Auvergne de Montluçon) ; un voyage qui n'a pas eu lieu depuis 1938 ! Sur inscriptions directement au musée Forges et Marines (Avenue Arnault de Lange) ou par téléphone au 03 86 37 01 08. Tarifs : 5 euros jusqu'à 12 ans et 10 euros pour les adultes. (Cette animation est potentiellement amenée à être annulée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).

17/08 Foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize

La Foire nationale aux reproducteurs ovins aura lieu à la Pointe des Halles au bout de l'allée Marcel Merle à Decize de 8 h 30 à 12 h 30. Chaque année, de 250 à 300 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents. L'achat de vos futurs reproducteurs, parmi les races Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Île de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un OS ou en contrôle de performance officiel vous garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire. Informations : 06 72 39 76 43.

20/08 Balade des oiseaux à Varennes-Vauzelles

Le 20 août, l'Étang du Niffonds accueille l'Ensemble Artifices (violon et flûtes) pour un concert-promenade qui fera le lien avec les bruits alentour. Contact : 03 86 71 61 71 ou mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Visite du préfet de Région

Plan de relance dans la Nièvre

Le 20 juillet dernier, le préfet de Région est venu visiter plusieurs exploitations et entreprises concernées par le plan de relance avec pour thème la viande bovine.



Lucie Tiene, Alain et Alexis Renier ont présenté leurs différentes structures au préfet de Région.

Différentes visites étaient organisées, le 20 juillet, pour mettre en avant les projets et les réalisations effectuées dans le cadre du plan de Relance au préfet de Région (Fabien Sudry), au préfet de la Nièvre (Daniel Barnier), à la sous-préfète à la relance en région BFC (Natacha Vieille) et au sous-préfet à la relance dans la Nièvre (Didier Josso). Ainsi ont-ils pu découvrir le marché au cadran de Moulins-Engilbert, l'exploitation Renier à Charrin, le Gaec Beugnon à Montaron, ou encore l'abattoir du Sud Morvan à Luzy.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, précise que : *« cet événement est certainement dû, en partie, à l'activité de la FDSEA de la Nièvre qui a eu de nombreux échanges avec le préfet de Région et celui du Département, depuis leurs arrivées »*.

Les difficultés abordées

Durant les diverses visites, les difficultés des exploitants ont été abordées, comme celle du renouvellement des éleveurs. *« Pour le moment, nous nous maintenons, mais si les départs en retraite ne sont pas renouvelés par de nouvelles installations, nous allons y perdre »* explique Benoît Blandin, président du marché au cadran de Moulins-Engilbert. Pour Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le son de cloche est identique, mais va plus loin : *« Les exploitants agricoles sont de moins en moins nombreux et les jeunes qui s'installent n'ont pas de perspectives d'avenir réjouissantes avec des systèmes arrivés à bout de souffle, notamment à cause des politiques européennes pour l'agriculture qui ne leur facilitent pas la tâche »*. Si la compréhension semble être là du côté des élus présents, il martèle tout de même : *« il serait temps que les actes suivent les paroles »*. La planification par la contractualisation fut également au cœur des échanges, afin de révéler la complexité pour les éleveurs d'être rémunérés au juste prix face à des coûts de productions toujours plus importants. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA a tout de même souligné que *« la contractualisation est une garantie d'un prix au bout de la production. Elle permet de s'engager plus facilement pour engraisser des animaux et donne une perspective d'avenir »*.

Des entraves à lever

D'autres soucis ont également été mis en lumière, comme l'accès à l'irrigation. *« Sans cela, nous n'aurions pas pu avoir une exploitation autonome »* explique Alain Renier, de l'exploitation Renier spécialisée dans l'élevage et l'engraissement de bovins allaitants de race charolaise. Sa belle fille, Lucie Tiene qui a ouvert une exploitation de maraîchage (en avril 2021) afin de proposer des légumes en sus de la vente de viande à la ferme Renier, insiste également : *« L'irrigation est au cœur de nombreuses activités agricoles, et la complexité de mise en action des demandes ne facilite pas les choses. Par exemple, pour moi, si l'irrigation n'avait pas déjà été implantée sur le terrain, je n'aurais pas pu m'installer. L'administration devrait être plus souple dans certains cas vis-à-vis de l'accessibilité à l'eau pour les exploitations, car elle est la base de tout, mais nos pratiques sont méconnues et donc mal comprises »*.

Des projets plein la tête

Cette journée a permis également au marché de Moulins-Engilbert d'évoquer des projets qui pourraient voir le jour en cas d'obtention de subventions, comme la réfection d'une partie des bâtiments ou l'installation de panneaux photovoltaïques. De son côté, l'exploitation Renier, a mis en évidence l'importance de se diversifier par, là encore, l'intégration de panneaux photovoltaïques, le développement du maraîchage et l'agrandissement de son atelier d'engraissement. Alexis Renier, membre de l'exploitation, conclut : *« pour continuer notre activité, nous n'avons pas le choix : nous devons aller chercher de la plus-value, des contrats d'engraissement sécurisés (comme celui avec Sicarev Coop) et l'autonomie fourragère. Tout cela permet d'avoir une lisibilité, une régularité dans les performances. Pour nous, l'avenir de la filière engraissement passera d'une part par le développement de l'irrigation afin d'assurer des fourrages de haute qualité et, d'autre part, par le développement de contrats où l'on parle de marge au kg de croît »*. De son côté Romaric met l'accent sur le fait que *« le groupe Renier est une exploitation modèle (parcellaire regroupé, irrigable et exploitation familiale) qui n'est pas forcément représentative des autres présentes sur le département »* mais rejoint les dires d'Alexis : *« Pour être rentable, c'est le nombre qui fait le revenu. De ce fait, une exploitation moyenne avec une production de 50 broutards, la mise à l'engraissement n'est pas forcément toujours avantageuse ou rentable. Et, sans contrat (donc sans connaissance du prix de vente) c'est difficile de s'investir dans cette voie. Pour obtenir un prix et un futur plus rassurant, il faut passer par un contrat »*.

Les réalisations concrètes

Le plan de Relance, c'est aussi des idées qui ont vu le jour dans la réalité, comme celle de l'exploita-



Le président du marché au cadran de Moulins-Engilbert a expliqué ses inquiétudes face au nombre de départs en retraite d'éleveurs dans la Nièvre.

S'engager pour avancer

Si la journée fut ouverte à la presse, un temps d'échange particulier ne le fut pas. Lors de ce moment, la situation du broutard et celle de l'élevage bovin allaitant ont été abordés. Selon nos sources, le préfet de Région aurait exprimé son soutien à cette filière et s'est dit prêt à accompagner les acteurs pour améliorer les choses puisque, pour lui, il y a un avenir dans ce domaine, même s'il est à une croisée des chemins. Il a rappelé l'utilité de la présence des bovins dans le paysage nivernais notamment pour son entretien. De son côté, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 explique qu'outre cela les discussions ont porté sur *« Les derniers arbitrages de la Pac avec un mauvais signal donné par l'évolution du couplage. Nous avons aussi insisté sur le besoin de l'appui de l'État pour l'application de la loi Égalim ou encore dans les cantines publiques et vis-à-vis des distributeurs régionaux en GMS »*. Il poursuit *« une réflexion est nécessaire à une adaptation de l'offre de broutards. Quelques pistes sont étudiées, mais il faut un échange avec les préfets chargés de la relance… »*.

tion de M. Beugnon, repreneur de l'entreprise familiale il y a un an à Montaron, qui s'est vu accorder, dans le cadre de France relance de l'aide à l'acquisition d'équipements destinés à la culture de protéines végétales, gérée par FranceAgrimer, une subvention de 22 000 euros pour financer une partie de l'achat d'une faucheuse (avec une intervention de l'État à hauteur de 50 % du coût total de l'investissement et avec la majoration pour les JA). À Luzy, l'abattoir a lui aussi bénéficié d'une aide de 22 157 euros pour le perfectionnement du traitement des déchets, l'utilisation de coproduits qui en sont issus (pour l'atelier de découpe attenant), l'amélioration de la bientraitance animale ou encore la bonification des conditions de travail des opérateurs.

Les limites de la bonne volonté

Enfin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a présenté les accompagnements effectués auprès des exploitations agricoles dans le cadre du plan de relance. Ainsi a été évoquée la réalisation de diagnostics carbone pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans (15 structures seront suivies dans la Nièvre) afin d'identifier les leviers à mettre en place pour réduire les émissions de gaz à effets de serre ou pour augmenter les capacités de stockage du carbone de l'exploitation. Néanmoins, Amélie Brisson, responsable du service élevage auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a pointé quelques limites, comme des outils de diagnostic non éligibles pour les filières ovines et caprines, ou encore que ces engagements en faveur du climat ne sont, pour l'instant, pas retenus pour faire l'objet d'une bonification dans la future PAC contrairement à la certification HVE (haute valeur environnementale). Outre cela, la plantation de haies avec *« Plantons des haies »*, a aussi été rappelée puisque les demandes se sont accélérées depuis le lancement du Plan de relance, qui les soutient. Actuellement cela représente environ 30 projets dont la plantation sera réalisée d'ici l'été 2022, avec des linéaires allant de 400 m à 5 km.

Pour terminer, Étienne Bourgy, chargé de mission Énergie, apprécie cette initiative qui permet de *« crédibiliser ce qui était proposé depuis longtemps »* mais, regrette que la liste d'essences soit limitée et qu'elle ne comprenne pas plus *« d'autochtones de notre territoire afin de s'adapter aux problématiques spécifiques de ce dernier »*.

CHLOÉ MONGET



Le président de la Chambre d'agriculture a suivi les visites, dont celles du groupe Renier.



Photo: Bureau de la sous-préfète à la Relance en Bourgogne Franche-Comté

La mairie de Luzy avec, de gauche à droite, Grégoire Pierre-Dessaux (sous-préfet de Château-Chinon), Fabien Bazin (président du Conseil départemental de la Nièvre), Danier Barnier (préfet de la Nièvre), Jocelyne Guérin (maire de Luzy), le préfet de région BFC (Fabien Sudry), Natacha Vieille (sous-préfète à la relance en région BFC), Didier Josso (sous-préfet à la relance dans la Nièvre).

L'autonomie alimentaire

Une réunion de travail a eu lieu à la mairie de Luzy sur la mise en action du Plan Alimentaire territorial (PAT) du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Nivernais Morvan. Elle a réuni le préfet de région (Fabien Sudry), le préfet de la Nièvre (Danier Barnier), la Maire de Luzy (Jocelyne Guérin), le président du PETR Nivernais-Morvan, (Christian Paul), le président du Conseil départemental de la Nièvre (Fabien Bazin), le président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (Didier Ramet), le président du Parc naturel régional du Morvan (Sylvain Mathieu), et le vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture, la viticulture et l'agroalimentaire (Christian Morel). La maire de Luzy a ainsi exposé plusieurs projets comme un lieu dédié au numérique et au social (ouverture fin 2021), l'engagement comme Territoire zéro chômeur de longue durée, et enfin la mise en place d'une ferme municipale pour approvisionner la restauration collective. De son côté, le PAT, engagé depuis 3 ans, a été mis en lumière par le président du PETR du Nivernais-Morvan via des chantiers en cours :

1 - L'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, avec un appel à manifestation d'intérêt auprès de communes pilotes pour les accompagner sur la formation des cuisiniers pour cuisiner des produits locaux, participer à une plateforme d'approvisionnement, mettre en place une cuisine centrale.

2 - La diversification de la production agricole, avec une action sur le développement d'une filière maraîchère et un travail à réaliser sur l'accès au foncier. Dans ce cadre, les collectivités territoriales mettent en place, avec la Safer et des foncières, une stratégie d'acquisition de terrain. La Chambre d'agriculture a spécialisé un poste de conseillère aux agriculteurs à la filière maraîchage.

3 - Mettre en place des unités de transformation (ateliers de découpe, légumeries, conserveries) et des magasins de producteurs pour mailler le territoire en points de vente.

4 - Répondre aux défis écologiques et d'adaptation au changement climatique.

5 - agir sur la justice alimentaire, en rendant accessibles pour les familles une alimentation de qualité produite localement (jardins familiaux, mobilisation du centre social, sensibilisation au collège…).

Christian Paul a également évoqué l'accélération des actions du PAT grâce aux aides du Plan de relance (d'un total de 285 397 euros) pour mettre en place : - l'animation et la coordination du projet sur 2 ans, l'animation du « Labo des cantines » auprès des communes volontaires sur l'échange de pratiques (100 000 euros de subvention)

- l'aménagement de l'espace test en maraîchage de la commune de Luzy sur la ferme de Montarmin de 55 ha (près de 97 500 euros de subvention)

- le projet de la commune de Lormes sur son projet pédagogique alimentaire - projet de création d'une boucherie collective de producteurs à Clamecy (près de 16 000 euros de subvention)

- le développement du projet alimentaire de la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, autour de la salle de découpe - accompagnement de projets alimentaires de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs.

À l'issue de la réunion, le préfet de région a insisté : *« France relance nous a aidé à identifier et à prendre en compte dans nos politiques publiques des enjeux qui sont devenus évidents à l'issue de cette crise sanitaire, comme la production alimentaire locale, la relocalisation de la production de protéines végétales, les circuits courts, la revitalisation de friches industrielles »*. Enfin, il a été convenu entre les collectivités, la Chambre d'agriculture et les services de l'État qu'un travail serait engagé sur les prix des repas en restauration collective, afin de favoriser l'apparition de filières de production locale.

CM

► En bref

Enquêtes Début des enquêtes récoltes 2021

Comme chaque année l'équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture lance les *« enquêtes récoltes »* et sollicite les agriculteurs. Ces enquêtes permettent d'obtenir des références sur le département de la Nièvre et d'avoir une vision au plus juste du niveau des récoltes 2021.
Retrouvez tous les liens des enquêtes par cultures sur le site internet, dans la rubrique *« À la Une »* : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/

Adhésion Les petites villes de demain s'agrandissent encore

Le 23 juillet dernier était signée la convention d'adhésion de Château-Chinon aux Petites villes de demain en présence de Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, René Blanchot, président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, Chantal-Marie Malus, maire de Château-Chinon Ville, Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, et de Christian Paul, président du PETR du Pays Nivernais Morvan. Pour rappel, le programme Petites villes de demain a pour but de donner les moyens aux élus des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants de concrétiser des projets dédiés au territoire. Trois piliers sont ciblés : l'ingénierie, les enjeux des petites villes (commerce, habitat, espaces publics, etc.), accès à un réseau professionnel étendu. Un projet global pour le développement du territoire doit être présenté dans les 18 mois maximum.

Sécurité Des bracelets d'identité pour les enfants

Le 16 juillet, Denis Geoffroy, président de la caisse locale Groupama du Grand Nevers et Denis Thuriot, maire de Nevers, ont remis 2 000 bracelets d'identité à destination des jeunes enfants fréquentant Nevers Plage. Ce dispositif permettra de retrouver rapidement les enfants s'ils s'égarent sur les bords de Loire. Sur ces bracelets sont inscrits, par les parents, le nom de l'enfant ainsi que le numéro de téléphone des parents ou de la personne responsable.
Cette opération de prévention est organisée dans toute la région par Groupama Rhône-Alpes-Auvergne. Au total ce sont 75 000 bracelets qui vont être distribués.

Plan de relance

Les agriculteurs participent à l'amélioration de la qualité des eaux

Afin d'améliorer la qualité et le débit des eaux, la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre entreprend une interconnexion de son réseau des eaux. Un projet qui bénéficie d'une participation de l'État à hauteur de 710 000 euros, dans le cadre du plan de relance, sur un coût total de près de 2 millions d'euros. Une qualité des eaux qui s'améliore aussi grâce à l'implication des agriculteurs.



Le jeudi 29 juillet, le préfet de l'Yonne, Henri Prévost, est venu observer les travaux entrepris. Un point sur l'importance du travail accompli par les agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau a été fait.

Dans le but d'améliorer la qualité et le débit des eaux, la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre entreprend une interconnexion de son réseau des eaux. Celle-ci vise à sécuriser les alimentations en eau sur l'ensemble du territoire de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre, compléter l'alimentation des ressources actuelles du secteur, renforcer les canalisations d'alimentation de plusieurs hameaux, d'optimiser la défense incendie sur les communes des Ormes, Chassy et La Ferté-Loupière, renforcer l'alimentation en eau sur le domaine de Roncemay, et réduire les coûts d'exploitation des stations de traitement des communes ou hameaux de Péruseau, Sommecaise et Sépeaux-Saint-Romain.

Ce projet a bénéficié d'une participation financière de l'État à hauteur de 710 000 euros dans le cadre du plan de relance, soit 36 % du coût total de l'opération qui s'élève à près de 2 millions d'euros.



Le préfet de l'Yonne et les élus du secteur ont inauguré la nouvelle borne incendie installée au domaine de Roncenay.

Un travail en concertation avec les agriculteurs

S'il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau, c'est que *« comme un peu partout, il y a des problèmes de pesticides, de nitrates, en fonction des captages »*, indique Laëtitia Van-Hoorne, maître d'œuvre interne de la Régie des eaux de Puisaye-Forterre. *« Dans les stations de traitement d'eau potable, on injecte des produits divers et variés pour améliorer la qualité de l'eau. Mais en allant chercher une eau à 400 mètres de profondeur, où il y a moins de produit, on la mélange avec les autres eaux ce qui va permettre de gagner en qualité sans pour autant avoir à mettre en service les stations de traitement de pesticides et de nitrates »*.

Dans cette démarche d'amélioration de la qualité de l'eau, les agriculteurs ont aussi leur rôle à jouer. *« On travaille avec un groupe d'agriculteurs sur chaque captage, pour modifier leurs pratiques d'exploitation, soit en augmentant les rotations, soit en enherbant, soit en réduisant les produits, de façon à reconquérir la qualité de l'eau »*, poursuit Laëtitia Van-Hoorne. *« Ce sont des efforts à long terme. On est face à des agriculteurs qui sont réellement partie prenante du projet et qui ont compris que notre but n'est pas d'accuser l'agriculture comme responsable des pollutions, mais de leur dire qu'ensemble on peut améliorer la qualité de l'eau. On n'est pas là pour leur donner les moyens de modifier leurs pratiques mais on leur donne les moyens de prouver que l'impact et les actions qu'ils font au sein de leurs exploitations apportent une réelle modification de la qualité de l'eau »*.

Grâce aux agriculteurs, la qualité de l'eau a déjà nettement été améliorée dans certains secteurs. *« On a des captages sur lesquels on voit, depuis vingt ans d'animation agricole, que les nitrates ont fortement chuté. Et c'est l'action et les modifications faites par les agriculteurs qui ont permis ce genre de choses »*, assure Laëtitia Van-Hoorne. À noter que pour cette action, les agriculteurs sont volontaires. *« Ils ne sont pas contraints et forcés de le faire. On travaille en concertation avec eux »*, conclut la maître d'œuvre interne de la Régie des eaux de Puisaye-Forterre.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

15/08 L'Estivale du domaine Clotilde Davenne à Préhy

Dégustations verticales (les réservations sont conseillées) des vins de Chablis et de l'Auxerrois, balades dans les vignes avec les vignerons du domaine, marché de producteurs et d'artisans locaux et expositions, voilà le programme savamment concocté par Clotilde Davenne, œnologue-viticultrice du domaine des temps perdus, à Préhy. Une expérience 100 % bourguignonne à ne pas manquer entre convivialité et partage. Jeux concours et nombreux lots à gagner. Ouverture des portes de 9 heures à 20 heures. Pour plus d'informations, contacter Marie Mettetal au 03 86 41 46 05.

16/09 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 16 septembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laëtitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

FDSEA

Les réunions moissons reviennent cet été



Depuis 2016, la FDSEA de l'Yonne organise des réunions moissons. Celles-ci reviennent cet année, cet été (les dates et les lieux seront communiqués prochainement) avec toujours le même objectif : faire le bilan des moissons de l'année et aborder les sujets forts du moment, ainsi que les dossiers qui feront l'actualité dans les mois et les années à venir.

Si cette année la récolte est plutôt bonne dans l'ensemble du département, les conditions climatiques ont encore une fois joué des tours aux agriculteurs. Entre des pluies abondantes, des orages, le gel et la grêle, la saison agricole a une nouvelle fois été perturbée. Les discussions autour du système assurantiel, jugé comme défaillant par les agriculteurs et le syndicat agricole, devraient alimenter les débats. Comme à chaque réunion, l'avenir du métier, le renouvellement des générations ou encore les projets individuels et collectifs seront également au cœur des conversations.

Ces réunions moissons seront aussi l'occasion d'écouter les demandes des agriculteurs et de leur présenter le programme des formations qui seront faites à l'automne.

CL

Emploi saisonnier en viticulture

Le cumul RSA - vendanges est reconduit pour la troisième année consécutive

En place depuis 2019, le Conseil départemental a décidé de reconduire le dispositif de cumul RSA - vendanges pour la troisième année consécutive. Les bénéficiaires du RSA pourront ainsi cumuler leur allocation et leur salaire.



Le cumul RSA-vendanges, un dispositif gagnant-gagnant.

Voilà ce qu'a annoncé Catherine Paul-Hardoin, la directrice prévention insertion du Conseil départemental de l'Yonne. Face à la crise sanitaire et à la pénurie de main-d'œuvre pour les exploitants agricoles, notamment pour le travail de la vigne, les viticulteurs rencontrent beaucoup de difficultés à embaucher en période de vendanges. La mise en place de ce dispositif dans des secteurs d'activité en tension à certaines périodes de l'année permet aux entreprises ayant des besoins ponctuels de recruter plus aisément. Un avantage non seulement pour les employeurs, mais également pour les bénéficiaires du RSA puisqu'ils conserveront leurs allocations en plus du salaire de vendangeur qu'ils dégageront.

Une centaine d'emplois à pourvoir

« En 2019, 119 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif. L'année 2020 a accusé une forte baisse des embauches chez les ayants droit au RSA ramenant ce chiffre à 44, crise économique due au Covid-19 oblige », explique France Lahutte, animatrice Anefa. *« En espérant que 2021 soit un meilleur cru »*. Une cinquantaine de domaines sont répertoriés comme étant intéressés par des personnels supplémentaires sur leurs exploitations. Dès la mi-septembre, les vendanges débuteront sur le Grand Auxerrois et se poursuivront sur le Chablisien à partir du 20.
Le but de l'opération est de faciliter l'insertion sociale par l'emploi en créant et en développant des passerelles entre le monde de l'insertion et celui de l'entreprise.

Comment postuler ?

Les futurs vendangeurs devront dans un premier temps être inscrits à Pôle emploi puis ils devront envoyer à leur conseiller d'insertion les documents mentionnant leur accord pour ce dispositif. La nouveauté cette année est que les bénéficiaires du RSA peuvent également postuler pour le secteur agricole notamment pour renforcer les équipes pendant les moissons qui ont lieu actuellement. Dès 2022, le dispositif, encore à l'état de projet, devrait pouvoir s'étendre pour les relevages dans les vignes. De quoi subvenir grandement aux besoins de personnel du monde agricole.

Une véritable incitation à l'emploi

Ces dispositifs imaginés en partenariat avec le Conseil départemental, l'Anefa, la chambre d'agriculture de l'Yonne et la FDSEA de l'Yonne permettent au futur salarié de redécouvrir l'emploi. *« En effectuant des tâches faciles, ce dernier reprend confiance en lui, retrouve le goût de l'effort au travail et est motivé grâce à des conditions financières honorables »*, précise France Lahutte. La Communauté de communes du Tonnerrois et certains domaines organisent des parcours de navettes et des covoiturages pour faciliter l'accès aux vignes pendant les vendanges.

Florence Campenon

Viticulture

Les fermages viticoles 2021 établis

Les représentants des bailleurs et fermiers de la FDSEA de l'Yonne, membres de la CCPDBR (Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux) ont établi une proposition de prix qui a été validée par tous les représentants de cette commission, suivi de l'administration icaunaise.

Pour rappel, le système de calcul a évolué en 2012 pour intégrer une moyenne sur trois années.

Cette année, le fermage 2021 est donc la moyenne des prix des vins retenus sur les millésimes 2017, 2018 et 2019.

À noter que la méthode de calcul pour les fermages 2022 pourrait changer. Celle-ci pourrait inclure la notion de rendement dans la formule.

C. L.

Appellations	Fermages 2021*
Chablis Grand Cru	1 852 €
Chablis 1er Cru	900 €
Chablis	557 €
Petit Chablis	447 €
Bourgogne Blanc	283 €
Bourgogne Aligoté	243 €
Saint Bris	280 €
B. G. O. Blanc	213 €
Irancy	522 €
Bourgogne Rouge et Rosé	383 €
Bourgogne Passe-tout-grain	228 €
B. G. O. Rouge	197 €
Crémant de Bourgogne	214 €
Vézelay	374 €

* Moyenne arrondie des prix des 3 millésimes.

▸ *En bref*

Prairies Une pousse nationale excédentaire en juillet

La production cumulée des prairies permanentes est, au 20 juillet, supérieure de 10 % à la pousse de référence (1989-2018), rapporte Agreste dans sa note de conjoncture Prairies publiée le 29 juillet. La pluie fréquente et des températures proches de la normale ont en effet favoriser la pousse de l'herbe. Aussi, *« la situation s'est nettement améliorée dans la plupart des régions »*, observent les spécialistes. La pousse est excédentaire en Nouvelle-Aquitaine, dans le Centre Val-de-Loire, en Île-de-France, en Bourgogne Franche-Comté ainsi que dans le Grand Est. Le déficit de pousse s'est résorbé dans les Pays de la Loire où seule une petite frange côtière présente un déficit faible. En Occitanie, le déficit s'est atténué mais la situation s'est toutefois nettement dégradée dans l'extrême sud-est de la région qui présente un déficit important (75 % et moins de la pousse annuelle de référence). Cette production hexagonale excédentaire d'herbe est une bonne nouvelle pour les éleveurs notamment laitiers qui voient le prix de l'aliment flamber depuis quelques mois déjà. *« Les pâtures sont vertes, il y a à manger pour les animaux ce qui explique la reprise de la production laitière »*, se réjouit Daniel Perrin, secrétaire général de la FNPL (producteurs laitiers, FNSEA).

Agriculture

Marché à la ferme de la Maiterie

Chaque dernier vendredi du mois entre mars et octobre, la famille Boname accueille depuis presque 20 ans sur son exploitation des agriculteurs locaux. Un rendez-vous attendu par tous pour découvrir et déguster des produits du terroir.

Septième génération de cultivateurs éleveurs pour Joël, le fils, entouré de ses parents Ghislaine et Christian. Passionné par ce métier depuis l'enfance, il perpétue avec conviction la tradition familiale dans le village de ses aïeux à Villiers-sur-Tholon dans l'Ail-lantais. Christian nous explique que : « *Autrefois, on élevait et on cultivait des céréales pour nourrir les bêtes et la famille. Le moulin de Villiers transformait le blé et le seigle en farine, puis il approvisionnait le boulanger pour que celui-ci fabrique votre propre pain avec vos céréales* ». Aujourd'hui, la famille, dont la diversification a toujours été un maître mot, continue à cultiver blé, orge, colza et tournesol, en même temps qu'elle élève près de dix mille poulets et pintades par an, et ramasse entre 250 et 300 mille œufs de ses poules pondeuses. Elle prépare aussi de succulentes terrines, des rillettes de poulets et des coffrets garnis. En fin d'année, elle adapte son élevage à la demande du marché en alimentant d'autres volailles plus festives.


Joël Boname cultivateur éleveur ferme de la Maiterie Villiers-sur-Tholon

Bienvenue à la ferme

C'est le nom du réseau dont Christian Boname fut l'un des membres fondateurs : « *Bienvenue à la ferme est un réseau national créé en 1988 par la Chambre d'agriculture afin de promouvoir les produits de nos régions et partager les savoir-faire locaux. Celui-ci regroupait à ses débuts dans l'Yonne, une dizaine de membres pour en compter 44 à ce jour* ». L'adhérent au réseau maîtrise entièrement sa chaîne de production, il s'engage à proposer des produits fermiers issus de son exploitation, il assure une qualité constante et exigeante, il est l'ambassadeur d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs afin de préserver notre patrimoine. Un gage de qualité pour les viande, poissons, miels, confitures, foie gras, terrines, fruits et légumes, glaces, vins, bières, fromages, escargots, pains, pâtes… que vous pourrez déguster.

Marchés :

Auxerre centre-ville le mercredi
Auxerre Arquebuse le vendredi matin
Toucy le samedi matin
Chablis le dimanche matin
Boutique ouverte à la Maiterie du lundi au samedi de 15 à 18 h 30

Le traditionnel marché la Maiterie

Il est devenu un rendez-vous immanquable pour les habitants du secteur. Chaque dernier vendredi du mois, dès l'arrivée des beaux jours, la famille Boname organise cette rencontre de fin de journée (entre 16 et 20 heures) avec les producteurs, au grand air sur leur ferme. Si ce marché a débuté avec six exploitants agricoles, il en compte exactement dix-sept maintenant entre les éleveurs, cultivateurs et viticulteurs qui viennent partager leur métier passion avec les visiteurs. Ces derniers viennent du canton, du département ou de la région parisienne. Selon les week-ends, ils sont entre 300 et 900 à franchir le seuil de la Maiterie pour déambuler dans les allées aérées (crise sanitaire oblige) à la recherche de la pépite originale qui agrémentera l'apéritif ou le repas dominical. Comme le précise Joël : « *Nous remarquons que depuis le premier confinement de 2020, la clientèle a changé. Nous avons moins de promeneurs et plus d'acheteurs. Certainement des personnes qui ont réalisé à quel point leur santé était importante et ont changé leurs habitudes alimentaires pour une consommation raisonnée et plus saine* ».


Élevage de poulets en plein air – Ferme de la Maiterie



Marché gastronomique à la ferme de la Maiterie

FLORENCE CAMPENON

Les prochains rendez-vous

Le vendredi 27 août
Le vendredi 24 septembre
Le vendredi 29 octobre

Agriculture

On s'icaunais, le nouveau drive d'Appoigny

Voilà quelques mois qu'il est implanté sur la Nationale 6, en direction de Paris. Un endroit stratégique emprunté par de nombreux Icaunais entre Auxerre et Joigny. Un grand parking est à disposition des clients lorsqu'ils viennent retirer leurs commandes.

« *C'est un projet qui dormait dans les cartons depuis un petit moment* » explique Dominique Rouyer, éleveur d'escargots à Armeau et instigateur du projet en collaboration avec Joël Desmoutiers et Gérard Breton, éleveurs de chèvres à Branches. « *J'ai installé un distributeur devant mon domaine depuis plusieurs années et comme il fonctionne vraiment bien, je recherchais un endroit plus près d'Auxerre destiné à une clientèle qui ne vient pas dans le nord du département. Puis j'ai partagé mon idée avec Joël et Gérard qui ont tout de suite adhéré. Nous avons donc mûri l'idée et décidé d'ouvrir à d'autres producteurs de l'Yonne et d'ajouter un drive en plus des trois distributeurs en place. Voilà comment est né « On s'icaunais »*.

Une quarantaine de producteurs

« *Nous proposons entre 800 et 850 références en drive contre près de 300 dans nos trois distributeurs. Les producteurs et artisans sont les mêmes que dans les autres drives du département pour éviter la concurrence déloyale. Les 40 confrères approvisionnent comme ils le souhaitent les distributeurs et pour éviter les ruptures, il est possible de retrouver des articles équivalents venant d'autres territoires de l'Yonne* » précise Gérard Breton. La gamme représentée est conséquente : fromages de chèvre, de vache ou de brebis, glaces au lait de vache ou au lait de chèvre, viande en morceaux ou transformée de volaille, bœuf, mouton, agneau, porc ou canard, escargots, plantes aromatiques, chocolat, légumes, café, thé et infusions, bières et vins locaux, confitures, pain, huiles… de quoi composer de bons repas avec des mets de qualité et d'origine biologique pour certains.

Comment adhérer

« *Aucune condition n'est requise pour devenir partenaire. Pas de droit d'entrée ni d'abonnement. Nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser un nouveau collègue si la qualité qu'il propose n'est pas à la hauteur de nos exigences. Nous avons d'autres projets en tête pour faire vivre le lieu : des petits marchés en lieu et place du drive dès l'automne avec des animations et des dégustations afin que notre clientèle découvre de nouvelles saveurs. Et pourquoi pas un marché de l'Avent ou de Noël en fin d'année* » confient Gérard et Dominique de concert. Aujourd'hui, après 4 mois d'existence, « *On s'icaunais* » compte 250 clients récurrents et un panier moyen dont le montant se situe entre 70 et 80 euros. Un joli démarrage.


Domique Rouyer et Gérard Breton, créateurs de « *On s'icaunais* », le drive fermier d'Appoigny.

FLORENCE CAMPENON

Pour commander

www.onsicaunais.fr avant le mercredi minuit et retrait le vendredi entre 15 h 30 et 19 heures toute l'année. Distributeurs disponibles 24/24 avec système de vidéosurveillance pour la sécurité des clients et un numéro d'appel en cas d'urgence.

Filière bois

Pour un chauffage au bois plus propre

Le 23 juillet a été lancé le plan d'actions national « *Chauffage au bois domestique performant* » qui vise une réduction des émissions de particules fines. En Bourgogne Franche-Comté, plusieurs entreprises de la filière s'engagent.

Le plan d'actions national « *Chauffage au bois domestique performant* », soumis à consultation au printemps dernier, a été lancé le 23 juillet. Il vise notamment à réduire de 50 % les émissions de particules fines issues du chauffage au bois domestique d'ici 2030. En effet, lorsque le bois est utilisé dans de mauvaises conditions, sa combustion est émettrice de particules fines. L'enjeu de ce plan d'actions est donc de favoriser l'ensemble des conditions permettant de limiter l'impact de ce mode de chauffage sur la qualité de l'air et de poursuivre son développement car il constitue la première source de chaleur renouvelable en France. La feuille de route du gouvernement comprend notamment de la sensibilisation et de la communication auprès des consommateurs et du grand public, un renforcement des dispositifs d'aide au renouvellement des appareils de combustion et la promotion d'un combustible de qualité et labellisé.

« *BFC Bois bûche* » en première ligne

C'est dans ce contexte que des membres du comité de gestion de la marque de qualité « *BFC Bois Bûche : des entreprises de Bourgogne Franche-Comté qui s'engagent®* » (professionnels engagés dans cette démarche de qualité et organismes de la filière forêt - bois qui soutiennent la marque en Région) se sont réunis le 27 juillet à Demangevelle, en Haute-Saône, entre Vesoul et Epinal, sur le site de l'entreprise Bois Factory 70 (un site qui représente la plus grosse capacité de production de bûches en France), afin de faire le point sur l'année écoulée, les orientations à prendre pour la prochaine saison de chauffe et d'échanger sur l'actualité du bois de chauffage. Il faut rappeler que la marque « *BFC Bois Bûche* » a été créée en 2016, dans le but de permettre aux consommateurs d'identifier les professionnels engagés dans une démarche de qualité de production du combustible bois de chauffage capable de livrer un bois adapté à leurs besoins et d'apporter les informations et conseils nécessaires pour brûler du bois sec et obtenir le meilleur rendement de leurs appareils. Cette marque est pilotée et animée par l'interprofession régionale de la filière forêt - bois Fibois BFC et soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la Région Bourgogne Franche-Comté.



Les participants au comité de gestion régional de la marque « BFC Bois Bûche » ont pu découvrir le site de production de l'entreprise Bois Factory 70 à Demangevelle, en Haute-Saône.

Un président de Côte-d'Or

Le comité de gestion régional du 27 juillet en Haute-Saône a mis en évidence plusieurs points clés :

- Les professionnels de BFC engagés dans le réseau national France Bois Bûche (qui rassemble 161 adhérents) représentent 3 % du total.
- Jean-Noël Guyard, gérant de l'entreprise Bûches Services, en Côte-d'Or, à Trouhaut, près de Dijon, a été réélu président de la marque BFC Bois Bûche.
- La bûche traditionnelle reste la première forme de combustible bois consommée en Bourgogne Franche-Comté et en France en volume.
- Les annonces récentes du gouvernement permettent d'asseoir le bois de chauffage comme source d'énergie renouvelable, qui participe grandement à la valorisation d'une ressource naturelle et présente localement. Son développement doit se poursuivre de manière performante de l'amont à l'aval de la chaîne. La filière professionnelle a donc un rôle capital pour fournir un approvisionnement en combustible de qualité.

Berty Robert

Éléments sur le secteur du bois de chauffage

- Plus d'un quart des ménages français sont utilisateurs de bois énergie (dont 90 % sous forme de bûche) (Source Ademe, 2018)
- Le nombre de foyers ouverts continue de diminuer et représente 12 % du parc d'appareils en France et 5 % du parc dans les régions de l'est de la France (Source Observ'er, 2019)
- Les appareils performants, Flamme Verte, représentent 78 % du marché des ventes (Source Observ'er, 2019)
- La filière professionnelle représente moins d'un quart des filières d'approvisionnement en bûches (Source Ademe, 2018)
- Les professionnels de Bourgogne Franche-Comté vendent plus des deux tiers de leur production à des négociants hors région (en région parisienne ou dans le sud-est de la France principalement) (Source Observatoire du bois énergie Fibois BFC 2018)

Environnement

Des projets soutenus en Région

Dans le cadre du plan France relance, plusieurs projets en faveur de la préservation de la biodiversité vont être soutenus en Bourgogne Franche-Comté. Certains concernent l'agriculture.

Entre le 15 avril et le 15 juin derniers, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Bourgogne Franche-Comté (BFC) avait lancé un appel à projets afin de soutenir les collectivités, les associations et les autres gestionnaires d'espaces naturels dans leurs projets de restauration écologique terrestre et de mise en valeur des aires protégées. Les services de l'État ont reçu 29 projets émanant de 18 porteurs de projets pour un montant d'aides sollicitées à hauteur de 1,2 M d'euros. Leur sélection s'est opérée sur leur valeur ajoutée pour la biodiversité, le caractère durable des aménagements dans les aires protégées, et sur la maturité des projets permettant leur engagement rapide. Les 22 projets retenus se répartissent dans les 8 départements de la Région pour un montant total de subventions de 638 376 euros.

Rénovations, entretiens…

Certains concernent l'agriculture comme, par exemple, dans la Nièvre, le projet de la commune de Coulanges-les-Nevers qui va être accompagnée pour la restauration écologique d'une prairie sur le site naturel des Prés de Coulanges (39 786 euros de subvention). On peut aussi citer, dans le Jura, le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne qui est aidé pour développer le pâturage afin d'entretenir les pelouses calcaires sur plusieurs secteurs (AAP Mob'biodiv restauration - 185 000 euros de subvention). Ces projets viennent compléter une première vague de projets de préservation de la biodiversité aidés par France relance dans les espaces naturels et sites classés de Bourgogne Franche-Comté : 19 projets soutenus et près de 1,1 M d'euros de financement par France relance, en articulation étroite avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Parmi les autres projets retenus, on peut citer :

- dans le Doubs, à Gilley, l'aménagement écologique de Pâtures dessous.
- dans la Nièvre, le chantier expérimental de lutte contre la Renouée du Japon, menée par la communauté de communes Les Bertranges
- en Saône-et-Loire, le renouvellement des clôtures des parcs caprins de la Roche de Vergisson

Berty Robert



Pratiques professionnelles

Go Meat : mélanger expérience et imaginatio

Lancé en 2020, le projet Go Meat vise à faire émerger des innovations adaptées aux enjeux des exploitations bovins-viande du bassin charolais. Le pôle régional Agronov mobilise des acteurs très différents autour de ces enjeux.

D'un côté, un secteur de l'élevage allaitant qui se questionne sur son avenir. De l'autre, un développement de nouvelles technologies potentiellement porteur de solutions. Entre les deux, une structure dont l'expérimentation est la raison d'être : la ferme de Jalogny en Saône-et-Loire, près de Cluny, au cœur du pays charolais. De ce triangle, est né le projet Go Meat (Groupe opérationnel-Monitoring en élevage allaitant herbager) lancé en 2020, cofinancé par l'Union européenne et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, et qui fédère de nombreux partenaires institutionnels et privés(*). Go Meat s'inscrit également dans le cadre d'un Partenariat européen d'innovation (PEI) pour lequel un dossier avait été déposé fin 2019. L'objectif est d'identifier, de proposer et d'accompagner des innovations technologiques adaptées aux besoins et aux enjeux des éleveurs bovins-viande du bassin charolais en Bourgogne Franche-Comté (BFC). Le travail s'organise autour de trois axes :

- le suivi du jeune veau allaitant
- la surveillance et la gestion du pâturage
- l'allègement de la charge de travail, l'amélioration du confort de travail et la réduction des troubles musculosquelettiques (TMS)

Faire remonter les besoins

Pour avancer sur ces différentes pistes, le pôle Agronov d'innovations agroécologiques, basé près de Dijon, assume un rôle d'animateur. Ces derniers mois, des sessions regroupant des éleveurs et des conseillers en élevage ont été organisées pour faire remonter les besoins. Un travail en commun qui doit permettre à Go Meat de faire émerger de véritables solutions. L'intérêt de la participation d'Agronov réside également dans le fait que la structure fédère de nombreuses entreprises très actives dans le domaine de l'innovation agricole. À ce titre, certaines développent déjà des pistes intéressantes, que ce soit sur la question du financement de son élevage, sur le bien-être des exploitants comme de leurs animaux, ou encore sur l'amélioration du suivi et du traçage des veaux. Un champ d'investigations très large qui associe également le secteur universitaire comme vous pourrez le lire dans l'encadré ci-dessous consacré à une intervention menée avec l'Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM). *« Nous avons aussi travaillé avec l'Institut de l'élevage (Idele)*, précise Liselore Martin, directrice d'Agronov, *notamment sur la présentation de l'application Déclic Travail permettant à l'éleveur d'évaluer sa charge de travail ».*

Situations de travail concrètes

Concernant l'axe dédié à la surveillance et à la gestion du pâturage, l'application HappyGrass, également due à l'Idele et qui vise à faciliter la gestion de la prairie afin d'optimiser sa productivité et sa valorisation, fait partie des outils mobilisables dans le cadre de Go Meat. *« Avec ce projet,* poursuit Liselore Martin, *le but n'est pas de tout réinventer, mais aussi de recenser ce qui existe déjà mais qui est parfois mal connu »*. Le grand intérêt de ce projet, c'est qu'il aborde la question de l'élevage de la manière la plus large possible, et par le biais de situations de travail très concrètes : par exemple, on sait qu'en pâturage dynamique, l'enroulage et le déroulage des clôtures représentent un gros travail. De ce constat émerge l'idée que la solution d'une clôture virtuelle peut être intéressante. Certaines ont déjà été testées, mais la réflexion au sein de Go Meat porte aussi sur la possibilité d'imaginer des systèmes d'enroulage-déroulage plus simples. La même logique est à l'œuvre pour faire du bâchage ou du débâchage des fourrages une tâche moins lourde. Go Meat apparaît donc comme un projet qui favorise l'imagination en termes de solutions et comme toujours dans ces cas-là, avoir une réflexion collective au sein de laquelle se retrouvent des éleveurs, des techniciens et des entrepreneurs est toujours une bonne chose !



Comme ici lors d'un atelier consacré à la charge de travail liée au bâchage de l'ensilage, le but est de réfléchir en commun sur ces situations de travail, pour tenter de faire émerger des solutions facilitant ces tâches.

Berty Robert

(*) Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Institut de l'élevage (Idele), Pôle d'innovation en agroécologie Agronov, Okteo, Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), Alsoni Conseil élevage, les coopératives Feder, Sicarev, le Herd-book charolais, Elvéa France.

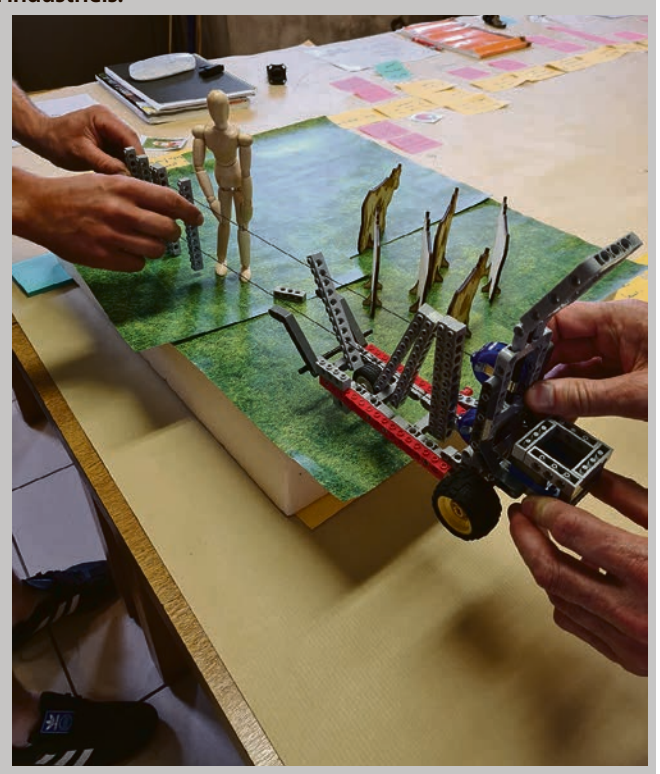
Zoom sur… Un exemple d'atelier sur le bâchage et les clôtures

Afin de comprendre comment Go Meat permet de faire émerger des solutions concrètes d'amélioration du quotidien des éleveurs bovins, on peut revenir sur l'atelier organisé fin juin en Saône-et-Loire, à la ferme expérimentale de Jalogny. Ce jour-là, deux thèmes étaient abordés : la charge de travail sur le bâchage de l'ensilage et la gestion du pâturage à clôture électrique temporaire. Cette réunion faisait suite à d'autres, animées par le pôle Agronov, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et l'Institut de l'élevage (Idele), qui avait permis d'identifier ces problématiques comme importantes pour les éleveurs, et de cibler les facteurs qui posaient problème. Pour le bâchage : le temps de travail nécessaire, la difficulté de mise en place, le recours à des matériaux non écologiques. Pour les clôtures : les difficultés d'enroulage et de déroulage du fil, ainsi que le transport des piquets. Sur tous ces aspects, le principe du travail en commun, au sein des Groupes éleveurs-conseillers (GEC) a permis d'imaginer des solutions qui ne sont pas restées au stade de la théorie : des membres de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard avaient aussi fait le déplacement avec des outils permettant de réaliser rapidement des prototypes (imprimantes 3D notamment). Les problèmes identifiés ont été retravaillés dans une phase qui a consisté à reprendre toutes les étapes et opérations réalisées par l'éleveur lors de l'activité concernée. Les idées qui ont émergé des constats ont ensuite été modélisées, sous la forme de maquettes, de prototypes, voire grâce à des assemblages de Lego. La prochaine étape consistera à confronter les idées testées ce jour-là à leur faisabilité technique, auprès d'industriels.



Au sein de leur groupe de travail, éleveurs et techniciens ont d'abord posé leurs idées en fonction des situations auxquelles ils sont confrontés.


Les imprimantes 3D de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM) ont permis de réaliser des prototypes à partir des solutions envisagées.


L'utilisation de simples Lego permettait également de mieux comprendre les difficultés et d'imaginer des solutions.

on pour faciliter la vie des éleveurs

Démarche Happy **Au bonheur des bêtes… et des éleveurs**

Avec sa démarche Happy, la société mâconnaise Obione permet à des éleveurs dont les pratiques professionnelles sont vertueuses, de les faire reconnaître. Une logique qui s'inscrit aussi dans la philosophie du projet Go Meat.

Obione est une entreprise de produits et de services basée à Mâcon, en Saône-et-Loire. Elle est spécialisée dans les solutions diététiques pour les animaux d'élevage et, en particulier, les bovins. Elle développe également des outils digitaux d'aide à la décision et est organisme de formation, auprès des éleveurs et des vétérinaires. Depuis 2016, elle développe une démarche singulière, nommée Happy, qui se décline en Happy Farmer et Happy Cow et qui, dans le cadre du projet Go Meat, trouve un certain écho. À ce jour, selon Lionel Reisdorffer, président d'Obione, on dénombre 150 éleveurs diplômés de la démarche, partout en France, et près de 400 ont été audités. *« Il s'agit d'une démarche qui vise à reconnaître l'état de bonheur des animaux, des hommes, et l'adéquation de la ferme dans son environnement»*, précise Lionel Reisdorffer. *«À l'origine, cette démarche, visait à valoriser le travail effectué dans les fermes. Il s'agissait aussi de donner aux éleveurs des arguments sur leurs productions et de leur apporter une reconnaissance ».*

Au moins 80 % de la note

Pour être certifié Happy, il faut obtenir au moins 80 % d'une note maximale qui repose sur 200 à 250 critères, selon qu'on est en élevage laitier ou en allaitant. Obione réalise, tous les deux ans, un audit permettant d'évaluer si les bêtes ont de bonnes conditions de vie. L'entreprise remet à l'agriculteur un diplôme et un panneau qui le signale et qui lui permet de communiquer sur ses pratiques et de les rendre visibles. *« C'est le moyen de mettre en lumière la qualité de la relation entre l'éleveur et ses animaux »*, poursuit le président d'Obione. La notion de bonheur, comprise dans la démarche Happy, s'appréhende de deux manières : en prenant en compte les performances du troupeau, avec l'absence de problèmes sanitaires, notamment, et sur les conditions de travail de l'éleveur : possibilité de prendre des vacances, nombre d'heures travaillées chaque jour, niveau d'Excédent brut d'exploitation (EBE), rémunération… *« Cette valorisation technique et professionnelle peut évoluer vers une valorisation financière en étiquetant ses produits vis-à-vis des consommateurs. Le but est d'expliquer à ces derniers qu'il y a des fermes qui sont éthiques, qui entretiennent avec leurs animaux des relations remarquables. Choisir des produits issus de ces fermes, c'est sélectionner un système d'élevage aux vertus reconnues. Parmi les critères pris en compte, certains sont centrés sur l'animal. Pour les évaluer, nous observons le comportement des animaux, s'ils sont curieux, s'ils s'ennuient, s'ils sont agressifs… On prend aussi en compte des critères liés au bâtiment d'élevage. On regarde si c'est humide, glissant, s'il fait chaud, si l'abreuvement est de qualité ».*



Photo: Obione

Les éleveurs impliqués dans la démarche Happy peuvent, une fois certifiés, afficher le fait qu'ils ont satisfait aux critères pris en compte, comme ici pour cet élevage du Doubs.

Faire progresser un élevage

Certains éleveurs diplômés *« Happy Farmer »* travaillant en circuits courts revendiquent cette certification sur leurs produits mais Obione cherche à développer cette tendance qui n'en est encore qu'à ses débuts. *« Pour les éleveurs qui ne sont pas encore certifiés,* précise Lionel Reisdorffer, *l'audit que nous menons dans ce cadre peut permettre de faire émerger des voies de progrès dans le fonctionnement d'un élevage, et pour améliorer le quotidien de l'éleveur. De ce fait, notre démarche s'intègre parfaitement dans la logique poursuivie par le projet Go Meat».*

B. R.

Cowgestion **Et si on louait son cheptel ?**

Basée dans la Nièvre, Cowgestion illustre bien cette quête de pistes pour améliorer la vie des éleveurs. La société propose des solutions de financement et de conseil pour la conduite d'élevage.



Cowgestion a été créée dans la Nièvre en 2015 par Marguerite et Guillaume Delormel : *« Nous développons une approche globale de l'élevage. Nous proposons des solutions de financement dans trois domaines : la première est un leasing de vaches, basé sur un principe qui remonte au Moyen-Âge : le contrat de gazaille et aujourd'hui appelé « Bail à cheptel ». Lorsque les seigneurs partaient en Croisades, ils confiaient leur cheptel à des paysans, par le biais de ce contrat. La seconde solution concerne le financement de matériel, et la troisième se présente sous la forme d'un service de courtage en crédit-bail ».* Avec le leasing de vaches, Cowgestion part d'un principe simple : la vache qui fait des veaux tous les ans est un actif qui se régénère et croît. *« Notre contrat,* poursuit Guillaume Delormel, *permet de financer des animaux pour l'éleveur, qui vont donner des génisses, des broutards, du fumier valorisable, notamment dans la fertilisation des sols. Nous restons propriétaire des mères, lui s'occupe de vendre les broutards, d'exploiter le fumier, de garder une partie des génisses. Il peut avoir la conduite d'élevage de son choix et choisir de faire partir des vaches en boucherie, mais il doit piocher dans le stock de génisses nées pour nous conserver en permanence le stock initial de bêtes. Le produit issu des vaches mises en location est réparti entre propriétaire et locataire. Le loyer payé par l'éleveur est largement couvert par la prime "vaches allaitantes" et il a toujours la possibilité, s'il le souhaite, de nous racheter des vaches. Nous avons conclu le premier contrat de ce type en 2017 et aujourd'hui, ce client commence à nous racheter une à deux vaches par an. Un autre, près de Nevers, a fait le choix d'acquérir du foncier plutôt que de racheter des vaches. Nous avons beaucoup de demandes sur ce modèle et nous sommes en recherche d'investisseurs pour acquérir plus de bêtes et pouvoir les louer à d'autres ».*

De nouveaux modes de gestion

En parallèle, Cowgestion développe et veut proposer à partir de fin 2021 des prestations de conseil aux éleveurs allaitants : *« Nous nous appuyons sur des bases de données, par exemple dans le domaine du calcul d'une ration ou d'un prix d'équilibre, notamment sur la partie fourragère. On s'est rendu compte que les entreprises agricoles sont, en général, à faibles marges et qu'il faudrait leur appliquer des notions de gestion proches de celles du Bâtiment et des travaux publics (BTP), par exemple »,* précise Guillaume Delormel. *« Sur chaque ligne de dépense et de profit, il faut tout renégocier. Dans l'univers de l'élevage, je constate trop souvent un défaut de gestion de ces "petits postes". Nous pourrons les sensibiliser à ces aspects et nous apporterons les moyens d'agir sur des points clés à ceux qui nous solliciteront. Je pense que c'est important pour des éleveurs qui ont la "tête dans le guidon" du matin au soir. On doit leur proposer des solutions simples et lisibles. Nous avons aussi remarqué que de nombreux éleveurs sont locataires de leur foncier. Une pratique qui semble être entrée dans les mœurs sans qu'on s'interroge trop sur sa pertinence économique. Pourtant, on sait que, sur une exploitation, le seul actif qui prend de la valeur, c'est le foncier. Trop souvent, les exploitants ne capitalisent pas dessus. À l'installation, les éleveurs devraient commencer par être locataires de leur cheptel ».*

B.R.

cowgestion.fr



Bien-être animal

De l'eau pour les porcs de petit-lait

Interporc a chiffré la consommation d'eau des porcs charcutiers alimentés au lactosérum : celle-ci va de 1 à 1,3 l/porc/jour en moyenne, avec des pics à 5 l/jours par forte chaleur.

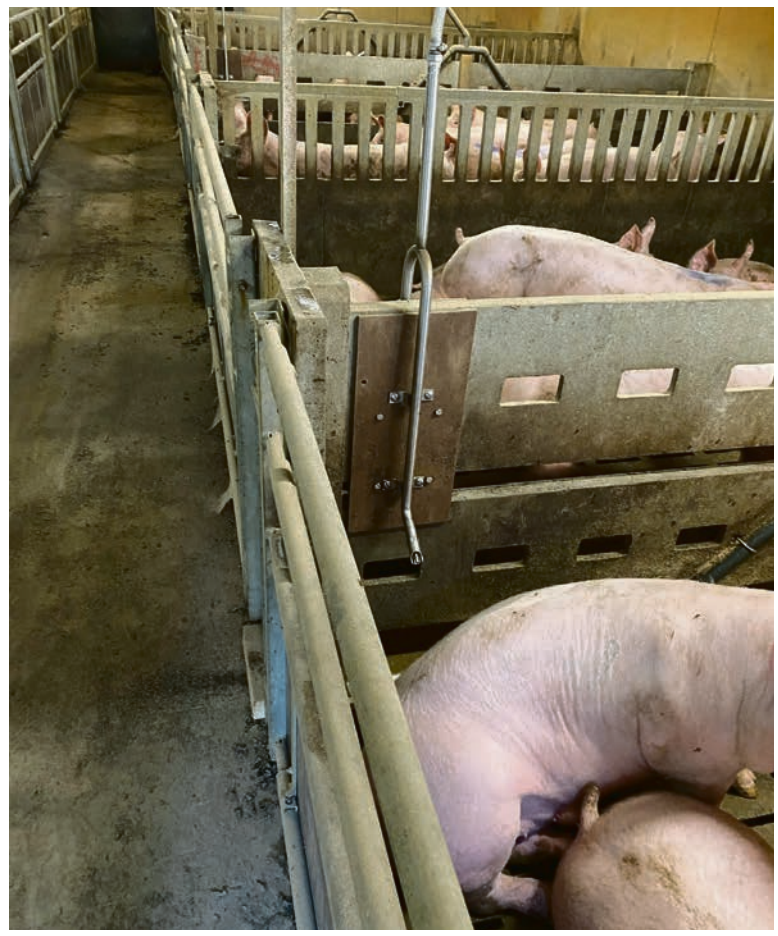
Quand ils en ont la possibilité physique, les porcs consomment de l'eau en plus de la soupe. Interporc s'est penché sur cette question pour accompagner les éleveurs dans la recherche de solutions techniquement satisfaisantes, dans un contexte de réinterprétation réglementaire par l'administration. L'arrêté du 16 janvier 2003, établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, spécifie en effet : *« tous les porcs âgés de plus de deux semaines doivent avoir un accès permanent à de l'eau fraîche en quantité suffisante »*. Ce point s'applique aux porcs en croissance, depuis les porcelets en maternité jusqu'au départ des charcutiers sur le quai d'embarquement, aussi bien qu'aux reproducteurs (cochettes, truies et verrats), et ce quel que soit le mode d'alimentation : alimentation sèche ou alimentation liquide sous forme de soupe.

Les éleveurs ont dû s'adapter

« Jusqu'au début de l'année 2018, l'administration considérait que la présence de liquide dans la soupe des porcs alimentés par ce système était suffisante. Cette interprétation réglementaire n'étant plus retenue, les éleveurs sur toute la France utilisant un système d'alimentation en soupe ont dû se rééquiper soit avec des systèmes de bols soit des systèmes de pipettes » relate Gaëlle Daniel, chargée de mission à Interporc. Dans les faits, les porcs charcutiers qui recevaient une alimentation liquide disposaient jusqu'alors rarement d'un dispositif complémentaire pour l'abreuvement. Avec la soupe, le porc ingère une quantité d'eau importante, qui peut couvrir l'essentiel des besoins physiologiques. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avance toutefois plusieurs arguments pour justifier l'obligation d'un accès permanent à l'eau, même en alimentation soupe. En premier lieu, le bien-être du porc : l'absence de soif est en effet la première des cinq libertés utilisées pour définir le bien-être. Sans eau, le porc ne peut pas satisfaire son besoin comportemental de boire, et ceci peut se traduire par des comportements déviants telle que la caudophagie (morsure de queue). La forte variabilité inter-individuelle des consommations en eau, dans un même lot, a été mise en évidence dans des stations expérimentales. Elle traduit des besoins différents pour chaque porc. Le second argument, plus technique, met en avant le caractère imprévisible des facteurs de risque (température élevée et maladie notamment) qui peuvent entraîner une augmentation importante des besoins physiologiques en eau de boisson, sans que l'éleveur ne puisse anticiper. *« Des références techniques sur le niveau de consommation ont été élaborées pour l'alimentation en soupe à l'eau mais nous n'avions aucune information chiffrée pour une alimentation en soupe au lactosérum »* détaille Gaëlle Daniel. *« En 2019, nous avons suivi la consommation d'eau d'un élevage utilisant du lactosérum brut et en 2020 un élevage utilisant pour partie du lactosérum concentré. Les deux ont mis en place des pipettes (équipement le moins cher) au-dessus de l'auge pour éviter les pertes dans les caillebotis »*.



Positionner la pipette au-dessus de l'auge a plusieurs avantages, dont celui de limiter les gaspillages d'eau.



Pour éviter les gaspillages, il faut être attentif à installer la pipette à bonne hauteur et à bien régler son débit.

Des consommations chiffrées

Ce dispositif expérimental a permis de quantifier précisément les quantités d'eau utilisées. *« Les consommations d'eau par les pipettes sont en moyenne d'1 à 1,3 l/j/porc en engraissement mais peuvent augmenter fortement avec la chaleur. Nous avons pu constater en cas de pics de chaleur des consommations augmentant jusqu'à 5 l/j/porc. Néanmoins, les consommations d'eau en présence de soupe au lactosérum ne sont pas différentes en volume de celles constatées avec une soupe à l'eau. Il faut également préciser que cette eau vient en compensation des repas d'eau que pratiquent certains éleveurs sur toute l'année ou une partie, ce qui diminue d'autant l'augmentation de consommation d'eau liée à la présence de ces pipettes »*.

Sur le plan pratique, plusieurs solutions sont possibles pour mettre de l'eau à disposition des porcs charcutiers. *« Il y a les bols, dont le principe est similaire à ce qui existe pour les bovins au pré, avec une valve commandée par l'animal. L'inconvénient de ce dispositif, outre son coût, c'est le risque de souillure par les aliments et les déjections. La pipette est généralement préférée par les éleveurs, en raison de son coût inférieur, et de son entretien plus facile »*. Inaporc recommande de choisir du matériel tout inox, d'installer une vanne par salle pour fermer l'eau et intervenir en cas de fuite, de purger le circuit d'eau à chaque bande, de mettre en place un réducteur de pression pour maîtriser les débits, de contrôler régulièrement les débits des pipettes, à chaque bande, et enfin de mettre en place un compteur d'eau pour surveiller les éventuelles dérives.

ALEXANDRE CORONEL

Innovation

Le Côte-d'orien Bordet s'implante sur le marché des compléments alimentaires

L'entreprise Bordet, basée en Côte-d'Or, à Leuglay, lance une gamme dédiée à la nutrition animale certifiée Bio. Le secteur agricole devient un terrain de conquête pour elle.

Bordet produit du charbon végétal à partir de déchets de bois issus de forêts locales éco-gérées. Il vient pourtant de lancer un complément alimentaire visant à améliorer les performances de l'animal, augmenter ses défenses immunitaires et réduire sa production de méthane. Son nom : Actichar C Bio. Il constitue un substitut parfait aux antibiotiques désormais interdits pour la nutrition animale. Identifié dès le XIX^{ème} siècle comme un additif efficace en matière de nutrition animale, le charbon actif a longtemps été utilisé en tant que complément alimentaire pour augmenter les performances des animaux (notamment dans le cadre de la production laitière), faciliter l'élimination de substances toxiques, et contribuer à augmenter les défenses immunitaires. Il est aussi particulièrement performant pour réduire la production de méthane du bétail. L'utilisation intensive d'antibiotiques à faible concentration a été bannie par l'Union Européenne en 2006, rebattant les cartes des additifs naturels et recréant de l'intérêt autour du charbon végétal actif.

Trois ans de recherches

En parallèle, le charbon actif végétal conventionnel n'est actuellement plus autorisé dans la formulation d'aliments pour animaux de ferme certifiés AB, alors que le charbon actif certifié AB Agriculture Biologique l'est. Après 3 ans de recherches, Bordet propose le premier charbon actif végétal bio comme additif naturel. L'entreprise est la seule de son secteur à détenir la certification AB (Agriculture Biologique) délivrée par Ecocert pour sa gamme de charbon actif végétal Actichar C Bio pour la nutrition animale. Cette gamme est 100 % Made in France, issue de circuits courts et produite industriellement sans ajouts de produits chimiques, de manière responsable et éthique. Ayant identifié le monde agricole comme un secteur à forts enjeux pour lutter contre le réchauffement climatique, et souhaitant se positionner comme un partenaire visant à soutenir cet écosystème vers une transition durable, Bordet poursuit son programme de R &D afin de proposer de nouvelles solutions. Les travaux du groupe portent notamment sur l'amendement des sols et la séquestration des gaz à effet de serre avec la mise au point de nouveaux biochars.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Fourrage

Que faire de ses mauvais foins ?

Après avoir repéré les différentes qualités de fourrages, il faudra les distribuer en fonction du stade physiologique de récolte et de leur état de conservation. On peut aussi tenter d'améliorer les foins, mais il est parfois nécessaire de s'en débarrasser… et d'en acheter d'autres.



Si le début d'été doux et pluvieux de 2021 a permis une pousse importante de l'herbe, il n'a pas permis, par contre, de récolter toujours au bon stade et dans de bonnes conditions partout, surtout en foin. Dans les élevages, les stocks sont donc importants et de qualité très variable. Avec cette qualité médiocre des foins récoltés tardivement, voire impactés par des aléas climatiques (inondations ou grêle), il est utile d'assurer la traçabilité des lots de foins dès la fenaison. Les mauvais foins avec un risque microbiologique sanitaire important (souillures sur la plante entière versée, sénescences importantes, humidité élevée…) sont à écarter dès le départ en privilégiant une destination non alimentaire (fumier, litière…). Les dépôts « *sauvages* » ou le brûlage de foin sont interdits.

Rappel de la loi

L'article L541-2 du Code de l'Environnement précise que « *Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets* ». Cet article précise également qu'il est strictement interdit de brûler des déchets à l'air libre, quelle que soit leur nature.

Par ailleurs, le respect de la conditionnalité des aides Pac (sous domaine Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) « *maintien de la matière organique des sols* ») impose le non-brûlage des résidus de culture, sauf dérogation (non-respect : - 3 % des aides Pac).

Aérer et accepter du refus

La détermination classique des valeurs alimentaires passe par une analyse de fourrages (MS, UF, PDI, calcium et phosphore) qui permet d'aider au rationnement tout en ajustant au mieux les quantités de concentrés nécessaires à leur complémentation. Il suffit pour cela de prélever un échantillon de 300 g minimum de foin sur au moins trois bottes de la même catégorie (date de fauche, espèces présentes) en privilégiant l'intérieur de la botte. Compter 40 à 60 € HT par analyse selon les prestataires. En élevage laitier, le bon foin sera à réserver aux vaches laitières et aux veaux d'élevage jusqu'à 6 mois. Le moins bon, s'il est encore consommable ou un minimum appétant sera destiné aux génisses à plus faibles besoins de croissance (1 à 2 ans et plus). En ovin laitier, les meilleurs foins sont à destiner en priorité pour la fin de gestation et le début de lactation. À ces périodes clés, on surveillera la qualité sanitaire, la texture et l'ingestibilité de ces foins. La faible valeur protéique des foins est techniquement plus facile à corriger que l'énergie. Si ces exigences qualitatives ne sont pas remplies, l'achat de bon foin peut se justifier pour ces périodes. C'est une pratique déjà fréquente en achat de foin de luzerne pour des élevages où cette plante est peu cultivée. Pour les autres périodes, il est possible d'utiliser les foins de moindre qualité en les aérant pour diminuer les poussières et les odeurs. On peut aussi distribuer ces foins médiocres et hétérogènes à volonté en acceptant beaucoup de refus et à condition qu'ils atteignent au moins les valeurs alimentaires d'une bonne paille ! (ex : paille d'orge : 0,46 UFL, 50 g PDI, 3,8 % MAT) Enfin, pour améliorer l'ingestibilité, de la mélasse ou du sel peut être distribué sur un foin qui ne présente aucun risque sanitaire. Il ne faut cependant pas attendre de miracle de ces techniques… De même, l'achat de bon foin financé par la vente du mauvais est illusoire. La relativement faible disponibilité de l'offre de bon foin et la pléthore de mauvais rendent la transaction improbable. Les incidences néfastes sur la santé de l'exploitant qui manipule et des animaux qui ingèrent des fourrages moisis ou poussiéreux sont à rappeler.

Les composter

Dans la mesure du possible le mélange avec du fumier pailleux peut éventuellement s'envisager pour fabriquer un compost. Le rapport massique carbone sur azote est un indicateur qui permet de juger du degré d'évolution de la matière organique, c'est-à-dire de son aptitude à se décomposer plus ou moins rapidement dans le sol. Le rapport d'un bon compost se situe entre 20 et 30. Les proportions de fumier (très pailleux) devront rester majoritaires pour assurer une bonne décomposition et faciliter le mélange (matériel de compostage), sinon l'aération du compost nécessaire à son évolution sera compromise. L'incorporation de foin brut dans les méthaniseurs n'apparaît pas satisfaisante. Une forme de type ensilage serait au minimum nécessaire pour accélérer la fermentation et ne pas gêner le process de transformation jusqu'au méthane. Au-delà, les coûts de transport au regard d'un produit au faible pouvoir méthanogène ne permettent pas d'envisager cette solution.

Jean-Marie Curtil,
Chambre d'agriculture 25/90



▸ *En bref*

Phytos Les tonnages vendus en France ont grimpé de 23 % sur un an

En 2020, environ 44 000 tonnes de produits phytosanitaires (hors produits utilisables en agriculture biologique et produits de bio contrôle) ont été vendues en France, selon des données provisoires publiées par Matignon le 30 juillet et diffusées par l'AFP. Le chiffre marque une augmentation de 23 % par rapport à 2019, mais demeure 20 % en dessous de la moyenne 2012-2017, souligne l'exécutif, qui invite à regarder la tendance globale, plutôt que l'évolution d'une année sur l'autre. Les ventes de glyphosate auraient elle aussi bondi de 42 % sur un an, en raison de l'anticipation d'une hausse des cours par les producteurs. La « *tendance structurelle* » à la baisse sera plus visible, selon le gouvernement, dans les deux ans qui viennent sous l'effet des restrictions, des aides pour investir dans du matériel plus performant ou encore du crédit d'impôt sortie du glyphosate.

ZNT «Plus de 500 » pesticides supplémentaires concernés par les 20 mètres

La récente demande du Conseil d'État de faire appliquer les distances maximales de 20 mètres de non-traitement (ZNT) aux molécules suspectées d'être cancérigènes, mutagènes, ou reprotoxiques (CMR 2) « *pourrait concerner plus de 500 produits* », selon Christian Durlin, vice-président de la commission environnement de la FNSEA, interrogé par Agra presse le 27 juillet. « *Il pourrait y avoir des conséquences sérieuses sur certaines cultures* », s'alarme le représentant syndical, précisant que seule une cinquantaine de produits étaient visés par les précédentes dispositions sur les CMR de catégorie 1. Alors que le Conseil d'État a donné six mois au gouvernement pour publier de nouveaux textes d'application, la profession « *espère une réflexion approfondie sur ces distances, notamment sur la réciprocité de l'aménagement des zones d'activités qui continuent de consommer énormément de foncier* ». La FNSEA souhaite également faire rallonger la liste des dispositifs permettant d'accéder aux réductions de distances pour les autres molécules.

Risques d'incendie dans les exploitations

La vigilance s'impose

La prévention du risque incendie est essentielle dans toute exploitation agricole. Les raisons d'un départ de feu peuvent être multiples : auto-échauffement de fourrage, surtension électrique, chauffage, manque de maintenance ou d'entretien d'engins agricoles… avec des conséquences souvent très lourdes pour l'exploitation. Le point avec Gilles Bonnet, ingénieur en prévention chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne.


Gilles Bonnet, ingénieur en prévention chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Quels sont les incendies les plus fréquents dans les exploitations agricoles ?

Gilles Bonnet : *« D'après une enquête réalisée par Groupama France sur la période 2016-2019 sur une base d'environ 1 200 sinistres supérieurs à 50 000 € de dégâts, 25 % des incendies sont causés par l'action d'un tiers, volontaire ou accidentelle. L'électricité est en cause dans 16 % des départs de feu, tandis que les engins agricoles sont à l'origine de 10 % des incendies dans les fermes. L'auto-échauffement du fourrage provoqué par la fermentation du foin, concerne 8 % des accidents, les travaux par points chauds 6 % (ndlr, ponçage, soudure, découpe, meulage, travaux de toiture, brasages…) et le chauffage 5 %. 23 % des incendies sont classés dans la catégorie « causes indéterminées », lorsque les raisons du départ de feu ne peuvent pas être tranchées ».*

Toutes les filières sont-elles logées à la même enseigne en matière d'incendie ?

G.B. : *« Chaque filière a ses propres spécificités et des contraintes logistiques et matérielles à respecter pour éviter un incendie. Ce qui implique qu'elles sont exposées à des risques différents selon les activités exercées. Selon cette même enquête, les exploitations « d'agriculture générale » (ndlr, activité agricole n'ayant pas de spécialité) représentent 18 % des coûts de l'ensemble des sinistres observés sur la période 2016-2019. Suivent les exploitations bovin lait avec 7 % des coûts et les élevages spécialisés hors sol (3 %). Pour ces derniers, chaque sinistre coûte très cher car il en découle rapidement des pertes matérielles et d'animaux très importantes. L'électricité est souvent à l'origine de l'incendie dans ce type de bâtiment énergivore, surtout l'hiver. L'élevage bovin, la viticulture, le maraîchage et l'horticulture ne sont que très peu impactés (environ 2 % des coûts de la totalité des sinistres). Notons aussi que les retraités exploitants agricoles représentent 20 % des agriculteurs impactés par un incendie sur leur ferme. La raison qui semble la plus probable : des installations anciennes et une démarche de prévention sans doute moins marquée que chez les jeunes exploitants ».*

En quoi consiste la première visite effectuée par les chargés de prévention de Groupama ?

G.B. : *« La visite d'entrée en portefeuille figure parmi les clauses du contrat d'assurance. L'objectif de cette rencontre est de limiter le risque incendie sur l'exploitation. Peuvent suivre ensuite des visites de suivi tous les deux ou trois ans, s'il y a eu des installations ou des travaux sur la ferme. Nos douze experts font le tour de la ferme avec l'agriculteur, vérifient les installations électriques, s'assurent de la séparation des lieux dans les cas où il y a plusieurs activités, si les câbles passent au bon endroit et respectent la norme… Nous faisons aussi de la prévention auprès des jeunes agriculteurs en leur proposant une visite orientée conseil chez nous. Souvent ils viennent d'intégrer un Gaec et cela nous permet de refaire une visite sur l'exploitation. Aujourd'hui, elles sont mieux tenues par les chefs d'entreprise avec un meilleur suivi de la réglementation imposée (le Code du travail – ICPE) et un meilleur entretien des engins agricoles et des différents process. Lors de cette visite on regarde aussi les moyens de protection qu'ils ont sous la main pour pouvoir intervenir rapidement en cas de départ de feu ».*

Quelles sont les mesures de prévention à mettre en place pour éviter le départ d'un sinistre ?

G.B. : *« Pour déclencher un incendie, il faut que trois éléments entrent en contact : le combustible (le composé chimique), le comburant (l'air) et l'énergie d'activation (l'étincelle). C'est ce qu'on appelle le triangle du feu. Pour éviter un incendie, il suffit souvent juste de mettre en place des mesures simples d'organisation. La première règle à avoir en tête : la séparation des bâtiments (stockage, remisage, ateliers). Ils doivent tous être séparés d'au moins dix mètres. Autre recommandation : laisser refroidir son tracteur loin des bâtiments, lorsqu'il a fonctionné pendant plusieurs heures. Nous demandons aussi, dans l'idéal, d'équiper son tracteur d'un coupe-circuit qui stoppe net l'alimentation de la batterie. Le nettoyage des engins est primordial pour prévenir les départs de feu dus au dépôt de poussières de foin et de paille aux alentours des pots d'échappement. Les poussières qui s'accumulent dans les transmissions sont très dangereuses. D'où l'importance de les nettoyer et de bien les graisser. Sur la moissonneuse-batteuse un extincteur de 9 l doit être présent et accessible en cas d'incendie. Attention aussi au coffret électrique qui reste ouvert. Il doit être fermé, étanche, loin du stockage des combustibles. La moindre poussière en contact avec un point chaud peut s'enflammer ».*


Les causes d'un départ de feu sur une exploitation agricole sont multiples.

L'auto-échauffement du fourrage représente un possible danger pour les éleveurs…

G.B. : *« Dans 80 % des cas, les auto-échauffements de fourrage se passent au mois de juillet. C'est souvent la botte tout en fond du stockage qui monte en autofermentation par manque d'aération. Généralement, on s'en aperçoit à l'odeur. Il faut impérativement laisser sécher au maximum les bottes dans les champs avant de les rentrer dans les bâtiments, surtout s'il a plu quelques jours ou heures avant. Le risque d'autofermentation de fourrage est alors encore plus important car l'hygrométrie (le taux d'humidité) est plus élevée. Aujourd'hui, il existe des sondes connectées qui, une fois placées dans les bottes de foin, affichent la température sur le téléphone via une application. Ces sondes peuvent aussi être placées sur la fourche du tracteur. Si la température dépasse les 70 °C, il est impératif d'appeler les pompiers avant de débotteler ».*

Quelles précautions faut-il prendre pour éviter les risques de surtension électrique ?

G.B. : *« La surtension électrique peut arriver dans deux cas : soit en cas de travaux sur votre ligne, lorsque le fournisseur d'électricité entreprend des travaux sur ses postes à hautes tensions - on est alors confronté à des pics de tension élevés - soit lorsque la foudre frappe la ligne électrique qui alimente l'exploitation agricole ou le bâtiment lui-même, causée par un violent orage. Nous demandons aux agriculteurs la mise en place de parafoudre dans le tableau électrique général afin de limiter les surtensions. Nous pouvons aussi en demander un deuxième vers un élément électrique sensible. Beaucoup d'appareils sont aujourd'hui équipés de composants électroniques sensibles, comme des ordinateurs et des transmissions radio, wifi… Lorsque des millions de volts tombent sur un bâtiment, cela peut faire de gros dégâts. Heureusement, ce n'est pas fréquent, mais ça peut arriver. Mieux vaut prévenir que guérir ! ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ALISON PELOTIER

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces tout marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vds poules de réforme 2,50 euros.
✆ **06 62 27 62 71 ou 04 74 50 15 32 HR**

89 - Vends tracteur Someca 800, 2 roues motrices, 8.800 heures au compteur et moteur refait et à 2.000 heures, pneus, bon état, cabine et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Travail du sol

01 - Vends charrue Overum Sweden, 4 socs, sécurité hydraulique + mécanique sur disques, état presque neuf, 2.900 euros.
✆ **06 04 02 37 56**

55 - Charrue Grégoire Besson SPK9 mono roue 6 fers TBE 5.000 euros HT à débattre.
✆ **06 82 91 86 76**

57 - Vends charrue Overum Sweden, 4 socs, sécurité hydraulique + mécanique sur disques, état presque neuf, 2.900 euros
✆ **06 04 02 37 56**

89 - Vends herse alternative Amazone RE 40, gros boîtier, très bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

21 - Vends presse Welger D4000, BE, bottes 80 x 70 HD, 12 000 euros (2905)
✆ **03 80 51 87 65 HR - 06 13 68 74 77**

21 - Vends cause retraite MB JD 9640 WTS Hillmaster avec chariot de coupe, coupe à colza, année 2006, parfait état, dispo. après moisson, 82 000 euros (3002)
✆ **06 89 78 14 38**

Manutention

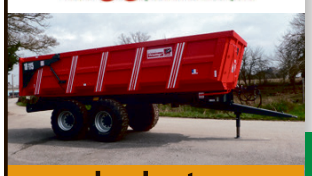
68 - Vends benne élévatrice 8T avec cardan 5000 euros + surélévateur 6 bottes 1000euros + divers moteur sélect. + électrificateur neuf 60 euros
✆ **06 07 86 05 93**

Divers

07 - Vds piquets de clôture fendus à la main châtaigniers : 1,80m : 1,80Ð ; 1,60m :1,60Ð
✆ **07 87 05 20 20**

69 - Cause retraite vend rotative Khun GMD 700 pirouette Khun 5902 MH andaineur Khun 3501 semoir engrais MDS 935 M., Charrue Khun Master 100 TRI Socs.
✆ **06 37 01 75 34**

remorques Lambert — Votre partenaire transport



Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2906)
✆ **06 30 11 59 25**

58 - Vends déchaumeur Kewerland 18 dents, 4 m. repliable hydraulique, - 2 bennes monocoque Gresle 7.5 T, - brabant Huard 4 socs, - desileuse Kuhn Altor (2901)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

58 - RECHERCHE moissonneuses-batteuses New Holland 8060 8070 8080, Laverda 3350 3450 3650 3750 3790 3850 3890, Someca M112 M132 M152 ; tracteurs NH série M et TMFiat série 90 et 80, Ford8160 8260 8360 8560, MF165 à 690 ISHAQ.
✆ **06 50 18 63 14**

89 - Cause décès vend tracteur Soméca 670 + chargeur, - MB Clayson 133, - déchaumeur Soméca 2 rangées 3 m., - charrue Kverneland 3 fers, - andaineur Kuhn GA 3501 GM, - remorque en bois, - dessileuse pailleuse Audureau (3102)
✆ **06 75 40 84 50**

Achat-Vente

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ **06 23 87 29 52**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

BÉTONS OU
CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Propriété

69 - Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, mécanisable, prés (3003)
✆ **06 10 43 35 81**

Location

Autres

68 - Chambres d'hôtes chez viticulteurs retraités proxi COLMAR EGUISHEIM RIQUEWIHR.
✆ **06 34 32 49 08**

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er septembre 2021. Envoyez CV et lettre de motivation à gedesmoulins18gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (2902)
✆ **06 86 95 22 86**

69 - Recherche ouvrier viticole poste évolutif temps plein salaire à définir. Appeler au :
✆ **04 74 04 13 35**

69 - Recherche vendangeurs H/F 14 septembre motivés ou expérimentés nourris logés ou grande journée.
✆ **06 44 22 82 89**

69 - Cherche vendangeurs ou vendangeuses dans dpt 69 motivés nourris logés autour du 20/25 septembre. Ambiance familiale.
✆ **06 79 64 58 02**

BOUCHARD PÈRE & FILS
FONDÉE EN 1731

VIGNERON TRACTORISTE (H/F)

Maison prestigieuse de Bourgogne, fondée en 1731, ayant un domaine de 130 Ha sur la côte de Beaune et la côte de Nuits, dont 12 Ha de Grands crus et 74 Ha de Premiers crus. Domaine certifié Haute Valeur Environnementale et en transition en lutte biologique,
recherche un vigneron tractoriste (H/F).

DESCRIPTION DU POSTE
Nous recherchons un(e) Vigneron Tractoriste en CDI .
Vous serez rattaché au Chef de Culture, vous aurez en charge la réalisation de tous les travaux mécanisés (travaux du sol, rognage, traitements), vendanges, ainsi que les réglages et l'entretien courant de l'ensemble du matériel.
Vous serez également amené à participer à toutes les tâches manuelles d'entretien de la vigne.
PROFIL RECHERCHÉ
Idéalement de formation Bac pro, vous avez une expérience de 3 ans minimum acquise à une fonction similaire au sein d'un domaine viticole et de bonnes connaissances en mécanique.
Vous êtes autonome, dynamique, ordonné et rigoureux.
Vous êtes titulaire du permis B.
Certiphyto (serait un plus mais pas nécessaire)
Idéalement titulaire du CACES
Contact pour adresser votre candidature :
sdelery@bouchard-pereetfils.com

74 - Recherche formateurs techniques agricoles animales et bioécologie en CDI. Plus d'info sur site MFR des Dronières à Cruseilles. Envoyer CV à mfr.dronieres@mfr.asso.fr
✆ **06 45 13 05 00**

Animaux

Bovin

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vends reproducteurs Limousins 18 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ), - reproducteurs de l'année avec ou sans corne, - génisses pleines vêlage fin octobre, début novembre, - vaches pleines, vêlage septembre (2907)
✆ **06 28 02 04 05**

71 - Vds très bons taureaux charolais 16 à 22 mois, type viande.
✆ **03 85 58 76 55 ou 03 85 57 14 48**

89 - Vends 20 taureaux charolais 2 ans HBC, - 80 mâles reproducteurs 2020, - 1 taureau 30 mois, - vaches TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Pleine (2709)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71**
GAEC CADOUX

Caprin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

21 - Vends chiots Berger Allemand croisés Laminois, vac. pucé. Siret : 40505877700013, n° de la mère : 250269602983264 (3006)
✆ **06 23 00 09 56**

21 - A réserver 2 chiots mâles Border Collie pucés et vaccinés, disponibles le 15 août. Leurs parents travaillent sur troupeaux ovins et bovins. N° de la mère : 250269811215447, n° de siret : 43818541500017 (3101)
✆ **06 78 70 08 41**

Equin

71 - Vends belle jument comtoise, 5 ans, très docile.
✆ **06 88 59 16 46**

PETITES ANNONCES - 03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Bovins

Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 03/08/2021

Effectif global: 447 - Taux de vente: 97%

Effectif total: 153 - Taux de vente: 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	250-300	2,68 €	2,81 €	2,77 €	+0,09
			300-350	2,79 €	2,79 €	2,79 €	+0,14
			350-400	2,61 €	2,72 €	2,70 €	+0,06
			400-450	2,55 €	2,75 €	2,66 €	-
		R	300-350	2,67 €	2,67 €	2,67 €	+0,07
	F	U	250-300	2,81 €	2,87 €	2,84 €	-
			300-350	2,79 €	2,83 €	2,81 €	-0,06
			350-400	2,68 €	2,81 €	2,72 €	-

BROUTARDS : L'offre est toujours réduite mais de bonne qualité. Les acheteurs sont plus nombreux, et font preuve d'un certains regain d'intérêt pour les bons lots qui voient leur tarfis augmenter sensiblement.

LAITONNES : Toutes les femelles sont très recherchés et l'offre est bien loin de couvrir les besoins. Les cours demeurent fermes et attractifs.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports de saison de qualité correcte. La demande est toujours aussi forte que ces dernières semaines. Seulement 1 seul invendu.

TAUREAUX : La vente est moins active et les cours cèdent quelques centimes

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 75 Taux de vente: 92 %

ÂGE							
M	U	400 - 450	2,62 €	2,62 €	2,62 €	+0,10	
	R	300 - 350	2,06 €	2,53 €	2,42 €	-	
F	R	350 - 400	2,59 €	2,65 €	2,62 €	-	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 219 - Taux de vente: 99%

ÂGE							
M	U	+ 500 kg	1,75 €	2,17 €	1,86€	-0,07	
F	U	- 5 ans	2,11 €	2,59 €	2,31 €	+0,06	
		5 à 10 ans	2,04 €	2,46 €	2,21 €	+0,01	
		+ 10 ans	1,84 €	2,16 €	1,95 €	+0,02	
	R	- 5 ans	1,94 €	2,15 €	2,06 €	+0,09	
		5 à 10 ans	1,70 €	2,03 €	1,90 €	-0,07	
		+ 10 ans	1,71 €	1,81 €	1,77€	-0,04	
	U	24 à 36 mois	2,22 €	2,72 €	2,45 €	+0,21	

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 28/07/2021

Effectif global : 281 - Taux de vente : 84%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 46 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Peu d'apport cette semaine les cours sont reconduits à la semaine passée.	M	U	250 - 300	2,50 €	2,64 €	2,57 €	-
			350 - 400	2,48 €	2,64 €	2,59 €	+0,05

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 30 – du 27 juillet au 1er aout 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes présentés restent modérés et suffisent face à une demande toujours calme. Les achats pour l'Italie sont peu nombreux et à des tarifs toujours discutés. Quelques commandes pour Pays-Tiers permettent de soulager un peu l'ambiance mais globalement les ventes sont calmes voire difficiles. Les lots vaccinés FCO 4 et 8 +60 jours ont la préférence des acheteurs car ils peuvent prétendre à tous les débouchés. Les cours sont globalement reconduits cette semaine. En femelles, les besoins sont importants face à une offre toujours insuffisante.
Gros bovins maigres : Les volumes restent modérés et de qualité plus hétérogène. Pour autant, les ventes demeurent fluides à des cours fermes et attractifs, signe d'une demande active à l'engraissement. Les sujets bien préparés ont la préférence des acheteurs mais on note peu d'invendus.
Boucherie : Les volumes sont limités mais toujours suffisants en races allaitantes. Les besoins sont réguliers, les ventes se réactivent notamment en blondes et limousines bien conformées permettant quelques plus-values. Les tarifs en charolaises sont stables. L'offre en type mixte et laitier se creuse face à une bonne demande permettant de nouveau une progression des cours.
Veaux : Les difficultés se poursuivent en veaux laitiers. Les besoins à l'intégration sont limités et plafonnés, d'où un commerce moins actif et des baisses de prix généralisées, plus ou moins conséquentes selon les places. En races allaitantes, les tarifs gardent une certaine stabilité. En veaux gras, les transactions sont plus régulières à des prix reconduits.
Ovins : En agneaux, après l'Aïd, les besoins sont moins pressants dans une ambiance commerciale moins soutenue. Les cours sont globalement reconduits pour les lots bien préparés et surtout bien triés. La marchandise moyenne est plus discutée à des tarifs baissiers. En agnelets, les volumes restent très faibles. En brebis, l'activité reste porteuse pourvu là aussi que les animaux soient bien préparés.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 21/07/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 97 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,12 €	2,46 €	2,32 €	-
Vaches / Génisses : La demande semble forte vent rapide cours reconduits à haussiers.	F	U	- 5 ans	2,27 €	2,55 €	2,32 €	+0,06
			5 à 10 ans	2,05 €	2,26 €	2,17 €	+0,03
			+10 ans	1,97 €	2,14 €	2,06 €	-0,02
		R	5 à 10 ans	1,91 €	2,16 €	2,11 €	-
			+10 ans	1,88 €	2,07 €	2,00 €	-

02 AOUT 2021

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : les acheteurs en recherche des animaux en JB et femelles, dans un contexte d'offre équilibrée. Mais une tendance à la progression des cours bien trop faible au regard de cette situation !

Bovins maigres : de la demande par les acheteurs et une offre modérée, mais une situation de prix bas incompréhensible

POLITIQUES

Dans son rapport sur la "gestion des risques" (GT1 du Varenne de l'eau), le Député F. Descrozaille recommande l'alignement de la franchise et du seuil d'intervention à 25% pour l'assurance multirisques climatiques, et la création d'une franchise à 20% pour les prairies. Concernant le "fonds public", il préconise d'intégrer les grandes cultures et la viticulture (seuils de pertes à 50 et 60%) ; et, pour les prairies, de maintenir le seuil à 30% en 2022 et 2023 puis de le porter à 50% dès 2024 ! Les éleveurs seront donc orphelins de solutions concernant leurs prairies !

ENVIRONNEMENT

La Loi Climat, adoptée le 20 juillet, à l'identique par le Sénat et l'Assemblée, respecte les caps fixés par la ministre de la transition écologique, et sera suivi d'une centaine de décrets d'application déjà en préparation (pour être publiés après promulgation). Cette loi mentionne notamment les nouveaux objectifs européens de réduction d'émissions de -47% entre 2005 et 2030, la création d'un plan national Eco'Azot (inspiré d'Ecophyto) et la mise en place d'une redevance sur les engrais sous deux ans si la trajectoire fixée par décret n'est pas respectée.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Face à des signaux de marché tous au vert en viande bovine sauf pour les éleveurs de bovin-viande, et à l'absence d'un projet clair et concret donnant des perspectives et un devenir aux producteurs, la FNB ne participe plus aux travaux et réunions interprofessionnels. Il est urgent que les opérateurs de la filière réagissent, c'est l'avenir de l'ensemble de la filière viande bovine française qui en découle.

FOCUS

Un an après la promulgation de la loi Etiquetage, le constat est clair : son application n'est toujours pas effective. Aucun des décrets nécessaires n'a été publié notamment pour l'interdiction d'utiliser des dénominations animales telles que « steak » pour désigner des produits à base de protéines végétales. Selon la députée LREM Barbara Bessot-Ballot, il faudrait attendre (notamment pour l'étiquetage des viandes en restauration) début 2022 et la Loi Egalim 2 pour voir la Loi Etiquetage entrer en application.

EN REGION

La FDSEA et les JA du Cantal ont mené une action le 28 juillet dans une grande surface du département (un magasin Carrefour à Aurillac) en raison de promotions à prix abusivement bas sur des viandes bovines de races Aubrac et Salers.
Une discussion a eu lieu avec le directeur du magasin.
La DGCCRF a été saisie pour vérification de la conformité, au regard notamment des seuils de revente à perte.

FAIT DE LA SEMAINE

La Commission européenne lance une procédure contre 12 Etats, dont la France, concernant la non-transposition, dans la législation nationale, des nouvelles règles concernant les pratiques commerciales déloyales. Cela concerne notamment la fixation de pratiques interdites (paiements tardifs, annulations sans délai pour produits périssables, modifications unilatérales ou rétroactives des contrats...) afin de protéger les agriculteurs face à la grande distribution. La France dispose de 2 mois pour répondre.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+10%

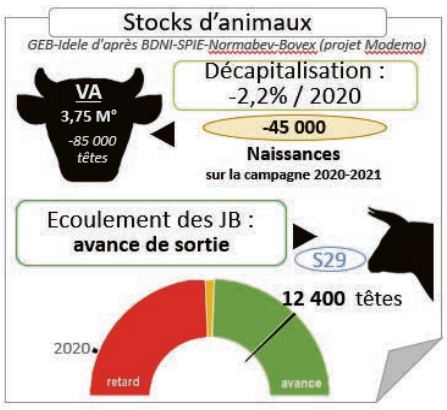
La pousse de l'herbe en prairies permanente au plan national est évaluée par Agreste en progression par rapport à la référence historique (1989-2018) , pour la mesure faite au 20 juillet.
La pluviométrie de la période récente et les températures conformes aux normales tendent à ce stade à réduire le déficit de pousse dans les régions qui étaient impactée, mais certaines zones restent en niveau dégradé.

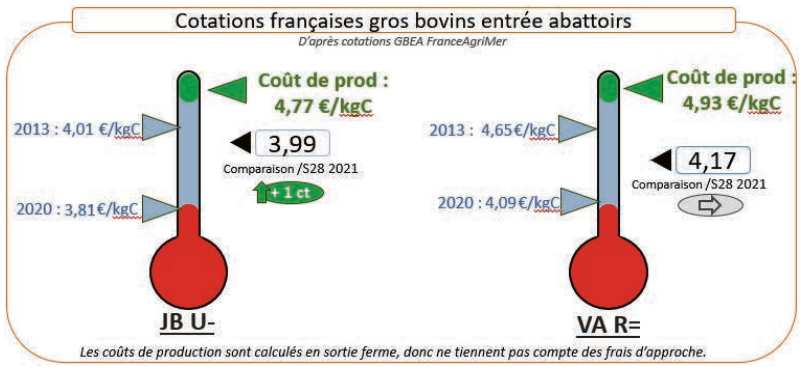
Bovins

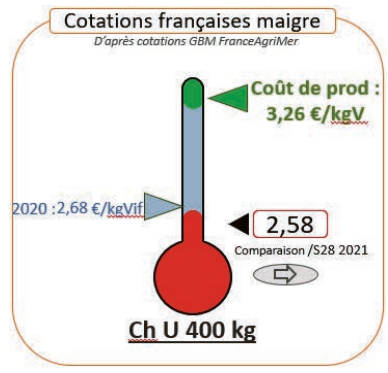
Indicateurs de marché viande bovine

2021 - Semaine 29

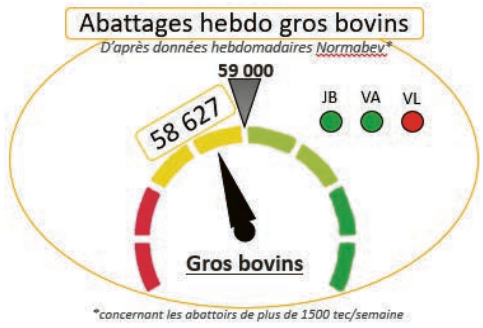
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie			
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**59000 (53 000 si 4 jours)**	**18300 (% /sem.2020)**		**8900 (% /sem. 2020)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**4,93**	**4,77**	**3,26**	**Evol 2021/2020**	
S25	57 700	18 644	-9%	6 753	-20%	-10 300	0 sem.	4,15	3,96	2,65	4,42	+6%
S26	58 399	18 424	+7%	6 921	-21%	-10 500	0 sem.	4,16	3,97	2,63	4,42	+6%
S27	60 279	19 687	+24%	7 839	-4%	-11 100	0 sem.	4,17	3,97	2,60	4,42	+7%
S28 (4 jours ouvrés)*	53 011	7 414	-58%	4 212	-51%	-12 300	0 sem.	4,17	3,98	2,58	4,45	+8%
S29	58 627	19 676	+79%	7 849	+100%	-12 400	0 sem.	4,17	3,99	2,58	4,49	+9%
Evolution cumul 2021/2020	*+3%*	*+5%*		*+5%*								

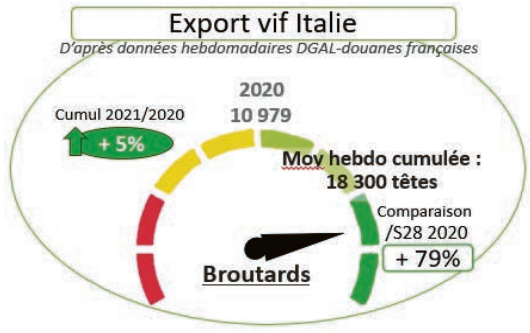












* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 26/07/2021 au 01/08/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,16	7,07	6,25	-	-	-	-
	Var.		-0,12	-0,12	0,12				
	R	6,72	6,88	6,83	-	7,56	7,47	7,35	-
	Var.	-0,18	-0,16	-0,20		0,01	0,07	0,06	
	O	-	-	-	-	6,93	-	-	-
	Var.					-0,09			
3 (couverts)	U	-	7,29	7,27	6,21	-	-	7,40	-
	Var.		=	-0,01	-0,04			-0,14	
	R	6,99	7,05	6,99	6,18	7,56	7,45	7,13	6,56
	Var.	-0,07	-0,12	-0,23	-0,17	-0,01	0,02	-0,02	-0,03
	O	6,84	6,84	6,93	-	7,20	6,97	6,72	-
	Var.	0,01	-0,19	-0,09		-0,03	-0,02	-0,10	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,90	6,61	-
	Var.						0,01	0,06	

Zone nord : Application du prix réseau. Commerce plus difficile dans l'ensemble en raison notamment des conditions météo défavorables et suite à l'activité pour la fête de l'Aïd. La baisse tarifaires'explique aussi par une moindre qualité de l'offre.
Zone sud : Application du réseau.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 21/07/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE
Effectif total : 679 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : la qualité des agneaux présentés est hétérogènes mais les agneaux de bonne qualité trouvent preneurs rapidement a des cours reconduits à la semaine passée. A vérifier dans les semaines prochaines.		U	de 32 à 38 kg	3,42 €	3,65 €	3,56 €	=
			de 38 à 44 kg	3,44 €	3,65 €	3,53 €	+0,05
			> 44 kg	2,87 €	3,38 €	3,21 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF
Effectif total : 249 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : La demande reste forte et les lots présentés sont de bonne qualité. Cours reconduits à haussiers.	F	U	< 60 kg	1,08 €	1,42 €	1,18 €	+0,02
			> 60 kg	1,18 €	1,63 €	1,33 €	+0,05

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

CAPRINS
Effectif total : 95 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Caprins	F	Première qualité		20 €	60 €	46 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

AGNEAUX MAIGRES
Effectif total : 60 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux maigres		U	25-35 kg	40 €	89 €	72 €	-



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

EARL DES LAURIERS

**au capital de 101 793,75 euros,
siège social : 9 Rue du Château,
21110 ROUVRES EN PLAINE,
321 606 378 RCS DIJON**

Avis
AGO du 22/07/2021 : démission des fonctions de cogérant de M. Sylvain BERTET à effet du 31/07/2021. Pour avis.

AL213131141

AVIS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 301,96 euros.

Il assure un rendement de 11,4% par rapport au prix de référence au 30 juin 2020, en intégrant les versements des dividendes de 3,70 euros en décembre 2020 et de 3,02 euros en avril 2021.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 30 juillet 2021 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2021.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 2 août 2021 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2021.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL213131195

NOMINATION

JNB

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 3 000.00 €
Siège social
12 RUE DE LA RESCOUSSE
21130 LES MAILLYS
811 071 208 RCS DIJON**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2021, il résulte que : Monsieur Jean-François BAUMONT, demeurant 12 Rue De La Rescousse21130 MAILLYS, a été nommé président de la société en remplacement de Madame NATHALIE BAUMONT à compter du 30 juin 2021 pour une durée indéterminée. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le Représentant Légal.

AL213131163

AVIS

**SAS Groupe Rocard
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt -
Bâtiment B1 - 21000 DIJON
828 642 066 RCS DIJON**

L'AGO du 29/03/2021 a désigné M. Guillaume GODIN, demeurant 27 Avenue du Général Leclerc - 52000 CHAUMONT et M. Xavier VINSON, demeurant 50 Rue Pierre de Saint Jacob - 21000 DIJON en qualité de Directeurs Généraux sans limitation de durée. L'AGO du 30/06/2021 a désigné la Société GGO CONSEIL - 27 Avenue du Général Leclerc - 52000 CHAUMONT et la Société XV CONSEIL - 50 Rue Pierre de Saint Jacob - 21000 DIJON en qualité de nouveaux membres du Comité de Pilotage et d'Animation pour une durée indéterminée. Le Comité de Pilotage du 30/06/2021 a désigné en qualité de Vice-Présidents du Comité de Pilotage et d'Animation pour une durée indéterminée : la Société GGO CONSEIL et la Société XV CONSEIL, susvisées.

Pour avis. Le Président

AL213131200

TRANSFERT DE SIÈGE

LA 3D DENTAIRE

Transfert de siège social
Dénomination : LA 3D DENTAIRE. Forme : SAS. Capital social : 10000 euros. Siège social : 8 Route DE TROYES, 21121 DAROIS. 830108247 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGE en date du 23 juillet 2021, les associés ont décidé, à compter du 1 août 2021, de transférer le siège social à 9 rue de l'Aviation, 21121 Darois. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL213131110

MAISON DANET-PEYRE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
3 rue Sainte-Beuve 75006 PARIS
803 854 991 RCS PARIS**

Aux termes d'une délibération en date du 22.07.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAISON DANET-PEYRE a décidé de transférer le siège social du 3 rue Sainte-Beuve, 75006 PARIS au 6 rue Louis Véry - 21200 BEAUNE à compter du 15 .07.2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 803854991 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Gérance : M. Charles DANET demeurant 6 rue Louis Véry - 21200 BEAUNE et Mme Agnès PEYRE demeurant 6 rue Louis Véry - 21200 BEAUNE.

Pour avis
La Gérance

AL213131182

SAS THE STORE

**au capital de 10 000 euros
Siège social : 41 Rue des Godrans
21000 DIJON
790 627 392 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision unanime du 01/06/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON à compter du 1er juin 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
La Présidente

AL213131196

MODIFICATION DE CAPITAL

LR NET

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 € porté à 260 100 €
Siège social
40, rue Racine, 21000 DIJON
891 840 639 RCS DIJON**

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30/06/2021 : Le capital social a été augmenté de 260 000 euros pour être porté à 260 100 euros par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : capital : 100 euros ; Nouvelle mention : Capital 260 100 euros

AL213131009

SEA2

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social
35 Route de Verdun
21250 CORGENGOUX
893 651 554 RCS DIJON**

Capital social
Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 26 juillet 2021 que le capital social a été augmenté de 21 666 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 1 500 euros Nouvelle mention : Capital social : 23 166 euros

Pour avis La Gérance

AL213131146

ENTREPRISE NOVELLI

Par AGE du 01/06/21 les associés de la société ENTREPRISE NOVELLI, SARL au capital de 18.450,00 euros, siège social : 60 B, Rue René Coty, 21600 LONGVIC, RCS DIJON 393 088 588, ont décidé à l'unanimité de réduire le capital de 18.450 € à 12.300 € par voie de rachat par la société et d'annulation de 150 parts de 41 € de valeur nominale et de modifier les art 6 et 7 des statuts. La société devient unipersonnelle.

Pour avis.

AL213131167

TRANSPORTS RANOUX

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 110 euros
Siège social : 1200 Route de Saussy
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
393 832 480 RCS DIJON**

Aux termes de décisions du 30 avril 2021, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de 152 000 euros par voie d'apport en nature. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4 110 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 156 110 euros. Aux termes des mêmes décisions, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale TRANSPORTS RANOUX par PR TRANSPORTS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, de reformuler l'alinéa 1er de l'objet social qui sera le suivant : « le transport routier, le service de transport public de marchandises, la location de véhicules de plus de 3,5 tonnes avec ou sans chauffeur salarié», et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, et de transférer le siège social du 1200 Route de Saussy – 21380 MESSIGNY ET VANTOUX au 12A Route de Troyes – 21121 DAROIS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La gérance.

AL213131172

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 02/08/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AGEY: Terres, Landes Urbanisme : Zone N du PLU

1 ha 96 a 18 ca

- La chaume maillot: D-960-982 - La vigne au pretre: D-404 - Le carre: ZC-11 - Le rolloux: C-133-141 - Vers gissey: B-130

MALAIN: Bois taillis, landes, terre, Pré , sol, jardin, Urbanisme : Zone N du PLU

1 ha 21 a 67 ca

- Bas de la croix: ZE-47 - Derrière des courrieres: D-791-806 - En beauvois: E-444-445-446 - En carmot: E-580 - En la grande verde: B-13 - La fontaine au loup: D-369 - La grande verde: B-6-7 - Le bas d ancey: B-713-714

- Le village: A-663 - Les courrieres: D-251 - Peroy: F-24

FONTAINE-FRANCAISE: Parcelle en nature de bois

Classification d'urbanisme : Zone NC de la carte communale.

6 ha 30 a 92 ca

- Champ au cure: A-379 - Dessus du rhetre: ZR-10 - La chaire: ZK-103-104 - La noue de la haie: ZE-46-47 - Le bois des saules: ZI-108 - Le pre decot: ZI-8 - Perdricey: ZA-30 - Pre abraham: ZK-50

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

MAGNY-SUR-TILLE (21) - Surface sur la commune : 1h 00a 53ca

- 'Le village': AC- 110[85]

Terre – Urbanisme : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 23/08/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213131204

HOLDING DE ST HUBERT

**Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 euros
Siège social
34 Rue des Saules
Hameau de Villy-le-Brûlé
21250 VILLY-LE-MOUTIER
894 263 169 RCS DIJON**

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2021 que le capital social a été augmenté de 130 000 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 150 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 280 000 euros

Pour avis. Le Président.

AL213131183

EARL LA NOUE DES BLEUS

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social
47 rue d'Amont – 21170 ECHENON
895 087 195 RCS DIJON**

Par décisions en date du 24/06/2021 à effet rétroactif du 01/04/2021, l'associé unique a augmenté le capital d'une somme de 291 070 euros pour le porter à 298 570 euros.

Pour avis et mention, la gérance.

AL213131184

STG DIJON

**Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 11 RUE ROMELET
21600 LONGVIC
880 064 662 RCS**

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 juin 2021, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 241 000 euros par émission de 241 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 30 000 euros à 271 000 euros, puis réduit de 241 000 euros, et s'élevant ainsi à 30 000 euros, par voie de réduction du nombre d'actions.
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.
POUR AVIS
Le Président

AL213131199

MODIFICATION DE STATUTS

2 Bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY

AVIS DE MODIFICATION

**LE BŒUF ETHIQUE
SAS au capital de 1 430 €
Siège social : FERME DE LIGNIERES,
Hameau de Lignières
21350 BEURIZOT
RCS DIJON 821 713 575**

Par AGE en date du 30/06/2021, la collectivité des associés a notamment :
- révoqué la société EMPA de ses fonctions de directeur général pour juste motif, à effet du même jour, sans la remplacer,
- décidé de modifier l'objet social pour y rajouter la possibilité de le réaliser « le cas échéant de façon ambulante »,

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faites au RCS DIJON.

Pour avis,

AL213130929

FONCIERE REMUSAT

**SCPI
Siège social : 15, place Grangier - 21000 DIJON
349 658 005 RCS Dijon**

Par décision du 08/06/2017, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance d' Eliane Lippi et Denis Arboucalot.

Par décision du 27/06/2019, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Michel Gazaniol.

Par décision du 09/07/2020, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance d'André Puis.

Par décision du 15/06/2021, il a été pris acte de la nomination de Bertrand Calvino demeurant 4 rue Férou 75006 Paris en qualité de membre du conseil de surveillance.

AL213131160

ODACE GROUP

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 124 000 euros
Siège social : 1 Rue du Soufflet –
Hameau de Chevignerot
21200 VIGNOLES
498 871 730 RCS DIJON**

Aux termes de délibérations du 23/07/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, avec effet à la même date, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 124 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Philippe DUBOIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Philippe DUBOIS, demeurant Hameau de Chevignerot – 1 Rue du Soufflet à VIGNOLES (21200). Pour avis Le Président

AL213131170

TEAM DEBOSS

**SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 10 rue des Acacias
21110 GENLIS
509 869 608 RCS DIJON**

Par décision du 9/07/2021, l'associé unique a décidé : - de remplacer à compter du 9/07/2021 la dénomination sociale « par « HG PRESTATIONS» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.- d'étendre l'objet social aux activités de tatouages et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL213131173

S M G

**Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000 €
Siège social
Zone Industrielle, 8 rue du Paquier
21600 LONGVIC
RCS DIJON 332 388 818**

Changement de président
Aux termes d'une délibération en date du 29 juillet 2021, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marie PERNOT et a désigné en remplacement la société STH, SAS au capital de 6.861.722,00 €, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le n°900 018 821, dont le siège social est 7 rue Renouard Saint-Loup 28000 CHARTRES et dont le représentant permanent est M. Sébastien, Laurent, François THEVAL, né le 23/04/1971 à CHARTRES (28), de nationalité française, dirigeant de sociétés, demeurant 21 rue Saint Michel 28000 CHARTRES, en qualité de Présidente pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 30 juillet 2021 à 0h00.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

AL213131193

FUSION

LES OPALINES SANTENAY

**SARL au capital de 500 000 euros
Siège social : 6 avenue des Sources
21590 SANTENAY
379 386 345 RCS DIJON**

FUSION
La société LES OPALINES SANTENAY a établi, par acte sous seing privé en date du 04/05/2021, un projet de fusion avec la société LES FEUILLES D'OR, société absorbée, SARL au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est Place de la République 21190 MEURSAULT, immatriculée au RCS DIJON sous le n° 415 101 435

La société SGMR étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société LES OPALINES SANTENAY, absorbante, et de la société LES FEUILLES D'OR, absorbée, depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société LES FEUILLES D'OR a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL213131006

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS

EARL DES LOCHERES, au capital de 159 156,77 euros, siège social : 21130 FLAGEY LES AUXONNE, 340 298 728 RCS DIJON, AGE du 24/06/2021 : nomination de Mme Lias MOREAU (3 Impasse de la Tille 21130 CHAMPDOTRE) cogérante à effet du 01/06/2021, prorogation de la durée de la société de 99 à compter du 23/02/2027, expirant le 23/02/2126. Pour avis

AL213130976

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY

TAXI AUXOIS MORVAN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège Social : 1 Lotissement Saint-Anne
21350 VITTEAUX
RCS DIJON n°752 593 400**

Suivant décisions unanimes des associés en date du 23/07/2021, il a été :
- pris acte et validé la démission de M. Benoit YVON de son mandat de gérant de la société, à effet du même jour,
- désigné à compter du même jour en qualité de gérant et ce pour une durée indéterminée, M. Quentin MARCHAND, demeurant au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU,

Mention en sera faite au RCS.

Pour avis,

AL213131088

BERTET – SORDEL

**SARL au capital de 120 000 €
siège social : 1, rue des Martenois
21110 ROUVRES EN PLAINE
433 351 681 RCS DIJON**

AGO du 22/07/2021 : démission de M. Sylvain BERTET des fonctions de cogérant à compter du 31/07/2021.

Pour avis

AL213131142

SCI DU MEIX AUX RENARDS

**Société civile immobilière
au capital de 1 000€
Siège : 10 rue Notre Dame
Chaugey – 21170 LOSNE
RCS DIJON n°538 669 359**

CHANGEMENT DE GERANT
Aux termes d'un PV d'AGE en date du 26/07/2021, les associés ont pris acte de la démission à compter du même jour, de M Romain GAMELON, dmt à SEURRE (21250) 20 rue de la République (et antérieurement 10 rue Notre Dame Chaugey à LOSNE). Les associés ont nommé à compter du même jour, Mme Claudie Jeanne GAMELON, née SPALLANZANI, dmt 10 rue Notre Dame Chaugey à LOSNE, aux fonctions de gérante de la sté pour une durée indéterminée.

Pour avis.

La gérance

AL213131150

CAP SUD

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège Social
23 Rue Général Leclerc
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
450 917 794 RCS DIJON**

Par décision du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de gérante, en remplacement de Mme Nathalie BONNET, décédée, Mme Clothilde MALDANT, demeurant 11 Grande Rue – 21200 CHOREY-LES-BEAUNE, pour une durée indéterminée à compter du même jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis. La gérance.

AL213131151

PRESTIGE DES GRANDS VINS DE FRANCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 220 920 euros
Siège social : 4 rue Docteur Guyot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
326 944 931 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 20 JUILLET 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Raphaël CORCIA, demeurant 3 rue du Clos l'Evêque - 71640 MERCUREY, pour une durée illimitée à compter du 20 juillet 2021 ; en adjonction du mandat de Mme Patricia CORCIA, qui se poursuit. Pour avis La Gérance.

AL213131159

NEXEN AVOCATS

IP-NEXT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social : 13, rue Vauban
DIJON (21000)
495 058 752 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 17 mai 2021, l'associée unique a pris acte
- de la nomination de Monsieur Julien RIZZOTTI, Né le 25 mai 1980 à LYON 8 ème (69), demeurant à SAINT LAURENT D'AGNY (69440), 66, route du Large, de nationalité française, en qualité de cogérant, et ce à compter de cette même date, à savoir le 17 mai 2021,
- de la démission de Monsieur Pierre-Antoine KERN de ses mandat et fonctions de cogérant, et ce à compter du 31 juillet 2021.

Dépôt légal au RCS de DIJON.
Pour avis – La gérance.

AL213131171

S.C.E.A. DOMAINE MOREAU BERNARD ET FILS

**Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 12 000 Euros
Siège Social
21 route de Santenay
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
420 075 160 R.C.S. DIJON**

Aux termes d'un acte du 29 juillet 2021, il a été pris acte par les associés de la démission de Mr Benoît MOREAU et de Mme Françoise MOREAU de leurs fonctions de cogérant à compter du même jour et il a été décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

AL213131176

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE PIERRELIANNE

**Groupement foncier viticole
au capital de 694 710,09 euros
Siège social : 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
403 405 764 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Jean-Pierre GUILLEMOT, demeurant 11 Place Fournier – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, en qualité de gérant pour une indéterminée en remplacement de Monsieur Pierre GUILLEMOT, décédé.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL213131179

AGORA-ANDRE-LE-GROUPE

SARL au capital de 50 000 euros, Siège social : 25 rue Pierre Joigneaux, 21200 BEAUNE, 850 806 894 RCS DIJON. Les fonctions de gérant de Monsieur Mathieu CHARTRON ont pris fin le 30 juillet 2021.

AL213131205

NON DISSOLUTION

SIMMO 1

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 euros
Siège social : 20 C Rue Poterne
21200 BEAUNE
539 010 082 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2020, l'Assemblée Générale

Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

AL213131154

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CONCEPT HABITAT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social
47 Bis rue de la Corvée - 21000 DIJON
Siège de liquidation
47 Bis rue de la Corvée – 21000 DIJON
812 559 292 RCS DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur, Madame Nadège ANDRIOT, demeurant 47 Bis rue de la Corvée – 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 47 Bis rue de la Corvée – 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis-Le Liquidateur.

AL213130953

MUSIC AT WORK

SAS en liquidation au capital de 1 500 euros.
Siège social et siège de liquidation:
9 Impasse du clos de la Noyelle,
21370 VELARS SUR OUCHE.
881 812 150 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 01/07/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Fanny SKRZYPSKI, demeurant 9 impasse du Clos de la Noyelle 21370 VELARS-SUR-OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 9 impasse du Clos de la Noyelle 21370 VELARS-SUR-OUCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateu

AL213131155

MUSIC AT WORK

SAS en liquidation
au capital de 1 500 euros.
Siège social et de liquidation :
9 Impasse du clos de la Noyelle,
21370 VELARS SUR OUCHE.
881 812 150 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 01/07/2021 au 9 Impasse du clos de la Noyelle 21370 VELARS SUR OUCHE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Fanny SKRZYPSKI, demeurant 9 Impasse du clos de la Noyelle 21370 VELARS SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL213131156

PONCHON 2

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social et de liquidation :
Chemin des Carrières - La Montagne
21200 BEAUNE
492 488 622 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'Assemblée Générale réunie le 16 novembre 2020 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur André CHAMARD, demeurant Chemin des Carrières - La Montagne - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL213131140

SCI CAFE DU PONT

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 62 504,10 euros
Siège social : Rue Marey Monge,
21630 POMMARD
Siège de liquidation :
20 Chemin de la Galoupière,
71350 ST LOUP GEANGES
380 026 708 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Georges MOUILLOT, demeurant 20 Chemin de la Galoupière, 71350 ST LOUP GEANGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 20 Chemin de la Galoupière, 71350 ST LOUP GEANGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateu

AL213131162

SCI CAFE DU PONT

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 62 504,10 euros
Siège social : POMMARD
21630 Rue Marey Monge
Siège de liquidation :
20 Chemin de la Galoupière,
71350 SAINT-LOUP-GEANGES
380 026 708 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 15/06/2021 au 20 Chemin de la Galoupière, 71350 SAINT-LOUP-GEANGES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Georges MOUILLOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL213131161

IMD RESTAURATION

Par décision du 31/03/2021, l'associé unique de la société IMD RESTAURATION, SASU en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social : 31 rue de Marsannay 21300 CHENOVE, RCS DIJON 877 816 165, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2021 et sa mise en liquidation. L'associé unique Monsieur Chakib SEBBANI demeurant 24 route de Dijon 21120 IS SUR TILLE exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 24 route de Dijon 21120 IS SUR TILLE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis – le liquidateur.

AL213131165

IMD RESTAURATION

Par décision en date du 31/03/2021, l'associé unique, Monsieur Chakib SEBBANI, demeurant 24 route de Dijon 21120 IS SUR TILLE en sa qualité de Liquidateur de la société IMD RESTAURATION, SASU en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social : 31 rue de Marsannay 21300 CHENOVE, Siège de liquidation : 24 route de Dijon 21120 IS SUR TILLE RCS DIJON 877 816 165, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis – le liquidateur.

AL213131166

SOLU-TRUCKS

SARL au capital de 38 000 euros
10 rue de Romelet
21600 LONGVIC
511 660 789 RCS DIJON

Le 27.07.2021, la société SOLUTRANS, SARL au capital de 163 500 euros, dont le siège social est 11 Grande Rue 21310 BELLENEUVE, immatriculée sous le numéro 418 271 995 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société SOLU-TRUCKS, décidé la dissolution sans liquidation de ladite Société, dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de DIJON dans les 30 jours de la présente publication.

AL213131174

ALPHAPIERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation
Route de Villers la Faye
21700 COMBLANCHIEN
531 496 040 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27/04/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Roch DESWARTE, demeurant 30 Rue des Fatains à SAVIGNY LES BEAUNE (21420), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route de Villers la Faye à COMBLANCHIEN (21700). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateu

AL213131189

HARLEM CONCEPT STORE

SARL en liquidation
Au capital de 15 000 €
Siège
63 Rue des Godrans - 21000 DIJON
848 512 075 RCS DIJON

L'A.G.E. du 30/07/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27/08/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur à compter du 27/08/2021 M. Thomas HERARD, demeurant 12 Rue Joliet 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile de M. Thomas HERARD susvisé. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL213131190

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CURSIVES DUMONT

Siège social : 8 rue Ferdinand de Lesseps, 21000 DIJON

Objet social : Commercialisation de polices d'écriture

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Mme Danièle DUMONT, dmt 8 rue Ferdinand de Lesseps – 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213131129

OPTIQUE DES GODRANS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 23/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : OPTIQUE DES GODRANS. Siège : 63, rue des Godrans - 21000

DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 20.000 euros. Objet : l'exploitation d'un commerce d'optique lunetterie, acoustique, photographie,

cinéma, appareils de projection, tous procédés de correction oculaires et toutes activité s'y rapportant directement ou indirectement, l'exploitation de tous fonds de commerce de prothèses auditives et d'accessoires pour malentendants, l'appareillages, l'adaptation, la délivrance et la réparation de prothèses auditives ainsi que l'éducation prothétiques du déficient de l'ouïe appareillé et le contrôle d'efficacité immédiate et permanente de la prothèse auditive ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires, la vente d'aides auditives et d'accessoires pour les malentendants. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Chloé GUILLOU, demeurant 14, rue de Cîteaux - 21121 FONTAINE-LES-DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS, Le Président.

AL213131145

LE P'TIT OB

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9, rue de Gilly
21700 NUITS SAINT GEORGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS SAINT GEORGES du 22.07.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Le P'TIT OB

Siège social : 9, rue de Gilly, 21700 NUITS SAINT GEORGES

Objet social : Pâtisserie, chocolaterie, confiserie,

glacier, salon de thé, vente de thé et café,petite restauration sur place, cours pâtisserie, vente sur internet de chocolats biscuits; pâtes de fruits...Cours de cuisine, pâtisserie et autres gastronomie, salle dégustation vin chocolat et autre événement en lien avec les métiers de la bouche.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Audrey BOURAU demeurant 9, rue de Gilly 21700 NUITS SAINT GEORGES, et Olivier BOURAU demeurant 9, rue de Gilly 21700 NUITS SAINT GEORGES,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis La Gérance

AL213131147

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON (21) du 26 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ZAKA

Siège social : 65-71 rue du Bourg, 21000 DIJON

Objet social : Commerce de denrées alimentaires, de produits d'entretien pour la maison, de bazar et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : M. Abderrazzak BOUHADI, demeurant 30 Grande Rue – 21160 CORCELLES LES MONTS.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213131148

2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 26/07/2021, il a été constitué la Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALMA

Siège social : 4 rue Paul Cézanne 21560 COUTERNON

Durée : 99 années

Objet social : acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que leur vente occasionnelle,

Capital social : 1 000 € dont apports en numéraires 1 000 €

Gérant : Mme Sandra ROBLOT demeurant au 4 rue Paul Cézanne 21560 COUTERNON,

Clause d'agrément de nouveaux associés tiers : majorité des 3/4 des parts du capital social

Immatriculation : RCS DIJON

AL213131149

FERA FOOD

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 28/07/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : FERA FOOD

Siège social : 7 Boulevard des Bourroches, 21000 DIJON

Objet social : La restauration rapide à consommer sur place ou à emporter, la vente de boissons sur place ou à emporter.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Florian CRETIN-MAITENAZ, demeurant 4 Rue Marguerite de Bavière 21110 ROUVRES EN PLAINE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL213131168

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

GRANDJEAN INVEST

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 29 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : GRANDJEAN INVEST. Siège : 22 rue Félix Ziem 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 200 765 euros. Objet : L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; L'acquisition, la détention, la gestion, location nue ou meublée, vente de tous biens immeubles ou droits immobiliers ; L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales,

chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Bruno GRANDJEAN, demeurant 22 rue Félix Ziem 21000 DIJON. Directeur général : Monsieur Guillaume GRANDJEAN, demeurant 10 rue Michel Servet 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de

DIJON.POUR AVIS Le Président.

AL213131175

BRICOUT ELECTRICITE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLERS LA FAYE (21) du 29 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BRICOUT ELECTRICITE

Siège social : 2 bis rue du Château, 21700 VILLERS LA FAYE

Objet social : Toutes activités d'électricité générale. La pose, la rénovation et le dépannage de toutes installations électriques. La pose et l'installation de chauffage, de climatisation, et de pompes à chaleur. La motorisation de portails et de portes de garage et toutes activités d'automatismes. L'installation de domotique, d'alarmes, d'interphonie et de vidéosurveillance.

Le câblage de réseaux informatiques. L'achat, la vente, la location de tous produits et matériaux liées aux activités exercées.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Monsieur Loïc BRICOUT, demeurant 2 bis rue du Château - 21700 VILLERS LA FAYE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213131181

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 20 juillet 2021 à SAINT-AUBIN (21190), il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FORNEROT JEROME Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée Siège : 8, Rue des Lavières – 21190 SAINT-AUBIN, Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Apports : 7 500 Euros en apport en numéraire Capital : 7 500 Euros Gérance : M. Jérôme FORNEROT demeurant 8, Rue des Lavières à SAINT-AUBIN - 21190 pour une durée illimitée. Cession de parts : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL213131186

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUSIGNY-SUR-OUCHE du 30 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée, Dénomination : KOMERCON FRANCE Siège : 8 Impasse du Lavoir – 21360 LUSIGNY-SUR-OUCHE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, Capital : 2 500 euros constitué uniquement d'apport en numéraire. Objet : toutes prestations de conseils et services de gestion, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en uvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe, tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers, l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, la gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : la société EURL ALLEEZIE, société à responsabilité à limitée au capital de 1 500 euros, dont le siège social est fixé Impasse Derrière le Lavoir, chez M. Van Den Broeck – 21360 LUSIGNY-SUR-OUCHE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le n°804 314 128, représentée par M. Frank VAN DEN BROECK, son gérant. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis Le Président

AL213131188

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 30/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE MAG

Enseigne : LE MAG

Capital social : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 €

Forme sociale : SASU

Siège social : 8-10 Avenue des Grésilles 21000 DIJON

Durée : 99 années

Objet social : propriété, location et exploitation directe d'un fonds de de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non-alimentaires, participation, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux et de fusion de sociétés,

Amission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires.

Président : M. Lahkdar ZELBOUNI, demeurant 18 A rue Castenau 21000 DIJON, pour une durée indéterminée,

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis,

AL213131191

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 29 Juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : HAC Siège social : 5, Rue Samuel Legay - 21200 BEAUNE Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole, - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de tous immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 900 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Johan BJÖRKLUND demeurant 6, Rue Thiers à BEAUNE (21200) Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés à l'unanimité Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

La Gérance

AL213131194

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing signé du 01/08/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes: DENOMINATION: MIN'HAIR ALL, FORME: Société à responsabilité limitée à associé unique, CAPITAL: 3 000 euros, SIEGE SOCIAL: 22 Bis Rue des Cerisiers, ZAC de la petite champagne, 21640 Gilly-lès-Cîteaux. OBJET: Vente à distance sur catalogue spécialisé ; commercialisation et négoce par internet ou correspondance de tous produits cosmétiques, capillaires, accessoires destinés au bienêtre de la personne, à l'entretien de la maison ; toutes prestations de conception, d'installation de tous supports de communication ; la création, le développement et l'animation de réseaux de franchise et toutes prestations à destination des franchisés ; toutes prestations de nature administrative, juridique, comptable, financière ou immobilière au profit des sociétés, groupements et entités juridiques détenues par la société ; toutes prestations de formation destinées aux salons de coiffure, barbiers, instituts de beauté ; toutes prestations de conseils. DUREE : 99 années. GERANCE : Mr Nicolas GAYOT-JARLES demeurant 3 E Allée Jean-Claude Naigeon, 21000 Dijon. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON. Pour avis,

AL213131197

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) du 27 Juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Dénomination sociale : LECHENEAUT ET FILS Siège social : 16, rue des Seuillets - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES

Objet social : - achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que achat et vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin, - prestation et conseils en nologie, vente de tous produits et matériels nologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture, - organisation de dégustation de vins et d'alcools, - achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 Euros Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au 2ème jour précédant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mr Jules LECHENEAUT demeurant 1, rue Piron - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES Directeur Général : Mr Vincent LECHENEAUT demeurant 14, rue des Seuillets - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON Pour avis

AL213131198

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/07/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

EKOMEKI

Siège social : 16 rue de l'Hôpital 21000 DIJON **Capital :** 20000 € **Objet social :** Encourager les échanges commerciaux avec des projets d'avenir disposant de ressources limitées, par la mise à disposition d'outils numériques facilitant et démocratisant l'accès à des produits structurés visant à distribuer et récompenser la prise de risque tout en supervisant la bonne réalisation du contrat par un tiers de confiance. **Président :** la société LFA STARTUP STUDIO SAS située 8 rue de Bassano 75116 PARIS 16 immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 884066952 **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL213131202

NIÈVRE

DÉMISSION

AGREGATS DU CENTRE RECYCLING

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 60 rue Voltaire
ZI des Chamonds
58640 VARENNES VAUZELLES
507 626 034 RCS NEVERS

Le 01 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés prend acte de la démission de Monsieur Philippe CROSNIER à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

AL583131087

NOMINATION

FINANCIERE WILMORT

SASU au capital de 8000€
Siège social : route Nationale 7
et 1 rue du Lavoir
58470 Magny-cours
RCS Nevers 479661878

Par décision de l'associée unique du 13/07/2021, il a été décidé de nommer Mme LIN Xiaolin demeurant 2 rue Robert Julien Lanen 92190 Meudon en qualité de Présidente en remplacement de Mme Marie-Noëlle Wilmort, à compter du 13/07/2021. Modification au RCS de Nevers.

AL583131088

ALPHA EXPERTS

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social
38 Rue Franchet d'Esperey 58000 NEVERS
491 972 329 RCS NEVERS

D'un PV de l'AG du 01/07/2021, il résulte que la société PHILALEX EXPERTISE, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège est à NEVERS (Nièvre) 38 Rue Franchet d'Esperey, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 900 227 091, a été nommée présidente de la société en remplacement de la société CAP HOLFI. Dépôt légal au RCS de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL583131174

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SPORTIVE DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY COURS - C N M C

Société anonyme
À Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 1 587 825 euros
Siège social :
Technopole - 58470 MAGNY COURS
RCS NEVERS 411 741 440

Le 17.06.2021, l'Assemblée générale a nommé commissaire aux comptes titulaire, la société CIFRALEX domiciliée 92, avenue Robert Buron 53000 LAVAL immatriculée au RCS LAVAL 392 097 226 en remplacement de PRIMEXIS AUDIT et M. Sébastien FRANCHI domicilié 10, rue Jack London 44400 REZE en remplacement de M. Didier HEMION.

Pour avis.

AL583131175

TRANSFERT DE SIÈGE

VIDAL INNOVATION

EURL au capital de 1 €
Siège social : 3 rue de Rochechouart
75009 PARIS
RCS PARIS 818352205

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/07/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 134 rue des Montapins 58000 NEVERS à compter du 29/07/2021 Gérance : M VIDAL Rémi demeurant 134 rue des Montapins 58000 NEVERS . Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583131079

PHARMACIE DES LOGES

SELARL au capital de 500 000 euros
Siège social :
Rue Romain Baron
58000 Nevers
529 904 435 RCS Nevers

L'associé unique a décidé en date du 10 mai 2021 de transférer le siège social du Rue Romain Baron, 58000 Nevers au 15 rue Romain Baron, 58000 Nevers à compter du 1er

janvier 2021. RCS Nevers.

AL583131090

MODIFICATION DE CAPITAL

ESPACE VERT INNOVATIONS

L'AGM du 04/06/21 de la SAS «ESPACE VERT INNOVATIONS», capital: 15000 euros, siège: Lieudit Chaumois 58140 EMPURY, 880590856 RCS NEVERS, a : 1) décidé la réduction du capital de 6000 euros pour le ramener de 15000 euros à 9000 euros par voie de rachat et d'annulation de 60 actions. Le Président a constaté le 09/07/21 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Modif des art. 6 et 7 des statuts. ART. 7-CAPITAL SOCIAL: Ancienne mention: Le capital social est fixé à quinze mille euros (15000 euros).

Nouvelle mention: Le capital social est fixé à neuf mille euros (9000 euros) 2) pris acte de la démission de Gaylord MARCONI de ses fonctions de Directeur Général, à compter de la réalisation définitive de ladite réduction. Démission effective au 09/07/21, sans aucun remplacement.

AL583131091

ADDITIF

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

STENGEL COIFFERIE MIXTE

SARL au capital de 7 622,45 €
6 & 7, Place du 19 Août 58500 CLAMECY
398 079 988 R.C.S. NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 05.07.2021 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : Mme Laure STENGEL dt 6 Rue de Coullons 45500 POILLY-LEZ-GIEN pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL583131173

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Montigny-en-Morvan (58120)

Relative à l'aliénation du chemin rural dit de Montiare, du chemin rural dit sur Les roches, du Chemin rural dit Prémarin, le chemin rural dit de Chassy à Montigny, d'une partie du chemin rural dit de la Bruyère, d' une partie du chemin rural dit de la Bruère, et d'une partie du chemin rural n°54 du Bourg à Huée ainsi que le déclassement d'une partie de la voie communale 1A dite de La grande ouche.

Par arrêté du 00 Juillet 2021, le maire de Montigny-en-Morvan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural dit de Montiare, du chemin rural dit sur Les roches, du Chemin rural dit Prémarin, du chemin rural dit de Chassy à Montigny, d'une partie du chemin rural dit de la Bruyère, d'une partie du chemin rural dit de la Bruère, et d' une partie du chemin rural n°54 du Bourg à Huée ainsi que le déclassement d'une partie de la voie communale 1A dit de la grande ouche.

Un commissaire enquêteur a été nommé.

L'enquête se déroulera en mairie du 1 au 15 septembre 2021 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi de 8H à 12H, mardi et jeudi de 13H à 17H, vendredi de 13H à 16H

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie les déclarations des intéressés le 1 septembre de 13 H30 à 15H30 et le 15 septembre de 13H30 à 15H30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou adresser un courrier à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

AL583130958

MODIFICATION DE STATUTS

EARL JOLLET

Société Civile
au capital social de 117 919,31 €
Siège social : Le Bourg
58210 CORVOL D'EMBERNARD
RCS de NEVERS - N° 343 368 296

MISE À JOUR DU SIÈGE SUITE DÉCISION MUNICIPALE

Suivant délibération d'AGE en date du 20 juillet 2021, il a été procédé à la mise à

jour du siège social rue de la Mairie – 58210 CORVOL D'EMBERNARD. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention

AL583131072

BOIS EXPANSION

SAS au capital social de 30 000 Euros
Siège social : 58190 DIROL
R.C.S. NEVERS 398 200 451

Décisions du 22.07.2021 :

Anciennes mentions :

Président : M. Maurice PETITRENAUD

Directeur Général : M. Didier PETITRENAUD

Nouvelles mentions :

Président : M. Didier PETITRENAUD demeurant route de Marigny - 58190 DIROL.

Directeur Général : M. Rémi PETITRENAUD demeurant à Sauvigny - 58800 MARIGNY-SUR-YONNE.

Pour avis.

AL583131080

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

UNI'VERT PAYSAGE

SARL au capital de 8 000 €
Le Pré de la Route
58320 POUGUES LES EAUX
814 155 131 RCS NEVERS

Délibération du 13/07/2021 : La collectivité des associés a pris acte de la démission d'un cogérant, M. Guillaume ROSE, au 13.07.2021 à 16h, M. Julien SAULU restant seul gérant.

La Gérance.

AL583131076

CLINIQUE VETERINAIRES SCI

Société Civile sans statut légal particulier
au capital de 11.433,68 €
Siège social : Route de Champvert
58300 DECIZE
424 460 624 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 16 juillet 2021 a désigné Mme Mélanie GITTON, dt 113 route nationale – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES, en qualité de cogérante de la société.

Pour avis, la gérance.

AL583131085

ALBADIS

Suivant un acte sous seing privé en date du 9 juillet 2021La Société C.S.F., Société par Actions Simplifiée au capital de 100.347.710 Euros, ayant son siège social ZI Route de Paris

14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 440.283.752. a mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 1er

juillet 2016. La Société ALBADIS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.000 Euros, ayant son siège social à NEVERS (58000) Boulevard de Saint-Exupéry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 821.016.441. Portant sur le fonds de commerce de type supermarché avec station-service sis et exploité à NEVERS

(58000) Boulevard de Saint-Exupéry, sous l'enseigne CARREFOUR MARKET et cela à compter du 27 juillet 2021 à minuit.

AL583131170

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

SCI DES CHAMONDS

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : ZI des Chamonds,
60 Rue Voltaire,
58640 VARENNES VAUZELLES
818 978 801 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 30 Avril 2021, il a été pris acte de la démission des fonctions de gérant de Monsieur Gilles MORINI avec effet du même jour. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL583131199

NON DISSOLUTION

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

SAS MOREL-VERDEZ

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège Social
37 Rue Louis Bonnet 58000 CHALLUY
824 283 063 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'associée unique du 5 juillet 2021, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal

AL583131078

LOSANJE

SARL au capital de 15.000 Euros
Siège social :
11 RUE ANTOINE DESFORGES,
58000 Nevers
887 845 485 RCS de Nevers

En date du 28/07/2021, le gérant a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Nevers.

AL583131086

AVIS DE NON DISSOLUTION

JURI-LAWYERS CONSULTANTS
Société d'Avocats Interbarreaux
52 rue du Docteur Courret
47200 MARMANDE
05-53-76-06-06

Aux termes d'une décision en date du 30/07/21, l'associée unique de l'EURL MARYLOU au capital de 50000€ dont le siège social est RN7 L'Ile de Cosne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°535 269 021, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL583131201

DISSOLUTION LIQUIDATION

DE SAINT BENIN

SCI au capital de 1000 €
Siège social
Le Moulin de la Guesne
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
RCS NEVERS 479020265

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M KUIPER CHRISTIAAN demeurant Le Moulin de la Guesne 58270 SAINT-BENIN-D'AZY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation . Radiation au RCS de NEVERS.

AL583131075

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

ALPHA EXPERTS

SCI YILMAZ SAINT ELOI

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
en liquidation au capital de 3 000 EUROS
Siège social : 17 RUE DU PONT
58600 FOURCHAMBAULT (NIÈVRE)
508 253 226 RCS NEVERS

L'AGE du 31/05/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé comme liquidateur M. Franck YILMAZ, demeurant à FOURCHAMBAULT (Nièvre) 17 rue du Pont, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.et fixé le siège de liquidation au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL583131081

SARL ADDELEC

SARL au capital social de 7 622.45 Euros
Siège social
35 rue Francis Bar - 58600 GARCHIZY
421 457 219 R.C.S. Nevers

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 23.07.2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée avec cessation d'activité de la société à compter du même jour.

M Bruno DARGET demeurant 111 rue Julian Grimau - 58600 GARCHIZY, a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 35 rue Francis Bar - 58600 GARCHIZY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

AL583131172

AVIS DE CONSTITUTION

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

HOLDING VEGEO GROUPE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BRINON-SUR-BEUVRON en date du 29/06/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : HOLDING VEGEO GROUPE, SIÈGE SOCIAL : 15 rue du Commandant Victor Guerreau - 58420 BRINON-SUR-BEUVRON. OBJET : l'acquisition, la gestion, la détention, la souscription, l'apport, la cession de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité, la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, elle assure, à titre strictement interne, des prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des filiales et entités liées à la Société, rôle effectif d'animatrice du groupe qu'elle chapeaute, toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte courant, de garanties. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 060 960 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÉMENT : cession libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas. PRÉSIDENT : Madame Emilie VENESSON demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 BRINON-SUR-BEUVRON. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Julien VENESSON demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 - BRINON-SUR-BEUVRON. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL583131062

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 23.07.2021 constitution de la SAS : LG05

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 1, rue Réquichot 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE

Objet : propriété, acquisition, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières ; propriété, acquisition, vente, administration et gestion de tous biens meubles.

Président : M. Geoffrey LECOMTE demeurant 1, rue Réquichot 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583131074

Ô SAINT DENIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TAZILLY du 13 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Ô SAINT DENIS

Siège social : 71 Route de l'Etang du Gué, 58170 TAZILLY

Objet social : L'exploitation, directe ou indirecte, y compris sous forme de location-gérance ou de gérance mandataire, d'un fonds de commerce de café, restauration, épicerie, et toutes activités annexes, connexes ou accessoires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 6 500 euros

Gérance : Mme Martine BONDEAU, demeurant L'Avoinerie 58170 TAZILLY, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis

La Gérance.

AL583131077

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

RIOLINO - BARBOUX

Acte sous seings privé en date à CORBIGNY du 27/07/2021 : constitution d'une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RIOLINO - BARBOUX

Siège : 6, Rue de Châteaurenaud 58420 ASNAN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Capital: 3 000 €

Objet: Réalisation de tous travaux de gros œuvre du bâtiment: Maçonnerie générale, Charpente, Couverture, Revêtement de façade, Isolation, Zinguerie, Terrassement, Plâtrerie générale... Rénovation intérieure (plâtrerie, carrelage...) et plus généralement tous travaux du bâtiment ayant lieu direct ou indirect avec l'objet social

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Laurent BARBOUX, dt 14 Route de la Belle Pierre -Montliffé 58800 CERVON. Le Président.

AL583131082

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à FLETY du 28/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CLAIR PERE ET FILS

Siège : L'Argollet, 58170 FLETY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : réparation de machines et d'équipements mécaniques, achat et vente, ainsi que location, de machines et équipements mécaniques, acquisition par voie d'achat ou d'apport, gestion et administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant : au commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; à la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; à la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; à toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ; à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou artisanal.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : HOLDING REGIS MARTINE CLAIR, Société à responsabilité limitée au

capital de 1 000 euros, dont le siège social est à L'Argollet, 58170 FLETY, immatriculée au RCS sous le numéro 901 632 893 RCS NEVERS, représentée par M. Régis CLAIR, en qualité de gérant.

Directeur général : HOLDING GREGORY CLAIR, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à L'Argollet, 58170 FLETY, immatriculée au RCS sous le numéro 901 655 522 RCS NEVERS, représentée par M. Grégory CLAIR, en qualité de gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

POUR AVIS. Le Président

AL583131083

GREEN BEAUTY

Aux termes d'un acte SSP en date à CORBIGNY (Nièvre) du 22 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Green Beauty

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1.000 €

Siège social : 3 Quai du Petit Fort – 58800 CORBIGNY

Objet : L'accueil et l'hébergement touristique, la vente de tous produits régionaux, d'ouvrages anciens, de vêtements et d'articles de brocante, l'organisation d'activités culturelles, la petite restauration et toutes prestations de décoration intérieure.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Présidente : Madame Fabienne CARDOT, dt 74 rue de Sèvres – 75007 PARIS

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, la Présidente, F. CARDOT

AL583131084

GHT

Par acte sous seing privé, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GHT - Forme : Société par actions simplifiée - Capital : 1 000 €

Siège : 36, route du Bourg – Le Bourg – 58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES - Objet : courtier en publicité et rédacteur d'annonces ; toutes opérations d'entremises commerciales hors secteur de la vente immobilière ; agent commercial de tous types de services et produits hors secteur de la vente immobilière- Durée : 99 ans - Admission aux assemblées et droit de vote : en cas de pluralité d'associés, tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : en cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées, à l'exception de cessions entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Mr Gilles HASECKÉ demeurant 36, route du Bourg – Le Bourg – 58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES. Immatriculation : au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL583131169

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28 juillet 2021, il a été constitué une SARL dénommée: LE VAL EN BALANCE

Objet social : Exploitation d'une salle de sport, de remise en forme et de bien-être, la vente de prestations de coaching

Siège social : 3 route de Donzy, 58200 ST PERE

Capital : 1000 euros

Gérance : M Mirco BOSLAND demeurant 18 Rte de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583131171

YONNE

DÉMISSION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MADENCE

SCI au capital de 1.000 €
15 bis rue des Alouettes - 89100 SOUCY
810 291 393 RCS SENS

L'AG du 10 mars 2021 a pris acte de la démission du Cogérant M. Jean Dominique MARQUIER, à compter de ce jour. M. Sokol BALAJ demeure seul gérant.

Mention au RCS de SENS.

AL893131193

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 avril 2006,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 19/07/2021, le Tribunal de Commerce d'Auxerre a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 29/07/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl B.S.H. DIFFUSION** 12 Place Charles Surugue 89000 Auxerre (RCS TOULOUSE 424.695.757).

AL893131211

Madame Denise Marguerite VEZARD, en son vivant retraitée, demeurant à SENS (89100)

EHPAD Résidence Vermiglio 53 rue Bellocier.

Née à SENS (89100), le 17 novembre 1929.

Veuve de Monsieur René DECAMPS et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 23 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 2 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du

notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 8 Quai du commerce, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 27 juillet 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893131150

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28.11.2016

Suivant testament olographe du 27.09.2017, M. Raymond HEBERT, en son vivant demeurant à AVALLON (Yonne), 11 Place Vauban, né à PARIS (6ème), le 03.06.1928, veuf en uniques noces de Mme Ginette LESAGE, décédé à AVALLON (Yonne) le 07.05.2021, a consenti un legs universel

Corrélativement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture, de dépôt et de description de testament reçu par Me Leguy Notaire à AVALLON, le 14 .06.2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LEGUY, notaire à AVALLON (89200) 4, rue de Lyon, références CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893131187

AVIS

Préfet de l'Yonne

SUR LES COMMUNES DE NEUVY-SAUTOUR, BEUGNON, SOUMAINTRAIN, TURNY ET VENIZY

Avis de consultation du public

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-203 du 6 juillet 2021,

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

Nature de l'installation : Atelier d'élevage de poulets de chair comprenant 39 600 emplacements

Rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- n° 2111-1 : Activité d'élevage, vente, transit, etc... de volailles..., le nombre d'emplacements étant supérieur à 30 000

Demandeur : SCEA du Pichis - 15 Rue des Quarterons à Neuvy-Sautour

Emplacement de l'installation : Route de la Chappe 89570 NEUVY-SAUTOUR

Durée de la consultation : Quatre semaines, du lundi 23 août au lundi 20 septembre 2021 inclus.

Le dossier est déposé à la mairie de Neuvy-Sautour (commune d'implantation et d'épandage)et dans les mairies de Beugnon (commune concernée par le périmètre d'affichage et le plan d'épandage), Soumaintrain, Turny et Venizy (communes du plan d'épandage) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.

AL893131056

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 301,96 euros.

Il assure un rendement de 11,4% par rapport au prix de référence au 30 juin 2020, en intégrant les versements des dividendes de 3,70 euros en décembre 2020 et de 3,02 euros en avril 2021.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 30 juillet 2021 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2021.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 2 août 2021 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2021.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL893131203

TRANSFERT DE SIÈGE

LE PETIT CABANON

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 23 Pilots
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
798183117 RCS de SENS

Par l'AGO du 26/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 48 Rue Lucien Grossmann 83220 LE PRADET, à compter du 26/07/2021.

Mention au RCS de SENS.

AL893131179

OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
1,Mail du Front Populaire
CS 50307
44203 NANTES Cedex 2

JEAN ANDRE

Transfert de siège social et Changement de gérant

Dénomination : JEAN ANDRE.

Forme : SCI.

Capital social : 131,11 euros.

Siège social : 22 Avenue MARCELIN BERTHELOT, 89330 SAINT JULIEN DU SAULT.

432531846 RCS de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021, les associés ont décidé, à compter du 30 juin 2021, de transférer le siège social à 15 rue Gustave Eiffel, 89340 Villeneuve la Guyard.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur Rodolphe Jean André VEYSSIER, demeurant 15 rue Gustave Eiffel, 89340 Villeneuve-La-Guyard en remplacement de Monsieur Gérard VEYSSIER et Madame Ghislaine BARRAULT épouse VEYSSIER.

Mention sera portée au RCS de Sens.

AL893131188

3AMD

SAS au capital de 1.500 €
Siège social 36 rue de la Butte aux Cailles
75013 Paris
815 179 312 RCS Paris

L'AGE du 07.07.2021 de la SAS 3AMD, a décidé de transférer le siège social 1 place de la République 89300 Joigny à effet du 16.07.2021 et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Monsieur Alexandre MARTIN – 1 place de la République 89300 Joigny, demeure Président.

La société sera radiée du RCS de Paris et immatriculée au RCS de Sens.

AL893131207

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : BENJAMIN ENVIRONNEMENT.

Forme : SASU.

Capital social : 200 euros.

Siège social : 95 Avenue du président Wilson, 93100 Montreuil.

831121652 RCS Bobigny.

Aux termes de l'AGE en date du 1 août 2021, le président a décidé, à compter du 2 août 2021, de transférer le siège social à 27 Avenue de Champleroy,Apt 2, 89000 89000 - AUXERRE.

Président : Monsieur ADOLPHE GUIDY, demeurant 27 Avenue de Champleroy,Apt 2, 89000 AUXERRE

Radiation du RCS Bobigny et immatriculation au RCS Auxerre.

AL893131209

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Avril 2021, de la société

dénommée SCI YHRG, Société Civile Immobilière au capital de 240 euros

Siège social : 6 Impasse du stade - 89116 LA CELLE SAINT CYR RCS 89100 SENS

constituée pour une durée de 99 années à compter du 15 juin 2005 ayant pour objet social : Acquisition de biens immobiliers dans le cadre et la gestion immobilière du patrimoine,

- Il a été constaté le décès de Monsieur Hervé LE CORNEC, son gérant et la nomination en ses lieu et place de Monsieur Yves Michel René LE CORNEC, demeurant 56740 LOCMARIAQUER - Kerlogonan -

- Il a été constaté que Madame Chantal Marie Pascal TATARD veuve de Monsieur Hervé LE CORNEC devenait associée aux lieu et place de son époux prédécédé,

- Il a été décidé le transfert du siège social de la société à l'adresse du 02 rue Marceau à 44000 NANTES.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de SENS sous le n° 482 838 307 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTES

Pour avis.

AL893131212

MODIFICATION DE CAPITAL

MATREX SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 310.000 Euros
Siège social :
ZI Route de Rousson
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
411 301 567 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2021 :

Le capital social a été augmenté de 673 473,57 euros pour être porté à 983 473,57 euros par incorporation des réserves et de l'écart de réévaluation.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2021, il résulte que :

Le capital a été réduit de 883 473,57 euros pour le porter de 983 473,57 euros à 100 000 euros par imputation du poste report à nouveau.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL893131192

EARL DU LIMOUSIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de social de 5 000,00 Euros
Siège social
4, Route de Raloy – 89110 LES ORMES
RCS de SENS n°812 924 504

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2021, il a été décidé:
- la nomination à la gérance de Mme Carolane LANNIER, demeurant 2, CHEMIN DES FUMERAULTS LES OMBREAUX – 89110 LES ORMES
- l'augmentation du capital de la société :
Ancienne mention : 5 000,00 €
Nouvelle mention : 380 000,00 €
et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.
Pour avis. Le Gérant

AL893131199

RÉDUCTION DU CAPITAL

IMJ
SARL au capital de 6 000 000 euros
21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 351 921 721

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2021 l'AGE a décidé :

1/ d'augmenter le capital social de 3 831 955.03 € prélevée sur le compte «Ecart de réévaluation» par élévation de la valeur nominale de chaque part sociale pour le porter de 6 000 000 € à 9 831 955.03€.

2/de réduire le capital social de 6 831 955.03 € pour le porter de 9 831 955.03 € à 3 000 000 € par la diminution de la valeur nominale de la part sociale.

En conséquence, les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés.

Le nouveau capital social est fixé à 3 000 000 euros

Pour avis,

AL893131208

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ASQUINS : Bois - Futaies et Landes

20 ha 82 a 24 ca - Brule goue: C-470- 475- 482- 504- 510- 513- 523- 525- 537- 540- 542- 544- 550- 555- 560- 567- 575- 593- 606- 607 - Chante merle: B-566-571-584 - La commiere: C-249-256 - Les badoises: B-1302-1339-1354-1358 - Les cercueils: B-646-652-685-691- Les champs de cayenne: C-424- 425 -431 -445- 446 - Les clos d asquins: B-863- 866- 941- 952- 954- 956- 957- 977- 991- 998- 1009- 1026- 1043- 1056- 1072- 1144- 1155- 1549[1033]- 1595[993]- 1611[975]- 1619[967]- 1627[963]- 1673[892]- 1675[891]- 1697[879]- 1699[878] - Les crot bouillats: C-776 - Les harnays: C-649- 650- 659- 661- 662- 674- 676- 677- 679- 717- 720- 724- 727- 735- 752 - Pisse vin: B-497- 1167- 1172- 1177- 1192- 1208 - Sechee: C-805- 808- 810- 812- 816- 818- 825- 829- 836- 841- 843- 848- 856- 857- 866- 872- 888- 891- 895- 898- 921 - Sous le terreau leguiot: C-224-237 - Vau pourri: B-339- 377- 383- 390- 392- 426- 438- 446- 449- 451- 806- 808- 815- 819- 822- 840- 1436[353]- 1440[355]- 1444[357]- 1456[420]

Zonage : zone N du PLUi

COURLON-SUR-YONNE : Bois - Terres - Futaies et Landes

3 ha 45 a 39 ca - Fosse aux chiens: ZB-222[198] - La carlonnette: SA-434[135] - La noue menard: ZY-58[39] - La pente de perrier: ZH-144[15]-179[15]-198[15] - La pente de vauduit: ZP-96[10] - La vallee au chat: ZH-202[24](A)-202[24](B) - Le grand reage de vauduit: ZO-168[7] - Le noyer fretin: ZH-43[9]-60[10]-83[11]-84[11]-98[11]-119[13] - Le port naubert: ZY-107[43] - Le troncy: ZK-27[12] - Les nalettes: ZO-65[6] - Sur le chemin de sergines: ZH-216 - Vauduit: ZO-130[15] - Vers la maison de beru: AB-46-47

Zonage : RNU

PREHY : Landes et Bois Taillis

77 a 30 ca - La vallee joly: C-732 - Les champs guenots: C-756

Zonage : RNU

SAINT-CYR-LES-COLONS : Bois et Taillis

4 ha 55 a 26 ca - Bois de la vallee du lin: D-789[703] - Buisson paillot: E-149 - Champs jacquet: ZR-51[111] - Chemins droits: D-637-638-673-683 - Cotat course et val cornei: D-790[627]-794[627]-795[627] - Les envers: D-247-248-249-250-251-252-267

Zonage : Carte Communale zone N

TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE : Bois

1 ha 25 a 05 ca - Bois de pecellier: H-323 - Bois gourleaux: D-312 - Les huchottes: B-307 - Les petits bois geai - tre: D-204

1 ha 25 a 05 ca - Les bois geai - ste colomb: 340X-26-40

Zonage : RNU

VINNEUF : Bois

4 a 70 ca - Le marchais: ZP-228[7] - Le pont morlaix: F-45

Zonage : zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 23 août 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL893131213

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN-DUSAULT, 12, Faubourg de la Croix**, CRPCEN , le 29 juillet 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean André **COUSIN**, retraité, et Madame Ghislaine Suzanne Emilie **DOULET**, retraitée, demeurant à OZOIR-LA-FERRIERE (77330) 8 rue des Eglantines.

Monsieur est né à SENS (89100) le 25 juillet 1955,

Madame est née à PARIS (75012) le 11 novembre 1957.

Mariés à la mairie de BUSSY-LE-REPOS (89500) le 16 juillet 1977 sous le régime de la

communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

AL893131205

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
S.C.P. D'AVOCATS
INTER-BARREAUX
AUXERRE & SENS
1, Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
Email : c.vignet@ava-cc.fr
Tel : 03.86.52.60.00

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tribunal judiciaire d'AUXERRE
siégeant au Palais de Justice d'AUXERRE
5 Place du Palais de Justice

LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 à 14 HEURES

COMMUNE D'ANCY-LE-FRANC (Yonne)

Une propriété bâtie située 8 rue aux moines – Cusy, section 135 AC n° 227 pour 41 centiares.

Il s'agit d'une grange à usage de garage d'une surface de 30,80 m².

Les parcelles cadastrées section 135 AC n° 238 lieudit Cusy pour 78 centiares, 135 AC n° 239 lieudit Cusy pour 82 centiares et 135 AC n° 240 lieudit Cusy pour 24 centiares.

Ces parcelles forment un tout correspondant à un jardin. L'accès s'effectue par une porte en bois fermée. Le terrain est en herbe.

En date du 14 décembre 2020, la grange était occupée par la mère de la débitrice qui y stationnait son véhicule et qui s'occupait du jardin, sans qu'il n'y ait de bail de signé.

MISE À PRIX: 6.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : **3 000 euros** (par chèque de banque)

VISITE LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 de 14 à 15 heures

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Auxerre ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE.

Signé : Christian VIGNET

AL893131115

MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL

Société d'Avocats
Tours (37) 130 rue du Rempart

BOURGOGNE PRIMEURS

SAS unipersonnelle
au capital de 152 500 euros
Siège social
Gare SNCF Rue Paul Bert
89400 MIGENNES
312 068 612 RCS SENS

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Décisions de l'associé unique du 15 octobre 2020 : Constatation de l'échéance du mandat de président de Monsieur Bernard ESTIVIN suite à son décès survenu le 14 octobre 2020 et nomination en son remplacement, en qualité de président de la société, de la société ESTIVIN GROUPE HOLDING FINANCE, SARL au capital de 1.322.075 € dont le siège social est sis à TOURS (37) – Avenue Vatel, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 383.669.553, représentée par Monsieur Philippe BERTIN, à effet du 15 octobre 2020 et sans limitation de durée.

Pour avis.

AL893131054

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

TRANSPORTS PICQ ET CHARBONNIER

SAS au capital de 700.000 €.
Siège social : 25 rue des Isles
Zone Artisanale Terres du Canada,
89470 MONETEAU.
427220025 RCS d'Auxerre

Aux termes de l'AGE du 30/06/2021, les associés ont décidé de proroger le durée de la société pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 30 mai 2121. Modification de l'article 5 des statuts. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL893131194

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE ALFRED RONDEAU

SC au capital de 253 065 Euros
Siège social
11 rue Alfred Rondeau, Hollard
89260 La Chapelle sur Oreuse

L'AGE du 16/06/2021

- accepte la transmission des parts sociales résultant d'un acte de donation partage en date du 13/06/2015 consenti par Mr Gilles CATTIN-VIDAL au profit de ses 3 enfants

Allison CATTIN-VIDAL, Damien CATTIN-VIDAL, Alexandre CATTIN-VIDAL et acte la nomination de ces personnes au titre d'associés du GFA.

- décide du transfert du siège social au 18 rue Alfred Rondeau, Hollard 89260 La Chapelle sur Oreuse à compter du 06/05/2021

Modification au RCS de SENS

AL893131197

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître TOPIN notaire à MALIGNY le 23 juillet 2021, les associés de la société EARL JEAN GOULLEY & FILS, dont le siège est à LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89800) 22 vallée des rosiers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro SIREN 378 755 169 ont décidé de la transformation de la société, en une société civile d'exploitation viticole dénommée SCEV JEAN GOULLEY & FILS, à compter du 23 juillet 2021, et du transfert du siège social à l'adresse suivante: 11 bis rue de la vallée des rosiers, sans qu'il y ait création d'une nouvelle personne morale. La date de clôture a été modifiée au 31 juillet de chaque année. Le surplus est resté inchangé. Les formalités seront effectuées au RCS d'Auxerre.

Pour insertion - Me Laurent TOPIN

AL893131200

BRASSERIE DE VEZELAY

Société par actions simplifiée
au capital de 119 600 euros
Siège social
Rue du Gravier 89450 ST PERE
532 737 327 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 21 juillet 2020, il a été décidé de nommer la société L.G.M.A SARL en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

En conséquence, la mention suivante a été ajoutée :

Commissaire aux comptes titulaire :

Nouvelle mention : L.G.M.A. SARL - 3 bis rue Félix Le Dantec – 29000 QUIMPER

RCS AUXERRE

Pour avis,

AL893131201

ONDUL'YONNE

Société par actions simplifiée
au capital de 305.000 euros
Siège social: ZI de Bel Air
6 rue du Sèche Bouteille
89400 BONNARD
316 320 019 RCS Sens

Suivant l'extrait du procés-verbal des décisions de l'associé unique en date du 23/06/2021, il est décidé de remplacer la dénomination sociale ONDUL'YONNE pour VALSCIUS BOURGOGNE à compter un 01/07/2021.Les statuts ont été modifiés en conséquences. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de SENS.

AL893131204

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EM SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 €
Siège social : 5, Rue des Ladres
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
833 418 643 R.C.S. SENS

Le 30/06/2021, l'associé unique a nommé en qualité de co-gérante, à compter du 01/07/2021, Madame Sabine GAGNEUX demeurant à SAINT-DENIS-LES-SENS (89100), 5 rue des Ladres.

AL893131044

S.J.B.
Société d'Avocats

LOAME

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros,
Siège social : Avenue de Worms
89000 AUXERRE,
520 106 089 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant M. Daniel LIBOLT, demeurant 38 Rue d'en Bas - Les Bries - 89380 APPOIGNY, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL893131183

EARL BATTEUX

EARL au capital de 30 000 €.
Siège social : Fontaine
89150 SAINT VALÉRIEN.
420 381 949 RCS SENS.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2021 a nommé M. Quentin BATTEUX, demeurant à VIEILLES MAISONS SUR JOUDRY (Loiret), 66 chemin de la Menaudière, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL893131190

TRADIFRAIS

SARL au capital de 15 000 euros
2-4 Avenue Jean Delpech 89100 SENS
RCS SENS 892 965 138

Aux termes du PV de l'AGE du 01/07/2021 Monsieur Jérôme FERTEL demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 5 Rue Langlois Bruant a été nommé cogérant de la société en remplacement de Monsieur Sébastien ARVISET, révoqué pour justes motifs et ce, à compter du 01/07/2021.

Monsieur Daniel LANGLOIS demeure cogérant.

Pour avis,

AL893131191

LA FERME DES GIRARDOTS

SARL au capital de 1 000 €uros
Siège social
89116 PRECY-SUR-VRIN
Les Girardots
832 479 570 R.C.S. SENS

Aux termes de l'AGO en date du 30/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant M. Jean Philippe THIBAULT demeurant 26 rue Brunel 75017 PARIS, en remplacement de Mme Claire THIBAULT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL893131198

➜ NON DISSOLUTION

SOCIETE AUXERROISE D'HOTELLERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 45367,93 euros
Siège social
Le Chaumois 89380 APPOIGNY
349861716 RCS AUXERRE

L'AGE du 11/06/2021, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL893131186

SARTORIAL WORKS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 42 Grande rue
89600 SAINT-FLORENTIN
837 941 442 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 27 juillet 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président

AL893131189

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

HAPPY BRUNCH

SARL au capital de 500€
Siège social
ferme de Champagne 89290 Augy
803 567 536 RCS Auxerre

L'AGE du 16/07/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/07/2021, nommé en qualité de liquidateur Mme Boschet Laura, demeurant 42 chemin de Saint Bris 89290 Vincelottes et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Dépôt au RCS d'Auxerre

AL893131144

SCI DU 30 AVENUE WILSON

Société civile en liquidation
Capital de 90 000€
Siège social : 30 avenue Wilson
SAINT JULIEN DU SAULT (89330)
RCS SENS 443 788 484

Suivant procès verbal en date du 15 juin 2021, l'ensemble des associés a :

- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 juin 2021 et sa mise en

liquidation amiable.

- nommé en qualité de liquidateur M. JOST Alain demeurant 8 Les Bideaux – VERLIN (89330).

- fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être

notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

- le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du

Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL893131177

SCI DU 30 AVENUE WILSON

Société civile en liquidation
Capital de 90 000€
Siège social
30 avenue Wilson
SAINT JULIEN DU SAULT (89330)
RCS SENS 443 788 484

Suivant procès verbal en date du 15 juin 2021, l'ensemble des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de gestion au liquidateur : M. JOST

Alain

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 15 juin 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe tu Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL893131178

Société
ARCHIBALD
Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée
89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

MONDIAL RECEPTION SARL

Liquidation Judiciaire du 04/09/2018

65 rue Emile Zola - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 juillet 2021.

AL893131184

SCEA DE LA BUTTE

Société Civile en liquidation
au capital de 18 690,25 €.
Siège social : 89200 VAULT DE LUGNY.
320 789 126 RCS AUXERRE

Liquidateur : M. Michel PAUTARD - VAULT DE LUGNY (89200), 2 chemin de Borland. Clôture de liquidation : L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2021 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL893131180

ARMARYON

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 rue de Courtenay
89150 VALLERY
Siège de liquidation : 9 rue de Courtenay
89150 VALLERY 510 517 584 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2018 au VALLERY, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Joël ARMARY, demeurant 9 rue de Courtenay 89150 VALLERY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

AL893131182

SCEA DES COTTETS

Société civile en liquidation
au capital de 221 000 €
Siège social : les Cottets
89350 TANNERRE EN PUISAYE
479 049 413 RCS AUXERRE

Liquidateur : Mme Murielle MÉNAGE-BIGNON – les Cottets - 89350 TANNERRE EN PUISAYE.

Clôture de la liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893131185

LE CHATEAU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 11.281,22 €uros
rue du Château
89140 PONT SUR YONNE
392 082 244 R.C.S. SENS

Suivant AGE du 12/07/2021 à 10 heures, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et a nommé Monsieur Christian BOUDEVILLE, demeurant à SAINT-SEROTIN (89140), 13 rue Lieudit Les Baillis comme Liquidateur de la Société, lequel a en conséquence démissionné de ses fonctions de Gérant. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

AL893131195

LE CHATEAU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 11.281,22 €uros
rue du Château
89140 PONT SUR YONNE
392 082 244 R.C.S. SENS

Suivant AGO du 12/07/2021 à 15 heures, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 juin 2021, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS et la société sera radiée.

AL893131196

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye (Yonne)
5, rue André Martin

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant acte reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (Yonne), le 23 juillet 2021, les associés de la société «ETABLISSEMENTS HIVON», société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à CHARNY OREE DE PUISAYE (Yonne), 7 rue André Martin, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 300 817 103, dont la dissolution a été publiée dans ce même journal le 17 juillet 2020, ont approuvé le compte du liquidateur, donné quitus et l'on déchargé de son mandat, ont procédé au partage entre eux des biens composant l'actif social et ont prononcé la clôture de la liquidation à compter du 23 juillet 2021.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS et en annexe au RCS.

Pour avis

Me BELLIAU, notaire

AL893131206

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société civile immobilière

- DENOMINATION : EL HILALI

- SIEGE SOCIAL : 45, Boulevard de la Guillaumée - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE

- OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe, l'accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- DUREE : 99 ans

- CAPITAL : 1 000 euros

- APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros

- GERANCE : Monsieur EL HILALI Zouhair, demeurant 6, allée des vignes de Bonpain 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE et Madame EL HILALI Stéphanie, demeurant 45, Boulevard de la Guillaumée - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE ;

- CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

- IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL893131172

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

RG CREATION

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 juillet 2021, à VILLENEUVE-SUR-YONNE. Dénomination : RG CREATION. Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée. Siège social : 27 Rue de Valprofonde, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. Objet : Salon de tatouage, piercing, dessins, réalisation de tatouages, réalisation et création d'œuvres graphiques sur tous types de support ainsi que leurs ventes, vente de produits et accessoires en lien avec la création artistique, le piercing ou le tatouage (crèmes de soins…). Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros Gérant : Madame Gabrielle RAGOO, demeurant 7 Allée François Sevin, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

La gérance.

AL893131174

SCI ESPICEENNE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 19 juillet 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 22/07/2021 dossier 2021 00025758, référence 8904P01 2021 N 00743 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ESPICEENNE.

Siège social : SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE (89420), 2 avenue de la Gare.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants de Monsieur Adrien DUPAQUIER. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Premier GERANT : M. Adrien DUPAQUIER demeurant à SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE (89420) 2 avenue de la Gare.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL893131175

Etude de Maître Véronique LE DANTEC
Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne)
12, Faubourg de la Croix.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN DU SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 23 juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

Dénomination sociale : LE DUC.

Siège social: VERLIN (89330), 1 rue du Bief.

Durée de 99 années

Le capital social: CENT EUROS (100.00 EUR).

Les apports sont uniquement en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du

descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant Monsieur Guy GIACOMOTTO demeurant VERLIN (89330) 1 rue du Bief.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis

Le notaire.

AL893131176

SCI L'OISELLERIE

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, le 27 juillet 2021,

a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens

et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa

transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : SCI L'OISELLERIE.

Le siège social est fixé : AUGY (89290), 2 Bis rue de la Fontaine.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraires. toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Dominique RICHARD demeurant à AUGY (89), 2 bis rue de la Fontaine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis. Le notaire.

AL893131181

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 20/07/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : POIR'LOUYO

Objet social : Activités agricoles

A. Produits agricoles

L'activité de production, de transformation et de vente de produits de maraîchage (légumes et fruits), de plantes médicinales, de plantes tinctoriales, de plantes ornementales, de céréales et de semis issus de l'agriculture biologique ou non.

B. Elevage

L'élevage équin, ovin, apicole, porcin, caprin et de gallinacé dont la fabrication et la rénovation d'infrastructures en lien avec ces élevages.

2. Objets artisanaux

L'activité de fabrication, réfection et de vente d'objets artisanaux réalisés à partir de laine, de tissu, de fil, de végétaux et de terre.

3. Produits de consommation

L'activité d'achat, de revente et de distribution à des particuliers de produits de alimentaires ou non, issus de l'agriculture biologique ou non, sans vente d'alcool, épicerie fine, produits cosmétiques, produits d'entretien, produits de consommation pour les animaux et d'écoproduits de consommation courante

4. Formations

L'organisation et la gestion d'information, d'enseignement, de formation, d'atelier, de rencontres, d'observatoire et de conférences sous formes culturelles, pédagogiques et touristiques et sur tous supports à destination de tout public concernant les diverses activités en lien avec le présent objet social.

5. Construction et rénovation saine

L'activité de construction et de rénovation de structures et d'infrastructures en utilisant des matériels et des méthodes écologiques (pierres sèches, bois cordé, etc.)

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Siège social : 20 rue des lavandières , Les Lavaults, 89630 QUARRÉ-LES-TOMBES

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Président : Monsieur BOISANTÉ Mathieu, demeurant A7 rue de la renaudière, Mennemois dessous, 89630 QUARRÉ-LES-TOMBES

Admission aux assemblées et droits de votes : A chaque action est attaché le droit de participer, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables et par les présents statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Clause d'agrément : 1. Les actions de la Société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité de deux tiers des associés présents ou représentés.

2. La demande d'agrément doit être notifiée au Président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité de dirigeants, montant et répartition du capital. Le Président notifie cette demande d'agrément aux associés.

3. La décision des associés sur l'agrément doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la notification de la demande visée au 2 ci-dessus. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception. Si aucune réponse n'est intervenue à l'expiration du délai ci-dessus, l'agrément est réputé acquis.

4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.

En cas d'agrément, la cession projetée est réalisée par l'associé cédant aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé dans le délai d'un mois de la notification de la

décision d'agrément ; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc.

En cas de refus d'agrément, la Société doit, dans un délai de 3 mois à compter de la décision de refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les actions de l'associé cédant par des associés ou par des tiers.

Lorsque la Société procède au rachat des actions de l'associé cédant, elle est tenue dans les 6 mois de ce rachat de les céder ou de les annuler, avec l'accord du cédant, au moyen d'une réduction de son capital social.

Le prix de rachat des actions est ainsi déterminé à 10€. A défaut d'accord sur le prix de rachat, celui-ci est fixé par un expert désigné conformément à l'article 1843-4 du code civil. Cet expert est tenu de respecter les règles de détermination du prix de rachat énoncées ci dessus.

AL893131210



Alimentation et santé

La dénutrition, ce mal qui menace les seniors

La place et le rôle de l'alimentation chez les personnes âgées sont encore trop souvent méconnus. La dénutrition guette pourtant les seniors, qu'ils soient dépendants ou non. Pour y faire face, la sensibilisation et une détection précoce sont indispensables.

Ça commence par une perte d'appétit, les assiettes ne sont plus finies, les portions se réduisent. Personne ne s'inquiète, en vieillissant, c'est normal d'avoir un *« appétit d'oiseau »*. Puis on s'amincit, on commence à flotter dans ses vêtements. Le début d'un engrenage loin d'être anodin, mais trop peu pris en compte, y compris par le corps médical : la dénutrition. *« La dénutrition n'est pas une maladie anodine. Dépister ces premiers signes éviterait que les personnes âgées entrent dans une spirale avec des risques infectieux importants puis d'hospitalisation et de décès (voir l'infographie) »*, souligne Virginie Van Wymelbeke, chercheuse en nutrition au CHU de Dijon, lors d'une conférence organisée par le clubster NSL de l'incubateur lillois Euralimentaire.

Aucun profil de seniors n'est à l'abri

La dénutrition peut toucher tout le monde : bien sûr les personnes dépendantes, qui ne décident plus de ce qu'elles mangent, et chez qui la dénutrition peut déjà être à un stade avancée, mais aussi les personnes qui commencent à avoir des problèmes pour mastiquer ou *« une dépendance dans certaines activités »*, et même les seniors *« autonomes et actifs »* qui ont peu *« conscience de l'impact que peut avoir l'alimentation dans leur santé et leur bien-être »*, poursuit cette spécialiste. *« Ce qui est frappant, c'est la méconnaissance de la dénutrition par les personnes âgées, par leurs aidants et les professionnels de santé,* souligne Sophie Kubas, médecin coordinateur du pôle autonomie à la Mutualité française Centre Val-de-Loire. *Il y a un sous-diagnostic, mais une fois que la dénutrition est là, il est compliqué de restaurer l'envie de manger et une alimentation de qualité. Il y a un gros travail à faire sur la formation, la sensibilisation et l'éducation thérapeutique pour mieux dépister les premiers symptômes et se poser la question du pourquoi : problèmes bucco-dentaires, de déglutition…* » Pour mieux manger, *« il faut le pouvoir mais aussi voir ou comprendre ce qu'on mange, et donc appareiller les personnes âgées, ce que les familles ont parfois du mal à entendre. Sans compter le manque d'accès aux consultations dentaires, ophtalmiques et orthophoniques »*, ajoute Bruno Papin, directeur régional de la Mutualité française Centre Val- de-Loire, qui estime que *« les process pour repérer la dénutrition ne sont pas assez connus et normés »*.

Mieux se nourrir

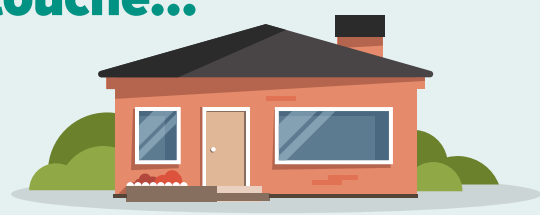
Une chose est sûre : il faut une action globale de prévention et de prise en charge. Mais aussi battre en brèche les idées reçues. *« Il est considéré comme normal de moins manger avec le vieillissement, ou d'avoir un appétit d'oiseau, mais c'est faux. Une personne âgée a autant de besoins caloriques, et même plus en protéines, qu'un adulte,* poursuit la chercheuse. *Il y a aussi un échec des politiques de prévention : c'est difficile de se dire qu'à un certain âge, on a besoin de prévenir son vieillissement. Tant que les personnes ne sont pas malades, elles ne se sentent pas concernées par l'importance de l'alimentation sur le vieillissement »*. L'étude Renessens, qui s'est penchée sur l'alimentation d'une centaine de résidants en Ehpad, a ainsi montré que *« moins de 10 % des personnes âgées y couvrent leurs besoins nutritionnels, près de la moitié est des "petits mangeurs" et couvre plus de 66 % de leurs besoins. Les 45 % restant couvrent moins de 66 % de leurs besoins caloriques »*, détaille Virginie Van Wymelbeke. La question est donc aussi d'apporter des portions plus riches en calories et en protéines notamment, pour augmenter les apports de ces *« petits mangeurs »* sans forcément avoir des portions plus grandes et sans oublier *« la manière dont cette offre sera consommée : la convivialité, le cadre, la dimension sensorielle de l'offre, le goût, l'odeur, la vision »*, souligne Gilles Féron, directeur de recherche au Centre des sciences du goût et de l'alimentation. *« Enrichir l'alimentation est un levier essentiel, voire obligatoire, pour permettre aux petits mangeurs de couvrir leurs besoins nutritionnels »*, poursuit-il. Encore faut-il que ces produits *« correspondent aux attentes des consommateurs, qui ne sont pas les mêmes selon qu'on s'adresse à des personnes dépendantes ou non »*.

CLAIRE DUHAR

Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez retrouver le guide Grand âge et petits appétits sur internet urlz.fr/fwAu.

LA SPIRALE DE LA DÉNUTRITION

La **dénutrition** touche…



4 à 10 % des **seniors à domicile**

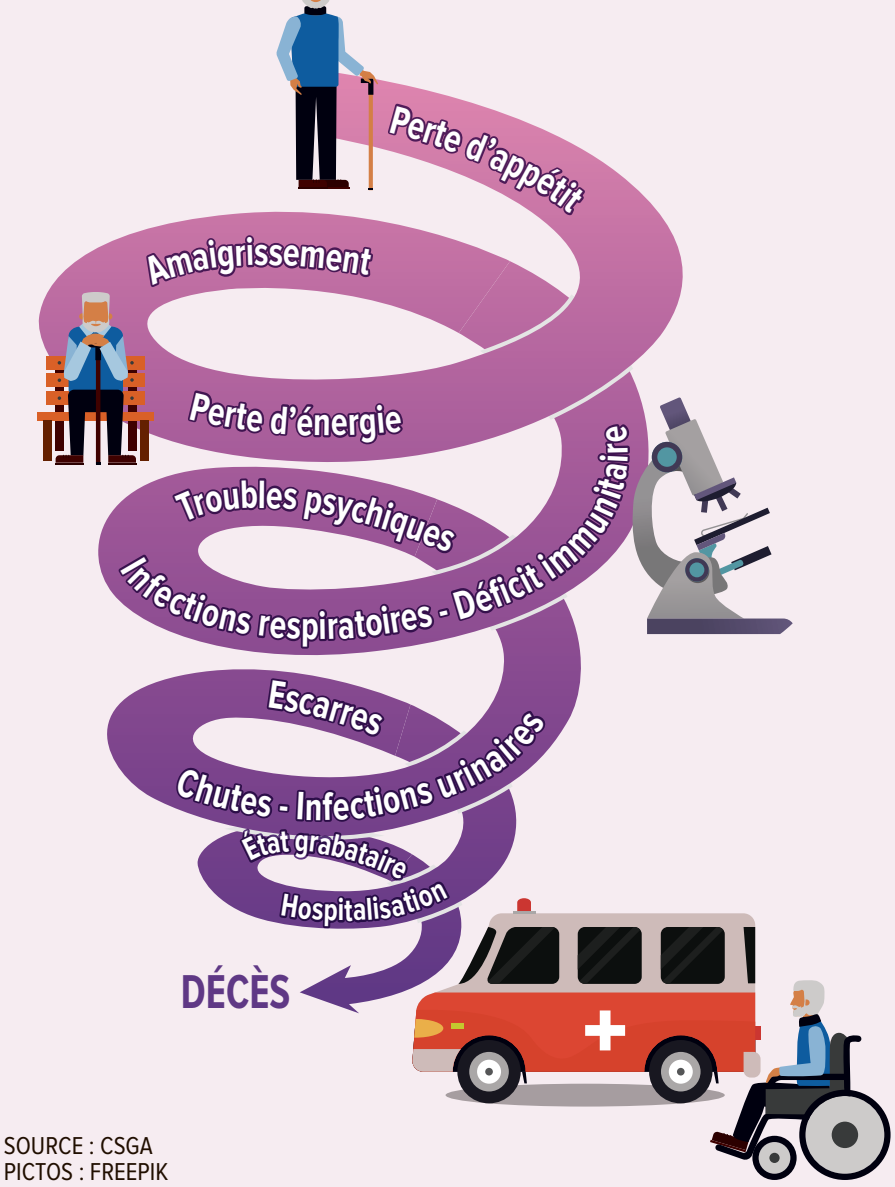


15 à 38 % des **gens en maison de retraite**



30 à 70 % des **plus de 65 ans hospitalisés**

Les **premiers** signes sont la **perte d'appétit**, puis **l'amaigrissement**, avant l'engrenage



SOURCE : CSGA
PICTOS : FREEPIK

Les insectes, un moyen de lutte dans la dénutrition

Nutri'earth est une start-up qui s'est donnée comme objectif de *« répondre aux carences et aux besoins de la population senior »*, explique Thomas Dormigny, son cofondateur. Comment ? Grâce au ténébrion, un coléoptère qui contient 55 % de protéines. Ce taux monte même à 75 % pour sa farine *« une fois les corps gras et liquides retirés »*. Une farine qui ne contient d'ailleurs pas que des protéines : *« Elle a des valeurs nutritionnelles très importantes en vitamines, calcium, fer, zinc… »* Pour pousser encore plus loin son intérêt dans l'alimentation des seniors, la start-up a développé *« l'enrichissement de cet insecte grâce à un process naturel en nutriments rares comme la vitamine D3 qui aide le calcium à se fixer à l'os, notamment »*. Le but est de l'intégrer, une fois réduit en farine ou en huile, *« de manière minimale dans des produits comme des biscuits, pâtisseries, compotes… Par exemple, avec 4 % d'apport dans une compote, on apporte 100 % des besoins journaliers recommandés en D3, qui se trouve très difficilement dans l'alimentation »*. Et ainsi de *« complémenter l'alimentation classique à travers le plaisir du repas et non plus via des compléments vitaminés »*. CD

ÉTABLISSEMENTS

STOKER

Construisons votre futur

STOKER MATÉRIAUX

GEDIMAT

STOKER MENUISERIES

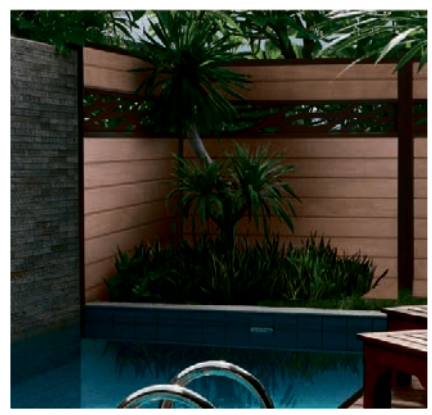
CASÉO MENUISERIES NEUF & RÉNOVATION

- Maçonnerie
- Charpente
- Couverture
- Platrerie Isolation
- Carrelage et sanitaire
- Aménagements extérieurs
- Assainissement
- Peinture
- Outillage
- Menuiseries









- Menuiseries extérieures et intérieures
- Escaliers
- Dressings
- Portes de garage
- Portails

NOS MAGASINS

21410
FLEUREY-SUR-OUCHE

21320
POUILLY-EN-AUXOIS

21360
BLIGNY-SUR-OUCHE

21210
SAULIEU

21000
DIJON

21150
VENAREY-LES-LAUMES

ZA LES COMBETS
21410 FLEUREY-SUR-OUCHE - 03 80 48 00 12

www.stoker.fr